M.Sc. Carlos Manuel Rodríguez
CEO and Chairperson

March 29, 2024

Mr. Pradeep Kurukulasuriya
GEF Executive Coordinator
United Nations Development Program (UNDP)
New York, USA

Dear Mr. Kurukulasuriya,

I am pleased to inform you that I have approved the medium-sized project detailed below:

Decision Sought:	CEO Approval of Medium-sized Project
GEFSEC ID:	10644
Agency:	UNDP
Agency ID:	N/A
Focal Area:	Climate Change
Project Type:	Medium-sized Project
Country:	Chad
Name of Project:	Strengthening the Capacity of Institutions in Chad to comply with the Transparency Requirements of the Paris Agreement
GEF Project Grant:	$1,045,000
Agency Fee:	$99,275
Funding Source:	GEF Trust Fund

Break-down of Agency Fee			
Agency	Trust Fund	100% to be committed 1st disbursement (US$)	Total (US$)
UNDP	GEFTF	99,275	99,275

This approval is based on the understanding that the project is in conformity with GEF focal area strategies and in line with GEF policies and procedures.

Sincerely,

Mohammed Bakar
Acting Chief Executive Officer and Chairperson

Copy to: Operational Focal Point, GEF Agencies, Trustee

1818 H Street, NW • Washington, DC 20433 • USA
Tel: +1 (202) 473 3202 - Fax: +1 (202) 522 3240
E-mail: gefceo@thegef.org
www.thegef.org

Programme des Nations unies pour le développement
Document de projet

Titre du projet : Renforcement des capacités des institutions tchadiennes pour se conformer aux exigences de transparence de l'Accord de Paris		
Pays : Tchad	**Partenaire de mise en œuvre (Entité d'exécution du FEM) :** ministère de l'Environnement, de la pêche et du développement durable	**Modalité d'exécution :** Soutien du CO aux MNI
Résultat contributif (UNSDCF/CPD, RPD, GPD) : *RÉSULTAT CONNEXE DU PCD : D'ici à la fin de 2026, les acteurs étatiques et non étatiques, en particulier les groupes cibles, mettent au point des systèmes de production alimentaires durables et résilients au changement climatique, d'une part, et aux crises locales et régionales, d'autre part, leur permettant d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que leur cadre de vie.* *RÉSULTAT CONNEXE DU PLAN STRATÉGIQUE : Résilience construite pour répondre à l'incertitude et au risque systémiques.*		
Catégorie d'évaluation sociale et environnementale du PNUD : Faible		**Marqueur de sexospécificité du PNUD :** *GEN2*
Numéro d'identité : 1268938		**Numéro d'identité du projet :** 01001729
Numéro d'identification PIMS du PNUD-FEM : 6706		**Numéro d'identification du projet FEM :** 10644
Date de la réunion du LPAC : 2 février 2024		
Date limite de soumission au FEM : 30 novembre 2023		
Délai d'approbation du directeur général : 30 mars 2024		
Durée du projet en mois : 48 mois		
Date de début prévue : 1er août 2024		**Date d'achèvement prévue :** 30 juillet 2028
Délai de soumission de l'examen d'étape au FEM : 1er août 2026		**Délai de soumission de l'évaluation finale au FEM :** 1er février 2029
Délai de fermeture opérationnelle : 30 avril 2029		**Délai de clôture financière prévue :** 30 octobre 2029
Brève description du projet : L'Accord de Paris établit un cadre de transparence renforcé (CTR) pour toutes les Parties en vue de renforcer la confiance mutuelle et, surtout, de permettre une compréhension claire de l'action contre le changement climatique. À cette fin, le gouvernement du Tchad et toutes les Parties se sont engagés à entreprendre des actions climatiques nationales et à préparer et communiquer régulièrement leurs efforts ambitieux sous la forme de contributions déterminées au niveau national (CDN) qu'ils ont l'intention d'atteindre. Les parties doivent en outre rendre compte de leurs CDN de manière transparente, précise, complète, comparable et cohérente. Ce projet aidera le Tchad à surmonter les obstacles qui l'empêchent de respecter ses engagements internationaux tels que définis dans les articles 4 et 13 de l'Accord de Paris.		

Le projet fournira un soutien au renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour répondre à ces exigences de transparence renforcées telles que définies dans l'article 13 de l'Accord de Paris. Il utilisera une approche de renforcement des capacités pour passer d'un rapport *ad hoc* à un processus continu de suivi, de mesure, de notification et de vérification (MNV) qui capturera les activités de transparence et permettra au pays de suivre ses progrès par rapport à ses engagements dans le cadre de sa CDN. La première composante du projet établira des dispositions institutionnelles nationales pour un cadre de transparence amélioré, la deuxième composante du projet introduira des systèmes MNV qui soutiendront le cadre de transparence amélioré, et la troisième composante du projet fournira un renforcement des capacités pour les parties prenantes qui seront nécessaires pour soutenir les activités liées à la transparence au fil du temps.

PLAN DE FINANCEMENT	
Fonds fiduciaire du FEM	1 045 000 USD
Ressources TRAC du PNUD	150 000 USD
(1) Budget total géré par le PNUD	**1 195 000 USD**
(2) Total du cofinancement confirmé pour ce projet non géré par le PNUD	**200 000 USD**
(3) Grand-Total Financement du projet (1) +(2)	**1 395 000 USD**

SIGNATURES		
Signature : **A ajouter.**	**Approuvé par l'autorité gouvernementale de coordination du développement**	**Date/Mois/Année :** 07-11-2024
Signature : **A ajouter.**	**Approuvé par le partenaire de mise en œuvre**	**Date/Mois/Année :**
Signature : **Kamil Kamaluddeen** **Représentant résident du PNUD au Tchad**	**Approuvé par le PNUD**	**Date/Mois/Année :** 30/10/2024

Table des matières

DEFI DU DEVELOPPEMENT 6

STRATEGIE 14

RESULTATS ET PARTENARIATS 21

GESTION DE PROJETS 45

CADRE DE RESULTATS DU PROJET 46

PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION (S&E) 52

DISPOSITIONS EN MATIERE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION 62

PLANIFICATION ET GESTION FINANCIERE 69

TOTAL DU BUDGET ET DU PLAN DE TRAVAIL 72

CONTEXTE JURIDIQUE 77

GESTION DES RISQUES 78

Annexe 1 : Modèle de budget du FEM 83

Annexe 2 : Lettre d'appui à l'exécution du FEM 85

Annexe 3 : Carte du projet et coordonnées géospatiales de la zone du projet 87

Annexe 4 : Plan de travail pluriannuel 88

Annexe 5 : Procédure d'évaluation sociale et environnementale du PNUD (SESP) 96

Annexe 6 : Registre des risques du PNUD 97

Annexe 7 : Vue d'ensemble des consultations techniques et des contrats de sous-traitance 103

Annexe 8 : Plan d'engagement des parties prenantes 113

Annexe 9A : Analyse sexospecique et plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes 129

Annexe 9B : Plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes 133

Annexe 10 : Plan de passation de marchés 136

Annexe 11 : Projet de lettre d'intention entre le PNUD et l'IP demandant les services d'appui du PNUD 144

Annexe 12 : Mandat du comité de projet 148

Annexe 13 : Indicateurs de base du FEM 149

Annexe 14 : Taxonomie du FEM 150

Annexe 15 : Résultats de l'outil d'évaluation des capacités des partenaires (PCAT) et de la micro-évaluation de l'approche harmonisee des procedures de virements HACT 151

Annexe 16 : Rapport d'assurance qualité du projet du PNUD 151

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

BAD	Banque africaine de développement
BTR	Rapport de transparence bisannuel
BUR	Rapport biennal de mise à jour
CBIT	Initiative de renforcement des capacités pour la transparence
OSC	Organisation de la société civile
DLCC	Direction de la lutte contre le changement climatique
ETF	Cadre de transparence renforcé
EWS	Système d'alerte précoce
FAO (ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE)	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ICTU	Informations nécessaires à la clarté, à la transparence et à la compréhension
LOA	Lettre d'accord
LULUCF	Utilisation des sols, changement d'affectation des sols et forêts
MCANM	Ministère de l'aviation civile et de la météorologie nationale
MEA	Accords multilatéraux sur l'environnement
MEFSD	Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable
Protocole d'accord	Protocole d'accord
MPG	Modalités, procédures et lignes directrices
MRV	Suivi, rapports et vérification
MSC	Membres du comité de pilotage
NAMA	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national
NAPA	Programme d'action national pour l'adaptation au changement climatique
PAN	Plan national d'adaptation du Tchad
NC	Communication nationale
NDC	Contribution déterminée au niveau national
PNAE	Plan d'action national pour l'environnement
PEN	Politique nationale de l'environnement
ONG	Organisation non gouvernementale
NTCC	Équipe nationale sur le changement climatique
PA	Accord de Paris
PATPA	Partenariat pour la transparence de l'accord de Paris
PIF	Formulaire d'identification de projet
PIR	Rapport de mise en œuvre du projet
PMU	Unité de gestion de projet
PND	Plan de développement national
PPG	Subvention pour la préparation de projets
POPP	Politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations
AQ/CQ	Assurance de la qualité / Contrôle de la qualité
ODD	Objectifs de développement durable
SNC	Deuxième communication nationale
TACCC	Transparence, exactitude, exhaustivité, cohérence et comparabilité
TAP	Plan d'action technologique
TNA	Analyse des besoins technologiques
TNC	Troisième communication nationale
UNCBD	Convention des Nations unies sur la diversité biologique
CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification

DÉSERTIFICATION (UNCCD)	
PNUAD	Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
V & A	Vulnérabilité et adaptation

DEFI DU DEVELOPPEMENT

Contexte et importance au niveau mondial

Le Tchad a ratifié la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en avril 1993, ainsi que l'Accord de Paris sur le climat en janvier 2017. L'Accord de Paris (AP) vise à renforcer la réponse mondiale au changement climatique et à ses effets, notamment en maintenant l'augmentation de la température de la planète en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en s'efforçant de limiter cette augmentation à 1,5°C. Pour atteindre cet objectif, les parties doivent agir pour le climat au niveau national, et préparer et communiquer régulièrement leurs efforts ambitieux dans le cadre de la contribution déterminée au niveau national (CDN). En outre, les parties doivent rendre compte de la mise en œuvre de leurs CDN de manière claire, transparente et compréhensible - ICTU (information nécessaire à la clarté, à la transparence et à la compréhension).

L'article 13 de l'AP a établi un cadre de transparence renforcé (CTR) pour mesurer régulièrement les progrès réalisés par les pays dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le CTR exige des progrès substantiels et immédiats dans les systèmes nationaux de suivi, de notification et de vérification (MNV) et dans la planification stratégique de la décarbonisation. Il s'agit de passer de diverses méthodologies de collecte de données, souvent non intégrées ou non actualisées, à des systèmes intégrés solides. Pour ce faire, les pays doivent mettre en place de nouvelles structures pour gérer la transparence, développer et mettre en œuvre des systèmes MNV nationaux, d'une part et mettre en œuvre et intégrer de nouveaux flux de données et d'informations à une fréquence prédéfinie, d'autre part.

Basé sur les obligations de transparence existantes dans le cadre de la CCNUCC, l'article 13 de l'AP établit un cadre de transparence renforcé pour l'action et le soutien, avec une flexibilité intégrée qui prend en compte les différentes capacités des parties et qui est basée sur l'expérience collective. Chaque partie doit notamment fournir les éléments suivants dans son rapport biennal de transparence (RBT) : (i) un rapport d'inventaire national des émissions de GES (par les sources) et des absorptions (par les puits) ; (ii) les informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de leur CDN ; (iii) les informations relatives aux impacts du changement climatique et à l'adaptation ; (iv) les informations sur le soutien financier, le transfert de technologie et le renforcement des capacités nécessaires et reçus ; et (v) les informations concernant tout autre thème connexe tel que l'égalité des sexes et l'inclusion sociale. Le paragraphe 86 de la décision de la Conférence des Parties sur l'adoption de l'AP exhorte et engage le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à prendre des dispositions pour soutenir la mise en œuvre et la poursuite de l'initiative de renforcement des capacités pour la transparence (CBIT) afin d'aider les pays en développement à répondre aux exigences de transparence accrues de l'AP avant et après 2020. L'initiative de renforcement des capacités pour la transparence devrait permettre aux pays d'établir ou de renforcer leur capacité interne à suivre les progrès des engagements nationaux pris dans le cadre de l'Accord de Paris et à produire des rapports plus complets et plus précis rendant compte de leur mise en œuvre à moyen et à long terme. Le CBIT aide également les pays à renforcer leurs capacités pour améliorer le niveau d'ambition dans le cadre de l'Accord de Paris, notamment en renforçant les capacités de production de données plus précises et actualisées sur les émissions dans tous les secteurs ainsi que sur les effets des mesures d'adaptation pour accroître la résilience des communautés et des écosystèmes.

Transparence climatique et contexte politique au Tchad

Conformément à l'article 57 de la Constitution du Tchad, "*la protection de l'environnement est un devoir pour tous. L'Etat et les Communautés autonomes défendent et protègent l'environnement. Toute atteinte à l'environnement doit faire l'objet d'une juste réparation*". Le gouvernement a pris des dispositions pour promouvoir le développement durable et a mis en place un cadre institutionnel et juridique de gestion de l'environnement qui intègre le changement climatique. Ce cadre comprend

- ✓ *Politiques, stratégies et mesures prises pour lutter contre le changement climatique* : Depuis plus d'un quart de siècle, la communauté internationale a pris conscience des effets destructeurs du changement climatique et de la nécessité de se mobiliser pour y faire face. C'est ainsi que le Tchad a pris une série de mesures pour promouvoir l'adaptation et l'atténuation du changement climatique sur la base des nombreux engagements internationaux pris par le pays sur les différents aspects de la problématique et s'est doté d'un corpus documentaire important de textes stratégiques et normatifs.
- ✓ *Accords et traités internationaux :* Pour lutter contre le phénomène global du changement climatique, trois accords ont été adoptés par la communauté internationale : la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée en 1992 à Rio de Janeiro (Brésil) ; le Protocole de Kyoto, adopté en 1997 à Kyoto (Japon) ; et l'Accord de Paris sur le climat, adopté en 2015 à Paris (France).

- Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

La CCNUCC sert de charte du changement climatique pour la communauté internationale. Elle établit notamment le principe selon lequel les conséquences du changement climatique relèvent de la "responsabilité commune mais différenciée" des États. La République du Tchad a signé et ratifié la CCNUCC respectivement en juin 1992 et en avril 1993. En effet, les engagements du Tchad concernent notamment les inventaires nationaux des émissions anthropiques, les stratégies d'atténuation de ces émissions, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques, l'évaluation et le transfert de technologies, conformément à l'article 12 de la Convention.

- Le protocole de Kyoto

Le protocole à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été adopté le 11 décembre 1997 à Kyoto, au Japon. L'objectif était de ralentir le changement climatique en prenant des mesures pour protéger le climat. Le protocole de Kyoto (PK) contient des règles claires indiquant comment réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il est entré en vigueur en 2005 et a été remplacé en 2021 par l'Accord de Paris. Le Tchad a signé et ratifié le protocole de Kyoto en décembre 2015 et novembre 2016 respectivement.

- Accord de Paris sur le changement climatique (AP)

Les négociations internationales de la CCNUCC ont abouti à la 21st Conférence des Parties (COP21) à Paris, qui s'est tenue du 30 novembre au 11 décembre 2015. Cette conférence a abouti à l'AP, dont la cérémonie de signature officielle a eu lieu au siège des Nations Unies à New York le 22 avril 2016. Au total, 175 pays, dont le Tchad, ont signé l'AP qui est entré en vigueur le 4 novembre 2016, trente jours après sa ratification par au moins 55 parties représentant 55 % des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif principal de l'AP est de maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C tout au long de ce siècle et de mener des efforts pour limiter l'augmentation de la température encore plus loin, à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. Les objectifs de cet accord nécessitent une réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre parallèlement à un renforcement significatif de la résilience sociale et économique au changement climatique. Le Tchad a ratifié l'accord de Paris le 12 janvier 2017.

En signant et en ratifiant la CCNUCC, le PK et l'Accord de Paris, le Tchad s'est engagé à remplir ses obligations, y compris la soumission au Secrétariat de la CCNUCC des communications nationales, des rapports biennaux de mise à jour, des rapports biennaux de transparence, des rapports d'évaluation des besoins technologiques, etc.

- ✓ Rapports nationaux sur les mesures de lutte contre le changement climatique.
 - *Premier rapport biennal actualisé (BUR1).* Le Tchad prépare actuellement son premier rapport biennal actualisé (BUR1) qui devrait être achevé et soumis à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2024,
 - La *communication nationale initiale sur le changement climatique (CNI)* a été soumise à la CCNUCC en octobre 2001,
 - La *deuxième communication nationale sur le changement climatique* (DCN) a été présentée en juin 2010,
 - La *troisième communication nationale sur le changement climatique (TCN)* a été présentée en septembre 2021.
 - *Premières contributions déterminées au niveau national* : conformément aux orientations de la politique de développement du gouvernement tchadien, le Tchad, qui aspire à devenir un pays émergent à l'horizon 2030, reste engagé, entre autres, dans le renforcement de la protection de l'environnement, l'adaptation aux effets du changement climatique et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce sens, la CDN révisée attendue du Tchad prévoit la mise en œuvre d'une dizaine de programmes essentiels en matière d'adaptation et d'une douzaine de programmes prioritaires dans le secteur de l'atténuation. A moyen et long terme, le Fonds vert pour le climat devrait fournir une part substantielle du financement de la mise en œuvre de la CDN attendue du Tchad. Le Tchad a élaboré ses premières CDN en 2015 et a soumis sa CDN révisée en octobre 2021.

L'initiative "GCCA[1] -Tchad" (Alliance mondiale contre le changement climatique Tchad) et le programme de préparation au Fonds vert pour le climat pour le Tchad ont contribué à renforcer les moyens institutionnels et le cadre réglementaire afin que le Tchad puisse avoir pleinement recours à ce mécanisme financier et mettre en œuvre des projets et des actions d'adaptation et d'atténuation.

Lacunes et obstacles à la transparence :

Dans le cas du Tchad, des lacunes et des obstacles structurels et importants persistent en ce qui concerne la transparence des rapports sur les émissions de GES et les impacts des politiques et actions climatiques. Les principales lacunes et barrières, qui sont décrites plus en détail dans la section sur le scénario de référence, peuvent être classées comme suit :

- Lacunes et obstacles institutionnels dans la coordination des activités de lutte contre le changement climatique : il s'agit notamment de l'absence de procédures de partage des données, des faiblesses de la coordination intersectorielle et nationale, et des difficultés à intégrer le changement climatique dans les politiques de prise de décision et de développement.
- Lacunes et obstacles juridiques, réglementaires et procéduraux dans l'établissement de mandats appropriés et d'outils MNV fiables pour préparer les inventaires de gaz à effet de serre (GES) et suivre la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN).
- Le manque de données climatiques à jour (y compris les facteurs d'émission dans les secteurs nationaux pertinents), ainsi que le manque de protocoles / méthodologies / mécanismes pour

[1] Alliance mondiale contre le changement climatique

collecter et partager l'information. En d'autres termes, le Tchad ne dispose pas d'un système MNV solide et détaillé pour préparer les inventaires de GES et suivre la mise en œuvre de la CDN.

- Capacités et expertise technique insuffisantes : les connaissances et les capacités des experts nationaux en ce qui concerne le respect de l'AP et la mise en œuvre de ses exigences en matière de transparence sont insuffisantes. Les experts nationaux sont souvent peu familiarisés avec les activités liées à la transparence et ont besoin de comprendre ce qu'est la transparence et ses avantages potentiels. Le pays ne dispose pas d'assez d'experts qualifiés pour planifier, fixer et atteindre des objectifs conformes aux exigences de transparence de l'AP.

Besoins de transparence en matière de climat :

Les besoins en matière de transparence climatique ont été identifiés dans la contribution déterminée au niveau national (CDN) actualisée, soumise en octobre 2021. Les besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités ont été identifiés avec une distinction entre les besoins en matière d'atténuation et les besoins en matière d'adaptation.

Les besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités pour l'atténuation ont été identifiés comme suit :

- Mettre en place l'Agence nationale MNV impliquant les différents secteurs, ce qui facilitera la mise sur pied d'un système national de transparence couvrant la mise à jour régulière des inventaires de GES, la définition et l'établissement des rapports sur les indicateurs de suivi des actions d'atténuation et les appuis nécessaires et reçus ; renforcement des capacités dans le domaine des statistiques nationales et de la définition des actions d'atténuation au niveau sectoriel, notamment dans le cadre de la transition énergétique (comptabilité énergétique, prospective, programmation des actions de maîtrise de l'énergie, suivi et évaluation des actions mises en œuvre, définition de nouveaux plans d'action sectoriels, etc.), mais aussi dans d'autres secteurs comme l'agriculture, l'UTCF (avec l'établissement d'un inventaire forestier et le suivi de l'impact des actions dans le temps) et le traitement des déchets.
- Renforcer la capacité des parties prenantes à mettre en œuvre les mécanismes du marché du carbone prévus à l'article 6 de l'accord de Paris, ainsi que les transferts de technologie.
- En outre, la CDN actualisée a mis en évidence l'insuffisance des capacités locales dans la chaîne de valeur des projets d'énergie durable et les limites des données statistiques sur les ressources énergétiques. Aussi, les besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités et de transfert de technologies dans le secteur de l'énergie durable ont été identifiés dans la CDN actualisée[2] .

En termes d'adaptation, les besoins concernent le renforcement des capacités humaines, institutionnelles et techniques, le soutien financier et le transfert de technologies.

Besoins en matière de renforcement des capacités humaines et institutionnelles :

- Informer, éduquer et communiquer sur les risques climatiques et les technologies d'adaptation (développer la capacité de réaction des populations).
- Renforcer les compétences des acteurs (en particulier les femmes et les agriculteurs) sur de nouveaux itinéraires techniques dans des méthodes de production intensifiées et durables.
- Soutenir la recherche et favoriser les transferts de technologie entre les organismes de recherche et les acteurs agro-sylvo-pastoraux.
- Soutenir les institutions pour définir les priorités d'adaptation des secteurs socio-économiques en fonction des besoins de la population et promouvoir la cohérence intersectorielle, notamment lors de l'élaboration du plan national d'adaptation.

[2] Contribution Déterminée au niveau Nationale-Tchad, Octobre 2021, P.39

Besoins en matière de renforcement des capacités organisationnelles :

Les organisations de la société civile et les autorités locales du pays doivent être renforcées :

- Définir une vision et une stratégie pour répondre plus efficacement aux préoccupations des groupes défavorisés et/ou vulnérables.
- Définir les structures organisationnelles appropriées.
- Mettre en place des mécanismes de financement de la recherche et des systèmes de gestion des ressources financières et humaines.

Besoins en matière de renforcement des capacités techniques des organisations :

- Les autorités locales doivent renforcer leurs capacités en matière de planification participative et de mise en œuvre de stratégies, de programmes et de projets d'adaptation au changement climatique qui soient intégrés dans les plans de développement durable communaux.
- Les acteurs ont besoin de connaissances et de savoir-faire dans les domaines suivants : construction de structures de protection contre les impacts du changement climatique ; conception et exploitation de méthodes de production et de consommation plus écologiques ; identification des espèces vulnérables ; conception et développement d'un mécanisme d'alerte et de prévention des catastrophes résultant du changement climatique ; méthodes actives de recherche participative (administrations décentralisées), associations, ONG, chercheurs et autres acteurs du développement - cette formation devrait être axée sur l'adaptation des groupes vulnérables aux impacts du changement climatique.

Les besoins de renforcement des capacités en termes d'accès à l'information et aux connaissances :

- Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication entre l'administration coordinatrice du volet changement climatique (Direction de la lutte contre le changement climatique - DLCC du MEFDD) et les autres acteurs du développement.
- Développer un programme national de sensibilisation, d'information et de formation sur le changement climatique ou soutenir les programmes existants.
- Soutenir toutes les parties prenantes concernées pour qu'elles participent aux forums mondiaux, régionaux et sous-régionaux sur le changement climatique.
- Informer et former les responsables et les animateurs des forums provinciaux, locaux et communautaires sur les thèmes relatifs à l'adaptation des groupes vulnérables au changement climatique.

Besoins en matière de renforcement des capacités de recherche et de développement :

- Soutien à l'identification et au développement de projets de recherche d'actions politiques et réglementaires afin de développer le savoir-faire nécessaire en matière d'échange volontaire de carbone, de mobilisation des fonds qui en découlent et de mécanismes équitables et transparents de partage des bénéfices.
- Le développement de ressources humaines qualifiées pour gérer les questions liées au changement climatique est donc une priorité pour le Tchad. Il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de formation à court, moyen et long terme sur l'inventaire des GES, l'élaboration de scénarios, l'analyse de l'atténuation, l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, l'analyse des politiques et le renforcement des institutions nationales de coordination du changement climatique.

Pour se conformer à l'AP, le Tchad doit établir un cadre de transparence fonctionnel et acquérir la capacité de mener des activités de transparence continues. Si cet objectif est atteint, le pays fera plus que se conformer à l'article 13 : il disposera des capacités et des connaissances nécessaires pour prendre des mesures décisives afin de réduire la vulnérabilité et de s'engager à réaliser ses ambitions stratégiques en matière de changement climatique et de progresser sur la voie de la durabilité.

Les dispositions institutionnelles actuelles en matière de transparence :

Le Tchad dispose déjà de quelques structures et d'un cadre institutionnel pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris. En particulier, la Direction de la lutte contre les changements climatiques - DLCC, au sein du ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable (MEFSD), est le point focal national pour la CCNUCC, et coordonne les actions de lutte contre les changements climatiques avec toutes les parties prenantes publiques et privées, notamment avec tous les ministères sectoriels (ministère de l'Agriculture, ministère de l'Élevage, ministère de la Santé publique, ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie, ministère des Infrastructures et des Transports, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur, ministère de l'Information et de la Communication, ministère de la Femme et des Affaires sociales, ministère de la Défense nationale). Le DEELCC est également responsable de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de diverses activités de la CCNUCC. Cela inclut la poursuite d'un cadre de transparence renforcé (CTR) tel qu'établi par l'accord de Paris. Ce projet CBIT relève donc de la responsabilité du MEFSD et s'appuie sur ces efforts et initiatives existants.

Le Haut Comité National de l'Environnement (HCNE), créé par le décret n° 822/PR/MET/95 du 20 octobre 1995, est un autre organe important de ce dispositif institutionnel, puisqu'il veille à la mise en œuvre effective des articles de la Constitution relatifs à la protection de l'environnement, à l'intégration effective de l'environnement et du développement, et à la mise en œuvre effective des politiques de développement durable. Le HCNE procède également à des arbitrages lorsqu'il existe des options concurrentes entre les priorités du développement et celles de la protection de l'environnement.

La base de connaissances et les capacités des experts nationaux en matière de respect de l'AP et de mise en œuvre de ses exigences de transparence au niveau national n'en sont qu'à leurs débuts. De nombreux experts nationaux ne sont généralement pas familiarisés avec les activités liées à la transparence et les exigences qui en découlent. Bien que certains soient conscients des exigences en matière de transparence, beaucoup d'autres ont besoin de comprendre ce qu'est la transparence et ses valeurs potentielles. Le nombre d'experts qualifiés capables de planifier, de fixer des objectifs, d'une part et d'atteindre les objectifs fixés, d'autre part, conformément aux exigences de transparence de l'Accord de Paris est insuffisant. Compte tenu de la situation nationale du Tchad, il est nécessaire d'accroître la participation et le nombre de femmes expertes qualifiées dans toutes les activités de transparence. Le projet CBIT assurera l'égalité des chances de participation entre les hommes et les femmes dans l'arrangement institutionnel et les ateliers (formation, consultation, validation, etc.).

Les ressources scientifiques et les données sur le changement climatique du Tchad constituent une base d'information qui peut améliorer la transparence climatique, par le biais du projet CBIT, afin de se conformer au cadre de transparence renforcé exigé par l'AP. Les informations climatiques actuellement disponibles datent d'une dizaine d'années. Il existe peut-être des données plus récentes, mais elles ne sont pas stockées dans les systèmes nationaux ; au contraire, elles sont toujours détenues par des sources externes qui ne sont pas tenues de partager ces informations cruciales avec le gouvernement du Tchad. Par conséquent, le projet CBIT vise à intégrer les informations existantes et futures dans les systèmes d'information nationaux.

Alignement sur les priorités et stratégies nationales :

Le projet est conforme aux stratégies et plans nationaux et facilitera leur mise en œuvre. Les systèmes MRV en place et les capacités renforcées par ce projet contribueront au suivi de la mise en œuvre des différents documents stratégiques de planification nationale. Ils soutiendront également le suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'engagement du Tchad en faveur du développement. Le tableau 1 ci-dessous montre comment la CBIT s'aligne sur les différents cadres stratégiques prioritaires du Tchad.

Tableau 1 : Alignement du projet CBIT sur les priorités et stratégies nationales

Stratégies, plans ou rapports nationaux et évaluations	Liens et informations de base fournis au projet CBIT
Vision 2030	Le projet est aligné sur la Vision 2030 du Tchad, plus précisément sur l'objectif principal de son quatrième domaine d'intervention, qui est d'améliorer les conditions de vie de la population et de réduire les inégalités sociales tout en préservant les ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique. Le Plan National de Développement (PND) 2017-2021 découle de cette Vision et constitue un modèle d'intégration de la dimension "changement climatique" dans une politique de développement.
Politique nationale en matière de genre 2011-2020	Ce projet veillera à ce que tous les aspects des questions de genre soient abordés de manière équitable en se conformant à la politique nationale du genre 2011-2020, dont l'objectif est le suivant : "D'ici 2020, le Tchad sera un pays exempt de toute forme d'inégalité et d'injustice entre les sexes, où les hommes et les femmes ont des chances égales d'accéder aux ressources et de les gérer, et de participer de manière égale aux processus de prise de décision dans l'intérêt du développement durable."
Programme d'action national pour l'adaptation (PANA)	Le projet proposé est également basé sur la priorité n° 10 du programme d'action national pour l'adaptation, "Gestion des risques climatiques".
Contribution déterminée au niveau national (CDN)	La CDN révisée du Tchad présente des plans d'action d'atténuation et d'adaptation qui conduiront à un développement à faible émission de carbone. Le projet CBIT permettra d'améliorer et d'intensifier les activités MRV concernant la mise en œuvre de ces plans d'action. Il contribuera à la mise en place d'un cadre national permettant de suivre la mise en œuvre de la CDN et de préparer la prochaine révision avec des données de qualité et ambitieuses. Les améliorations apportées à la comptabilité des GES, le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles pour suivre et communiquer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la CDN ainsi que la mise en place d'un système de suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN grâce au projet FEM permettront un suivi plus précis des émissions et des objectifs nationaux et sectoriels de GES et faciliteront donc les comparaisons entre les émissions réelles et les objectifs d'émission, ce qui permettra d'adopter des mesures correctives le cas échéant.
Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement (PNUAD)	Le projet CBIT est conforme au Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2017-2021 pour le Tchad sous le résultat stratégique 2 : protection sociale, durabilité et gestion des crises, et le résultat 5 : " D'ici à la fin 2021, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les petits producteurs, en particulier les jeunes et les femmes des régions ciblées utiliseront des systèmes de production durables pour répondre à leurs besoins de base, approvisionner le marché et adopter un mode de vie plus résilient face au changement climatique et aux autres défis environnementaux. "
Objectifs de développement durable (ODD)	Le projet CBIT contribuera à la réalisation de l'ODD 13 (prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses effets), en particulier la cible 13.3, "Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités humaines et institutionnelles en matière d'atténuation du changement climatique, d'adaptation, de réduction des effets et d'alerte précoce", et l'indicateur 13.3.2, "Nombre de pays ayant communiqué sur le renforcement des capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation, d'atténuation, de transfert de technologies et de développement".
Troisième communication nationale (TCN)	Le projet CBIT est aligné sur la Troisième Communication Nationale (TCN) du Tchad et sera basé sur ses différents résultats, comme décrit en détail dans la section "Transparence climatique et contexte politique du Tchad".
Rapport biennal de mise à jour (BUR1)	Le Tchad prépare actuellement son premier rapport biennal de mise à jour (BUR1). Néanmoins, le projet CBIT est cohérent avec le BUR1, dont les résultats attendus sont les suivants : (1) les circonstances nationales pertinentes et les dispositions institutionnelles pour la préparation des Communications Nationales et des BUR révisés et mis à jour ; (2) un inventaire national des GES de 1995 à 2017 ; (3) une description et une analyse des actions d'atténuation et de leurs effets ; (4) une analyse des besoins, des technologies financières et des capacités d'atténuation ; et (5) un soutien au processus d'organisation des méthodes de mise en œuvre d'un système national de suivi, de notification et de vérification (MRV).
Plan national d'adaptation (PNA)	En octobre 2019, le gouvernement du Tchad a lancé le Plan national d'adaptation (PNA), qui a été mis en œuvre par le MEFSD. Le projet CBIT est conforme au PAN du Tchad, qui vise à s'attaquer aux risques de changement climatique à court,

Stratégies, plans ou rapports nationaux et évaluations	Liens et informations de base fournis au projet CBIT
	moyen et long terme, à mettre en place des efforts pour renforcer les politiques et les capacités, à intégrer le changement climatique dans les processus de planification, à effectuer la budgétisation du développement et à catalyser les investissements pour l'adaptation au changement climatique.
Stratégie nationale de lutte contre le changement climatique au Tchad (SNLCC)	Ce projet s'inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre le changement climatique au Tchad (SNLCC) qui a pour objectif général d'orienter et d'harmoniser les initiatives politiques, institutionnelles, techniques, scientifiques et financières pour lutter contre le changement climatique. La SNCC vise à doter le Tchad des moyens de s'adapter aux efforts mondiaux d'atténuation du changement climatique en mettant en œuvre des politiques et des programmes cohérents basés sur une économie diversifiée avec une utilisation durable des ressources naturelles et une transition énergétique.
Politique nationale en matière de genre (2017)	Le projet CBIT contribuera à renforcer l'intégration de la dimension de genre dans le système national de transparence, sur la base de la politique nationale de genre qui promeut l'intégration systématique de la dimension de genre dans la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et les systèmes de suivi et d'évaluation.
Stratégie nationale pour le secteur privé (2020)	Le CBIT renforcera le rôle du secteur privé dans le cadre national de transparence du Tchad. Cette stratégie du secteur privé servira de base pour promouvoir le partage et la gestion des données à partir des activités du secteur privé, et pour la préparation de sessions de formation incluant les besoins du secteur privé.
Plan directeur pour le développement des énergies renouvelables	Ce plan directeur constitue la ligne directrice du développement du secteur de l'énergie, et met l'accent sur les énergies renouvelables. Le projet CBIT utilisera les données et les informations contenues dans ce plan stratégique pour le secteur de l'énergie (l'un des secteurs clés du projet CBIT).

STRATEGIE

La conception du projet CBIT est conforme au domaine d'intervention 3-8 du FEM sur l'atténuation des changements climatiques, qui consiste à "promouvoir des conditions favorables à l'intégration des questions d'atténuation dans les stratégies de développement durable par le biais d'une initiative de renforcement des capacités pour la transparence". La stratégie du domaine d'intervention changement climatique du FEM-7 vise à aider les pays en développement à opérer des changements transformateurs vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique. Plus précisément, le projet CBIT, conformément au paragraphe 85 des décisions de la COP portant adoption de l'Accord de Paris, contribuera à :

a) **Renforcer des institutions nationales dans le cadre des activités de transparence alignées sur les priorités nationales.**

Le projet CBIT comprend de nombreuses activités de renforcement des capacités des institutions nationales dans les principaux domaines de la transparence en matière de changement climatique. Les capacités des institutions seront considérablement renforcées et le Tchad sera équipé pour se conformer aux dispositions de l'AP en matière de transparence.

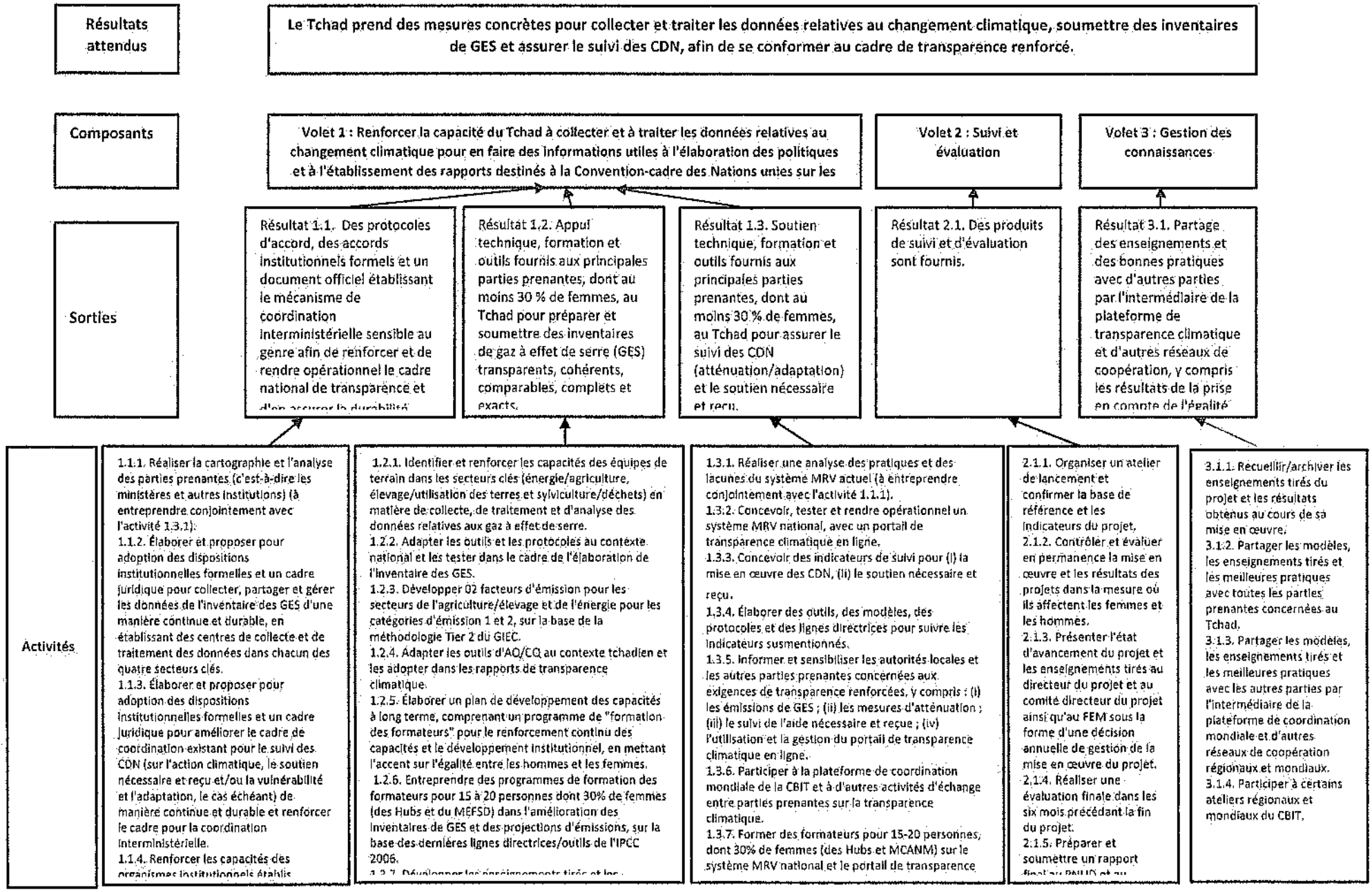
b) **Fournir des outils, des formations et une assistance appropriée pour se conformer aux dispositions de l'article 13 de l'Accord de Paris.**

Le projet CBIT prévoit la conception et le fonctionnement d'un système MRV national, y compris la création d'un portail en ligne sur la transparence climatique pour le stockage et la distribution des données des inventaires nationaux de GES et des BUR. Ce portail est essentiel pour permettre une distribution plus régulière et plus rigoureuse des inventaires nationaux de GES, comme le prévoit l'article 13 de l'AP. Des équipements et des outils de pointe pour la collecte des données seront également acquis. Le projet fournira également une formation aux équipes de terrain des principaux secteurs d'émission (énergie, agriculture et élevage/utilisation des terres et sylviculture/déchets), sur la collecte, le traitement et la distribution des données.

c) **Améliorer la transparence au fil du temps.**

La figure suivante illustre la stratégie et la théorie du changement du projet.

Figure 1. Théorie du changement



Produits à livrer	1.1.1. Rapport sur la cartographie, l'analyse et l'engagement des parties prenantes (y compris une analyse SWOT et de genre de l'arrangement institutionnel existant) ainsi que l'évaluation du cadre légal et réglementaire sur les initiatives climatiques, une vue d'ensemble des données disponibles sur le changement climatique. 1.1.2. Des documents sur les dispositions institutionnelles et le cadre juridique établissant les processus permettant aux quatre groupes de collecter et de gérer les données de l'inventaire des GES sont préparés et soumis pour approbation. 1.1.3. Les documents relatifs aux dispositions institutionnelles et au cadre juridique pour la collecte et la gestion des données de suivi de la CDN sont préparés et soumis pour approbation. 1.1.4. Rédiger des protocoles d'accord, établissant le mécanisme de coordination interministérielle, pour approbation par le gouvernement.	1.2.1. Un document décrivant les besoins et le plan de développement des capacités, y compris un programme de "formation des formateurs" pour le renforcement continu des capacités et le développement institutionnel. 1.2.2. Rapport contenant des lignes directrices et des instructions sur l'utilisation d'outils et de protocoles pour l'élaboration de l'inventaire des GES, adaptés au contexte national. 1.2.3. Rapport sur les facteurs d'émission spécifiques au pays développés pour les secteurs de l'agriculture/élevage et de l'énergie, y compris les méthodologies, les outils et les hypothèses adoptés, ainsi qu'un rapport de calcul. 1.2.4. Rapport sur l'utilisation des outils et protocoles d'AQ/CQ proposés par les parties prenantes concernées. Plan d'assurance et de contrôle de la qualité pour l'établissement des rapports destinés à la CCNUCC, y compris les procédures opérationnelles standard (POS) basées sur les lignes directrices du GIEC de 2006 et l'amélioration de 2019. 1.2.5. Un plan de développement des capacités à long terme, comprenant un programme de "formation des formateurs" pour le renforcement continu des capacités et le développement institutionnel, en mettant l'accent sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Le programme de formation des formateurs organisé par le COTNACC est composé d'experts techniques de haut niveau issus de ministères publics, de la société civile, de centres de recherche et du secteur privé. 1.2.6. Rapports de formation des formateurs pour les acteurs du Hub et du MEFSD dans l'amélioration des inventaires de GES et des projections	1.3.1. Rapport comprenant des recommandations sur la meilleure solution informatique pour établir le portail de transparence climatique en ligne à l'appui du système MRV national. 1.3.2. Rapport sur la création et le fonctionnement du portail de transparence climatique en ligne pour soutenir le système MRV national. 1.3.3. Un manuel national sur la transparence climatique détaillant : les processus et les étapes de gestion des données pour soutenir le système MRV ; les outils, modèles, protocoles et lignes directrices spécifiques au pays pour suivre la mise en œuvre de la CDN, y compris le soutien nécessaire et reçu. 1.3.4. Rapport des réunions avec les autorités locales et les autres parties prenantes sur les exigences de transparence renforcées. 1.3.5. Rapport sur les activités de sensibilisation, avec des informations sur la participation des femmes, sur l'ETF : (i) inventaire des GES (ii) mesures d'atténuation, (iii) suivi de l'aide nécessaire et reçue ; (iv) utilisation et gestion du portail en ligne sur la transparence climatique. 1.3.6. Rapports de participation aux réunions régionales du réseau MRV et aux ateliers mondiaux annuels du CBIT 1.3.7. Rapports de formation des formateurs pour les acteurs du Hub et du MTCANM sur le système MRV national et le portail de transparence climatique en ligne, le suivi des CDN et la fourniture d'informations sur la plateforme de coordination mondiale de la CBIT, avec des informations sur la participation des femmes.	2.1.1. Indicateurs de référence et de projet, y compris la dimension de genre. 2.1.2. Rapports annuels de mise en œuvre du projet (PIR). 2.1.3. Rapports d'évaluation à mi-parcours et d'évaluation finale du projet. 2.1.4. Rapport final du projet	3.1.1. Mise en place d'un soutien à la capitalisation des bonnes pratiques. 3.1.2. Rapports des ateliers régionaux et mondiaux du CBIT. 3.1.3 Stratégie de communication mise en œuvre.

Besoins spécifiques en matière de développement des capacités	• Formation des élus et des dirigeants aux défis du changement climatique ; • Les capacités de production, de collecte, d'archivage et d'analyse des données du pays sont encore insuffisantes et doivent être renforcées ; • Les institutions concernées, telles que le ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable, le ministère du pétrole et de l'énergie et le ministère de l'aviation civile et de la météorologie nationale (MCANM), doivent être renforcées en termes de formation du personnel et d'équipements ; • Le développement de ressources humaines qualifiées pour traiter les questions liées au changement climatique est une priorité pour le Tchad. Il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de formation à court et à long terme portant notamment sur l'inventaire des GES, l'élaboration de scénarios, l'analyse des mesures d'atténuation, l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, l'analyse des politiques, et

Comme l'illustre la figure ci-dessus, les principaux besoins du Tchad en matière de renforcement des capacités, pour mettre en place un système national de transparence qui réponde aux exigences du cadre de transparence renforcé, seront pris en compte par les résultats du projet CBIT.

Le tableau suivant présente la situation actuelle et la situation prévue après la mise en œuvre du projet CBIT.

Tableau 2 : Impact du projet CBIT attendu

Le comportement actuel (limitant) qui sera abordé pour favoriser l'obtention de résultats	Comportement souhaité/de transformation
L'objectif du partage et de la compilation des données n'est pas clair pour les parties prenantes, les rôles et les responsabilités ne sont pas clairement définis et les capacités sont insuffisantes en ce qui concerne les méthodologies et les outils à appliquer. Il en résulte une incapacité à allouer des ressources à la gestion des données.	Les consultations des parties prenantes, les activités de renforcement des capacités et les accords formels relatifs à la compilation systématique des données contribueront à soutenir le changement d'attitude à l'égard de la gestion des données. Tous les acteurs concernés comprennent leur rôle dans les dispositions institutionnelles et l'objectif de la production, du partage, du stockage, de l'analyse et de la compilation des données.
Insuffisance de données climatiques fiables, accessibles et structurées dans les secteurs clés. La gestion des données n'est pas considérée comme une priorité et n'est pas perçue comme une ressource permettant de concevoir des politiques climatiques et de planifier un processus efficace de mise en œuvre de la CDN. Peu d'individus et d'institutions disposent des connaissances qui leur permettraient de prendre des décisions plus éclairées.	L'accès aux données climatiques par l'intermédiaire du portail de transparence climatique en ligne améliorera la planification climatique fondée sur des données probantes. Les données climatiques seront présentées de manière claire, ce qui permettra de sensibiliser davantage les différents niveaux de la société au changement climatique. L'opérationnalisation du portail en ligne permettra d'informer et de sensibiliser le public et, par conséquent, de sensibiliser et d'impliquer davantage un large éventail de parties prenantes, ce qui permettra d'intégrer davantage la lutte contre le changement climatique dans tous les aspects et à tous les niveaux de la société.
Le personnel du gouvernement n'est pas en mesure d'améliorer la qualité des données communiquées en raison de contraintes financières, techniques et de capacité dans la collecte et la gestion des GES et des données associées.	En outre, l'adoption d'outils appropriés et la formation du personnel et des parties prenantes concernées renforceront les capacités de collecte et de gestion des données sur le changement climatique, y compris l'interprétation, le stockage des données et la mise à jour des bases de données.

Avantages, coûts supplémentaires et contributions attendues :

Les activités de ce projet entrent dans le champ d'application des lignes directrices de programmation. Un cofinancement est nécessaire pour ce projet. A cet égard, le gouvernement du Tchad a prévu de cofinancer le projet à hauteur de 200 000 USD via le Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable, et le Bureau du PNUD au Tchad à hauteur de 150 000 USD (voir les lettres de cofinancement dans les annexes).

En outre, le rapport coût-efficacité sera assuré car le projet CBIT s'appuiera sur les résultats d'initiatives antérieures (telles que la CTN du Tchad, soumise en septembre 2021), se coordonnera avec d'autres projets connexes en cours de développement (tels que le BUR1, dont l'achèvement est prévu en 2024), et s'appuiera sur les ressources et les structures nationales déjà en place dans le pays.

Tableau 3 : Avantages supplémentaires découlant de la mise en œuvre du projet

Maintien du statu quo (sans projet)	**Avantages différentiels (avec les contributions du projet à la base de référence)**
Faible coordination institutionnelle en matière de rapports, ce qui se traduit par des rapports manquant d'intégrité et susceptibles de ne pas passer l'etape de l'examen par les pairs.	Ce projet renforcera la capacité du département du changement climatique à coordonner, diriger, planifier, mettre en œuvre, contrôler et évaluer les programmes, les stratégies et les politiques afin d'améliorer la transparence. Le projet encouragera également une diversité d'approches et d'initiatives dans le but d'accroître la transparence et d'élargir la participation et la confiance des parties prenantes en fournissant des méthodes, des données et des outils gratuits et ouverts qui complètent les rapports obligatoires des gouvernements nationaux.
Le système MNV est en place mais ne sera pas pleinement opérationnel en raison d'une capacité faible ou inexistante.	Le système d'information sera guidé par les principes suivants : • Transparence des sources de données, des définitions, des méthodologies et des hypothèses. • Promouvoir les exigences ICTC (Information Claire, Transparente and Comprehensible) dans la gestion de l'information et des données. • Des méthodes, des données et des outils gratuits et ouverts, qui sont véritablement "sans barrières" pour toutes les parties prenantes. • Une participation et une responsabilisation accrues des parties prenantes en complément des rapports exigés par les pays. • Promotion de l'exactitude, de la cohérence, de l'exhaustivité et de la comparabilité des estimations des émissions de gaz à effet de serre (GES). • Des données de référence harmonisées et des modalités pour la transparence et la responsabilité dans le secteur de l'utilisation des sols. qui reconnaissent l'abondance des données et des outils disponibles. • Les lignes directrices en matière de bonnes pratiques seront mises à jour pour tenir compte de la disponibilité d'informations dérivées d'images de télédétection mondiale à haute résolution, qui peuvent être utilisées pour compléter les efforts de surveillance nationaux et locaux à des fins d'atténuation. • Compte tenu de la diversité des méthodes, des données et des définitions, une attention particulière sera accordée à la préservation de l'interopérabilité entre les approches afin de permettre la convergence vers des estimations communes (telles que les réductions réelles d'émissions à compenser). • Les ensembles de données et les services seront

	compatibles avec les définitions et les normes utilisées dans la comptabilité des GES du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les incertitudes qui en résultent seront quantifiées et réduites en comparant les ensembles de données et en harmonisant les définitions. • De multiples sources et types de suivi et de rapports (système national de suivi des forêts, suivi indépendant, suivi des engagements du secteur privé) coexisteront et seront intégrés dans un système multi-niveau, flexible et diversifié. • Le projet favorisera une approche transdisciplinaire qui conduira à des changements transformationnels indispensables pour réaliser le plein potentiel de l'Accord de Paris, et au-delà. • Des plateformes de partage des connaissances seront mises en place, y compris l'élaboration d'orientations et de matériel de formation faisant l'objet d'un consensus au sein de la communauté d'experts, afin d'utiliser au mieux les données et les sources d'information disponibles. Cela augmentera les possibilités de participation, de transparence et de maturité des parties prenantes. • Un dialogue continu entre les utilisateurs et les producteurs de données sera établi afin d'améliorer les pratiques de contrôle indépendant. • Un cadre d'évaluation et de communication des niveaux de préparation des méthodes de surveillance sera développé pour suivre les progrès et informer les pays sur la maturité, les caractéristiques (précision, exactitude) et les compromis des technologies. • Le système de suivi et d'établissement de rapports qui en résultera permettra : • Une participation et une responsabilisation accrues des parties prenantes. • Transparence accrue des sources de données, des méthodologies et des hypothèses grâce à des méthodes, des données et des outils ouverts, tous gratuits et accessibles à toutes les parties prenantes. • Une attention accrue à la précision, à l'exhaustivité et à la cohérence des estimations des émissions de GES. • Tous les services de données et d'information resteront compatibles avec les définitions et les normes du GIEC, ce qui permettra de quantifier et de réduire les incertitudes liées à la comptabilisation des gaz à effet de serre. • Plusieurs centres partenaires pour l'obtention, le suivi et la communication des données avec un accord formel avec le MEFSD et ministère des Transports, de l'aviation civile et de la météorologie nationale (MTCANM) intégré dans un système multipartite, flexible, ouvert et diversifié. • Mise en place de forums d'échange et de partage des connaissances qui donneront naissance à une communauté d'experts, ce qui augmentera les possibilités de participation et renforcera la transparence.

RESULTATS ET PARTENARIATS

Résultats attendus :

L'objectif de ce projet est d'aider le Tchad à surmonter les obstacles qui empêchent le pays de remplir ses engagements internationaux énoncés dans les articles 4 et 13 de l'Accord de Paris. Le projet s'articule autour d'une composante technique, le suivi et l'évaluation, la gestion des connaissances et les coûts de gestion du projet. Tous les résultats proviendront des activités conçues pour rendre le système MRV du Tchad efficace et conforme au cadre de transparence amélioré.

Les résultats présentés ci-dessous sont alignés sur le paragraphe 18 des lignes directrices de programmation de la CBIT qui contient les éléments suivants : a) renforcer les institutions nationales liées à la transparence pour gérer, planifier, coordonner, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques, stratégies et programmes visant à améliorer la transparence, y compris l'identification et la diffusion des bonnes pratiques pour renforcer les institutions et le réseau national d'experts du Tchad ; b) soutenir le processus d'intégration des connaissances acquises grâce aux initiatives de transparence dans les politiques nationales et la prise de décision ; et c) aider au déploiement et au renforcement du système de gestion de l'information et des connaissances afin de répondre aux exigences de l'article 13 de l'Accord de Partenariat. En outre, les informations sur la mise en œuvre des projets et les enseignements tirés seront partagés en permanence avec le programme de soutien mondial CBIT du PNUE-FEM, afin de mettre ces informations à la disposition d'autres parties et initiatives tout en bénéficiant, par l'intermédiaire de la plateforme, de l'expérience d'autres parties.

Composante 1 du projet : renforcement de la capacité du Tchad à collecter et à traiter les données sur le changement climatique pour en faire des informations utiles à l'élaboration des politiques et à la présentation de rapports à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Résultat attendu 1 : Le Tchad prend des mesures concrètes pour collecter et traiter les données relatives au changement climatique, soumettre des inventaires de GES et assurer le suivi des CDN, afin de se conformer au cadre de transparence renforcé.

Résultat 1.1. Des protocoles d'accord, des accords institutionnels formels et un document officiel établissant le mécanisme de coordination interministérielle pour améliorer et rendre opérationnel le cadre national de transparence et en assurer la durabilité.

> Le résultat 1.1 se déclinera par la mise en place d'un cadre de coordination interministériel et de points focaux (encourageant la nomination de femmes) dans chacun des quatre secteurs clés (énergie / agriculture et élevage / utilisation des terres et foresterie / déchets), ce qui garantira la durabilité à long terme des capacités établies en évitant que des changements dans un ministère n'annulent ou n'affectent négativement les capacités établies/renforcées résultant de ce projet. La coordination interministérielle garantira également que les résultats du projet et les informations sur le suivi de la NDC figurent en meilleure place dans l'agenda des autres ministères et contribuera à sensibiliser ces derniers aux options potentielles d'atténuation des GES.

Le projet s'appuiera sur la base de données hébergée par le MEFSD, sur les bases de données sectorielles existantes et sur la plateforme AGORA 30 (chef de file Tchad) dont l'opérationnalisation est limitée. Le défi majeur auquel sont confrontées ces bases de données existantes, concerne le renforcement du cadre institutionnel, des capacités techniques et matérielles, de l'opérationnalisation et de la synergie d'action entre ces bases de données.

Cet arrangement institutionnel renforcé établira un cadre durable de partage d'informations, ainsi que la coordination du processus d'établissement de rapports sur l'action climatique. Une attention particulière sera accordée à l'inclusion des femmes dans les organes de l'arrangement institutionnel (au moins 30 % de femmes).

Les ministères, institutions et autres parties prenantes qui prendront part aux dispositions institutionnelles susmentionnées pour la coordination interministérielle en matière de transparence climatique sont les suivants :

- Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable
- Ministère chargé de l'énergie,
- Ministère des transports, de l'aviation civile et de la météorologie nationale (MTCANM)
- Ministère de la production et de la transformation agricoles
- Ministère de l'économie, du plan et de la coopération
- Ministère de l'administration territoriale
- Ministère de la femme et de la petite enfance
- Ministère des postes et de l'économie numérique
- Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED)
- Conseil des chambres
- Conseil national du patronat tchadien (CNPT)
- Association des PME
- L'académie.

La participation des acteurs concernés se fera par le biais de réunions structurées, d'entretiens, d'ateliers et de consultations. Le projet vise à mettre efficacement à contribution les parties prenantes, à assurer l'adhésion politique, à tirer parti des idées et des contributions pour relever les défis, à parvenir à un consensus et à obtenir des résultats escomptés ; cela passe par la compréhension des besoins et des attentes, une communication régulière et efficace, l'établissement des relations, la quête et le retour d'information des parties prenantes et la proactivité.

Livrables attendus :

1.1.1. Réaliser la cartographie et l'analyse des parties prenantes (c'est-à-dire les ministères et autres institutions) (à entreprendre conjointement avec l'activité 1.3.1).
1.1.2. Élaborer et proposer pour adoption des dispositions institutionnelles formelles et un cadre juridique pour collecter, partager et gérer les données de l'inventaire des GES d'une manière continue et durable, en établissant des centres de collecte et de traitement des données dans chacun des quatre secteurs clés.
1.1.3. Élaborer et proposer pour adoption des dispositions institutionnelles formelles et un cadre juridique pour améliorer le cadre de coordination existant pour le suivi des CDN (sur l'action climatique, le soutien nécessaire et reçu et/ou la vulnérabilité et l'adaptation, le cas échéant) de manière continue et durable et renforcer le cadre pour la coordination interministérielle.
1.1.4. Renforcer les capacités des organismes institutionnels établis (formation aux exigences de l'ETF, équipement pour le partage des données, etc.)

Livrables attendus :

- Produit livrable 1.1.1. Rapport sur la cartographie, l'analyse et l'engagement des parties prenantes (y compris une analyse SWOT et de genre de l'arrangement institutionnel existant) ainsi que l'évaluation du cadre juridique et réglementaire sur les initiatives climatiques, une vue d'ensemble des données disponibles sur le changement climatique,
- Résultat 1.1.2. Des documents sur les dispositions institutionnelles et le cadre juridique établissant les processus permettant aux quatre groupes de collecter et de gérer les données de l'inventaire des GES sont préparés et soumis pour approbation.
- Objectif 1.1.3. Les documents sur les dispositions institutionnelles et le cadre juridique pour la collecte et la gestion des données de suivi de la CDN sont préparés et soumis pour approbation.
- Résultat 1.1.4. Rédiger un projet de protocole d'accord établissant le mécanisme de coordination interministérielle, pour approbation par le gouvernement.
- Objectif 1.1.5. Les organes institutionnels sont formés aux exigences de l'ETF et disposent d'un équipement opérationnel.

Ce cadre de coordination sera renforcé, institutionnalisé et fonctionnera comme des centres de collecte, de partage et de traitement des données. Les liens entre les pôles et le centre seront renforcés et les structures de gestion de l'information et des connaissances seront améliorées pour compiler efficacement les données et les informations dans des rapports et des inventaires en vue d'un examen ou d'une analyse au niveau international. Ce résultat renforcera également les points focaux pour l'égalité des sexes sur le changement climatique dans les institutions clés. Les dispositifs de collecte, de traitement et de partage des données seront formalisés et opérationnels et les liens entre les centres et le MEFSD et le ministère des transports, de l'aviation civile et de la météorologie nationale (MTCANM) seront établis et renforcés. Leurs rôles seront institutionnalisés pour assurer la durabilité et l'intégration des activités de transparence, en particulier dans le secteur public. Ces centres seront dotés de points focaux responsables de la coordination sectorielle. Une coopération formelle entre le gouvernement, les OSC, le secteur privé et les universités sera également définie et institutionnalisée. L'intégration d'une capacité MRV renforcée dans les processus d'élaboration des politiques et de prise de décision permettra d'identifier les options d'atténuation des GES les plus rentables et de soutenir l'accélération de la réalisation des CDN. Le mécanisme de coordination interministérielle fournira une plateforme par laquelle les données et les informations obtenues grâce à la capacité MRV renforcée seront utilisées pour influencer les politiques et les processus de prise de décision dans les ministères et les agences gouvernementales concernés, y compris le parlement, les conseils de district et les conseils locaux de niveau inférieur, les OSC et le monde universitaire.

Résultat 1.2. Appui technique, formation et outils fournis aux principales parties prenantes, dont au moins 30 % de femmes, au Tchad pour préparer et soumettre des inventaires de gaz à effet de serre (GES) transparents, cohérents, comparables, complets et exacts.

Cet objectif sera atteint en renforçant la capacité des principales parties prenantes à collecter, traiter et fournir des données ventilées par sexe en utilisant des protocoles de traitement développés dans l'inventaire des émissions de GES et le système MNV. La communication nationale du Tchad à la CCNUCC souligne la nécessité de renforcer les capacités en formant le personnel à la collecte et à la gestion des GES et des données connexes, y compris l'interprétation des données, le stockage et la mise à jour des bases de données.

Livrables attendus :

1.2.1. Identifier et renforcer les capacités des équipes de terrain dans les secteurs clés (énergie/agriculture, élevage/utilisation des terres et sylviculture/déchets) en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données relatives aux gaz à effet de serre.
1.2.2. Adapter les outils et les protocoles au contexte national et les tester dans le cadre de l'élaboration de l'inventaire des GES.
1.2.3. Développer 02 facteurs d'émission pour les secteurs de l'agriculture/élevage et de l'énergie pour les catégories d'émission 1 et 2, sur la base de la méthodologie Tier 2 du GIEC.
1.2.4. Adapter les outils d'AQ/CQ au contexte tchadien et les adopter dans les rapports de transparence climatique.
1.2.5. Élaborer un plan de développement des capacités à long terme, y compris un programme de "formation des formateurs" pour le renforcement continu des capacités et le développement institutionnel, en mettant l'accent sur l'égalité entre les hommes et les femmes.
1.2.6. Entreprendre des programmes de formation des formateurs pour 15 à 20 personnes dont 30% de femmes (des Hubs et du MEFSD) dans l'amélioration des inventaires de GES et des projections d'émissions, sur la base des dernières lignes directrices/outils de l'IPCC 2006.
1.2.7. Développer les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière d'activités de transparence par le biais de programmes d'échange entre pairs pour les parties prenantes au niveau national (secteurs public, privé, universitaire, société civile) et également au niveau international par le biais de la mise en réseau et du programme de soutien mondial du CBIT.

Livrables attendus :

- Produit livrable 1.2.1. Un document décrivant les besoins et le plan de développement des capacités, y compris un programme de "formation des formateurs" pour le renforcement continu des capacités et le développement institutionnel.
- Produit livrable 1.2.2. Rapport contenant des lignes directrices et des instructions sur l'utilisation d'outils et de protocoles pour l'élaboration de l'inventaire des GES adaptés au contexte national.
- Résultat 1.2.3. Rapport sur les facteurs d'émission spécifiques à chaque pays développé pour les secteurs de l'agriculture/élevage et de l'énergie, y compris les méthodologies, les outils et les hypothèses adoptés, ainsi qu'un rapport de calcul.
- Résultat 1.2.4. Rapport sur l'utilisation des outils et protocoles d'AQ/CQ proposés par les parties prenantes concernées. Plan d'assurance et de contrôle de la qualité pour les rapports à la CCNUCC, y compris les procédures opérationnelles standard (POS) basées sur les lignes directrices du GIEC de 2006 et l'amélioration de 2019.
- Résultat 1.2.5. Un plan de développement des capacités à long terme, comprenant un programme de "formation des formateurs" pour le renforcement continu des capacités et le développement institutionnel, en mettant l'accent sur l'intégration de la dimension de genre. Le programme de formation des formateurs est organisé par le COTNACC (Comité technique national sur le changement climatique), composé d'experts techniques de haut niveau issus de ministères publics, de la société civile, de centres de recherche et du secteur privé.
- Livrable 1.2.6. Rapports de formation des formateurs pour les acteurs du Hub et du MEFSD dans l'amélioration des inventaires de GES et des projections d'émissions, avec des informations sur la participation des femmes.
- Résultat 1.2.7. Rapport sur l'extension des enseignements tirés et des meilleures pratiques en matière d'activités de transparence par le biais de programmes d'échange entre pairs pour les parties prenantes au niveau national (secteurs public, privé, universitaire, société civile) et également au niveau international par le biais de la mise en réseau et du programme de soutien mondial du CBIT.

Résultat 1.3. Appui technique, formation et outils fournis aux principales parties prenantes, dont au moins 30 % de femmes, au Tchad pour assurer le suivi des contributions déterminées au niveau national (atténuation/adaptation) et du soutien nécessaire et reçu.

Ce résultat établira un système MNV national, avec un portail national de transparence climatique en ligne. Il commencera par une analyse des pratiques et des lacunes actuelles en matière de MNV ; Ce qui permettra d'éviter les doublons et les chevauchements et de compléter d'autres initiatives présentes au Tchad. Le processus s'inspirera de cas exemplaires relevés ailleurs, en particulier dans les États africains.

Le portail en ligne sera testé et rendu opérationnel dans le cadre de ce résultat. Les données des inventaires nationaux de gaz à effet de serre et des bilans d'émissions seront stockées et mises à la disposition du public par le biais du portail en ligne sur la transparence climatique qui doit être créé. Cette démarche s'accompagnera de l'acquisition d'équipements et d'outils de pointe pour la collecte des données. Des équipes de terrain chargées des données provenant des principaux secteurs d'émission (énergie / agriculture et élevage / utilisation des terres et foresterie / déchets) seront constituées et formées à la collecte, au traitement et à la transmission des données.

Livrables attendus :

1.3.1. Réaliser une analyse des pratiques et des lacunes du système MRV actuel (à entreprendre conjointement avec l'activité 1.1.1).

1.3.2. Concevoir, tester et rendre opérationnel un système MNV national, avec un portail de transparence climatique en ligne.

1.3.3. Concevoir des indicateurs de suivi pour (i) la mise en œuvre des CDN, (ii) le soutien nécessaire et reçu.

1.3.4. Développer des outils, des modèles, des protocoles et des lignes directrices pour suivre les indicateurs ci-dessus.

1.3.5. Informer et sensibiliser les autorités locales et les autres parties prenantes concernées aux exigences de transparence renforcées, y compris : (i) les émissions de GES ; (ii) les mesures d'atténuation ; (iii) le suivi de l'aide nécessaire et reçue ; (iv) l'utilisation et la gestion du portail de transparence climatique en ligne.

1.3.6. Participer à la plateforme de coordination mondiale de la CBIT et à d'autres activités d'échange entre parties prenantes sur la transparence climatique.

1.3.7. Former 15 à 20 personnes, dont 30% de femmes (des Hubs et MCANM) au système MRV national et au portail de transparence climatique en ligne, au suivi des CDN et à la fourniture d'informations sur la plateforme de coordination mondiale de la CBIT.

Livrables attendus :

- Produit livrable 1.3.1. Rapport comprenant des recommandations sur la meilleure solution informatique pour établir le portail de transparence climatique en ligne à l'appui du système MRV national.
- Produit livrable 1.3.2. Rapport sur la création et le fonctionnement du portail de transparence climatique en ligne pour soutenir le système MRV national.
- Produit livrable 1.3.3. Un manuel national sur la transparence climatique détaillant : les processus et les étapes de gestion des données pour soutenir le système MRV ; les outils, modèles, protocoles et lignes directrices spécifiques au pays pour suivre la mise en œuvre de la CDN, y compris le soutien nécessaire et reçu.
- Produit livrable 1.3.4. Rapport des réunions avec les autorités locales et les autres parties prenantes sur les exigences de transparence renforcées.
- Produit livrable 1.3.5. Rapport sur les activités de sensibilisation, avec des informations sur la participation des femmes, sur l'ETF : (i) inventaire des GES (ii) mesures d'atténuation, (iii) suivi de l'aide nécessaire et reçue ; (iv) utilisation et gestion du portail de transparence climatique en ligne.
- Résultat 1.3.6. Rapports de participation aux réunions régionales du réseau MRV et aux ateliers mondiaux annuels du CBIT
- Livrable 1.3.7. Rapports de formation des formateurs pour les acteurs du Hub et du MTCANM sur le système MRV national et le portail de transparence climatique en ligne, le suivi des CDN, et sur la fourniture d'informations dans la plateforme de coordination mondiale de la CBIT, avec des informations sur la participation des femmes.

Composante 2 du projet : suivi et évaluation

Résultat attendu 2 : le projet fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation efficaces, qui tiennent compte de la dimension de genre.

Résultat 2.1 : Des produits de suivi et d'évaluation sont fournis.

Ce produit est axé sur les activités standard de suivi et d'évaluation du FEM et du PNUD, décrites en détail dans la section VI.

Livrables attendus :

2.1.1. Organiser un atelier de lancement et confirmer la base de référence et les indicateurs du projet.

2.1.2. Contrôler et évaluer en permanence la mise en œuvre et les résultats des projets dans la mesure où ils affectent les femmes et les hommes.

2.1.3. Présenter l'état d'avancement du projet et les enseignements tirés au directeur du projet et au comité directeur du projet ainsi qu'au FEM sous la forme d'une décision annuelle de gestion de la mise en œuvre du projet.
2.1.4. Réaliser une évaluation finale dans les six mois précédant la fin du projet.
2.1.5. Préparer et soumettre un rapport final au PNUD et au partenaire de mise en œuvre.

Livrables attendus:

- Produit livrable 2.1.1. Indicateurs de référence et de projet, y compris la dimension de genre.
- Produit livrable 2.1.2. Rapports annuels de mise en œuvre du projet (PIR).
- Produit livrable 2.1.3. Rapports d'évaluation à mi-parcours et d'évaluation finale du projet.
- Produit livrable 2.1.4. Rapport final du projet.

Composante 3 du projet : gestion des connaissances
Résultat attendu 3 : Les résultats du projet sont utilisés et servent de base à d'autres initiatives similaires.

Résultat 3.1 : Les enseignements tirés et les bonnes pratiques sont partagés avec d'autres parties par l'intermédiaire de la plateforme de transparence sur le climat et d'autres réseaux de coopération, tout en prenant en compte les considérations sexospécifiques.

Ce résultat soutiendra la gestion des connaissances pour consigner, documenter et partager la grande variété de données, d'informations et de connaissances générées par les activités du projet. Cela permettra également au Tchad de contribuer et d'être un partenaire actif de la plateforme de coordination mondiale du CBIT, en échangeant des informations avec d'autres pays et en participant activement aux ateliers du CBIT. Le partage des leçons apprises et des expériences via la plateforme mondiale garantira que le projet CBIT au Tchad est aligné sur d'autres initiatives nationales, régionales et internationales en matière de transparence.

Livrables attendus :

3.1.1. Recueillir/archiver les enseignements tirés du projet et les résultats obtenus au cours de sa mise en œuvre.
3.1.2. Partager les modèles, les enseignements tirés et les meilleures pratiques avec toutes les parties prenantes concernées au Tchad.
3.1.3. Partager les modèles, les enseignements tirés et les meilleures pratiques avec les autres parties par l'intermédiaire de la plateforme de coordination mondiale et d'autres réseaux de coopération régionaux et mondiaux.
3.1.4. Participer à certains ateliers régionaux et mondiaux du CBIT.

Livrables attendus :

Résultat 3.1.1. Mise en place de supports pour la capitalisation des bonnes pratiques.
Produit livrable 3.1.2. Rapports des ateliers régionaux et mondiaux CBIT.
Objectif 3.1.3. Stratégie de communication réalisée.

Accord sur les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation du logo sur les produits livrables du projet et la divulgation d'informations : Afin de remercier le FEM d'avoir accordé un financement, le logo du FEM apparaîtra avec celui du PNUD sur tous les documents promotionnels, les autres documents écrits tels que les publications élaborées dans le cadre du projet, et le matériel du projet. Toute citation de publications relatives à des projets financés par le FEM fera également mention de ce dernier. Les informations seront divulguées

conformément aux politiques pertinentes, notamment la politique de divulgation du PNUD ([3]) et la politique du FEM en matière de participation du public ([4]).

Ressources nécessaires pour atteindre le résultat escompté : Le montant total des ressources nécessaires s'élève à 1 395 000 dollars américains, les ressources humaines étant la principale contribution. Ce montant inclut les coûts indirects du PNUD, c'est-à-dire les structures des bureaux de pays pour la fourniture des services des Structures de gestion générale (SGG). Ainsi, les ressources attendues de la subvention du FEM s'élèvent à 1 045 000 USD. Le gouvernement du Tchad apporte une contribution en nature de 200 000 USD. Les 150 000 USD restants proviennent du PNUD, qui sera responsable de plusieurs activités, y compris l'achat de matériel roulant. Voir la section VII (Plan de travail pluriannuel) pour plus de détails.

Partenariats : Le succès du projet qui vise à renforcer la capacité des institutions tchadiennes à se conformer aux exigences de transparence de l'Accord de Paris dépendra en grande partie de sa capacité à collaborer efficacement avec d'autres projets et initiatives existants. Ces partenariats stratégiques peuvent maximiser l'utilisation des ressources disponibles, éviter la duplication des efforts et renforcer la cohérence des actions menées pour atteindre les objectifs relatifs à la transparence climatique et à la lutte contre le changement climatique.
Le Tchad a participé aux activités destinées au Groupe « Cluster » francophone du Partenariat pour la Transparence de l'Accord de Paris (PATPA). Le tableau suivant résume les principaux projets et initiatives de base liés à la mise en œuvre du projet CBIT :

[3] Voir http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/transparency/information_disclosurepolicy/
[4] Voir https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines

Tableau 4 : Projets et initiatives de référence

Partenaire de développement	Projets	Objectif / Description	Pertinence	Calendrier et budget (USD)
Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)/ FEM	Tchad : Préparation de la troisième conférence nationale Communication (TNC) dans le cadre de la CCNUCC Activités habilitantes du FEM5	Facilitation de la préparation et de la présentation de la troisième communication nationale.	Rapports à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le projet CBIT utilisera l'expérience du pays dans la préparation du CNC, pour améliorer le cadre de transparence et les rapports nationaux consécutifs dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris (AP). Le projet CBIT est complémentaire des projets d'activités habilitantes du FEM. Le projet CBIT assurera une coordination totale entre les projets, en évitant les doubles emplois et en exploitant les synergies.	2012 - 2022 540 000 DOLLARS AMÉRICAINS
PNUE/ FEM	République du Tchad : Préparation du rapport initial de mise à jour biennale (BUR1) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Activités habilitantes du FEM5	Facilitation de la préparation et de la soumission de BUR1.	Rapports à la CCNUCC. Le projet CBIT utilisera l'expérience du pays dans la préparation du BUR1, pour améliorer le cadre de transparence et les rapports nationaux consécutifs dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris (AP). Le projet CBIT est complémentaire des projets d'activités habilitantes du FEM. Le projet CBIT assurera une coordination totale entre les projets, en évitant les doubles emplois et en exploitant les synergies.	2017 - 2024 382 000 DOLLARS AMÉRICAINS
PNUD/FEM	Plan national d'adaptation (PNA)	Approuvé par le FEM (financé par le Fonds pour les pays les moins avancés - FPMA) le 05 mars 2018, il est en cours de mise en œuvre par le PNUD. L'objectif est d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation à moyen et long terme des secteurs	Le PAN soutient la création d'un système d'information intégré, y compris une base de données fiable sur le climat et les données socio-économiques, et soutient l'intégration de l'adaptation dans les politiques et les processus de prise de décision. L'expérience de la base de	2018 - 2023 5,775 millions de dollars américains Le financement total du FPMA en faveur des processus PAN des PMA s'élève à 74,6 millions de

[5] TNC et BUR1 sont des projets du FEM liés au portefeuille d'activités de facilitation du changement climatique.

Partenaire de développement	Projets	Objectif / Description	Pertinence	Calendrier et budget (USD)
		sensibles au climat afin d'aider la nation à atteindre sa contribution déterminée au niveau national à l'Accord de Paris ainsi que les objectifs mondiaux pour un développement à faible émission de carbone et résilient au changement climatique. Il a été conçu pour atteindre deux objectifs : Résultat 1 : Un système d'information intégré, comprenant une base de données fiable sur le climat et les données socio-économiques, soutient l'intégration de l'adaptation dans les politiques et les processus de prise de décision. Résultat 2 : Les capacités institutionnelles sont renforcées dans les secteurs et régions clés afin de faciliter l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation.	données fiable mise en œuvre dans le cadre du PAN sera utilisée par le CBIT pour créer une base de données sur l'atténuation. Le cadre de transparence renforcé résultant du projet CBIT améliorera le mécanisme de coordination global des actions de lutte contre le changement climatique (à la fois l'atténuation et l'adaptation).	dollars au 30 juin 2019. Ce soutien comprend plusieurs projets qui cherchent explicitement à faire progresser les processus des PAN dans plusieurs pays (y compris le Tchad) en plus de l'assistance technique ciblée pour un soutien individuel sur mesure qui continue d'être fourni par le biais du Programme mondial de soutien aux PAN (GSP) financé par le FPMA. Le soutien du FSCC, d'un montant de 5,1 millions de dollars, vise à compléter les initiatives du FPMA en aidant les pays en développement non-PMA dans leurs processus nationaux d'avancement des PAN.
PNUE/Centre et réseau de technologies climatiques (CTCN)/FEM	Évaluations des besoins technologiques (TNA) phase III	Le projet TNA Phase III visant à soutenir 22 petits États insulaires en développement (PEID) et pays les moins avancés (PMA) et l'Ukraine a été approuvé par la directrice générale du FEM en mars 2018. Les pays d'Afrique sont le Bénin, la République centrafricaine, le Tchad, Djibouti, l'Érythrée, la Guinée, le Liberia, le Malawi, le Niger, Sao Tomé-et-Principe et l'Ouganda. L'objectif est de fournir aux pays participants un soutien financier et technique ciblé pour préparer des évaluations	Il soutient les cadres TNA et TAP pour les technologies qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et les autres aspirations des NDC. Il est donc cohérent avec la CBIT. Le CBIT utilisera les options technologiques développées par le TNA pour élaborer des scénarios de projection et établir un lien entre les deux bases de données (CBIT et TNA).	2018 - 2023 142 000 DOLLARS AMÉRICAINS

Partenaire de développement	Projets	Objectif / Description	Pertinence	Calendrier et budget (USD)
		des besoins technologiques nouvelles ou actualisées et améliorées, y compris des plans d'action technologiques (PAT), pour des technologies prioritaires qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, soutiennent l'adaptation au changement climatique et sont compatibles avec les contributions déterminées au niveau national et les objectifs nationaux de développement durable.		
BAD/FEM (FPMA)	Tchad : Renforcer la résilience rurale et urbaine au changement et à la variabilité climatiques par l'approvisionnement en eau et l'assainissement au Tchad	Ce projet (en cours de d'élaboration) vise à renforcer la résilience rurale et urbaine au changement et à la variabilité climatiques par l'approvisionnement en eau et l'assainissement au Tchad. La stratégie du projet est de réduire la vulnérabilité, d'augmenter la capacité d'adaptation et d'améliorer le transfert des technologies d'adaptation. Le projet s'articule autour de quatre composantes : (i) intégrer l'adaptation au climat dans le plan directeur actualisé pour l'eau et l'assainissement ; (ii) améliorer l'accès à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement résistant au climat ; (iii) renforcer l'information climatique et les systèmes d'alerte précoce ; et (iv) améliorer la gestion des connaissances et le suivi et l'évaluation. Les ressources du FPMA couvriront les coûts supplémentaires liés à l'augmentation de la résilience des communautés dans la zone du projet face à la variabilité du climat et aux risques grâce à : des infrastructures en dur, en intégrant le changement climatique dans le plan directeur national d'approvisionnement en	Le projet vise à renforcer les systèmes d'information climatique et d'alerte précoce, et à améliorer la gestion des connaissances ainsi que le suivi et l'évaluation. Ce projet recueille des informations sur le changement climatique qui seront utiles pour les projections de scénarios et pour la plateforme de partage d'informations qui sera mise en place par le CBIT.	2021 -2025 23,4 millions de dollars

Partenaire de développement	Projets	Objectif / Description	Pertinence	Calendrier et budget (USD)
		eau et d'assainissement, et en utilisant les comités locaux pour de meilleures interventions en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) pour la sensibilisation au changement climatique et l'utilisation efficace de l'eau, et planifier une meilleure gestion des eaux souterraines en renforçant les systèmes de surveillance, d'information et d'alerte précoce basés sur les conditions météorologiques et les eaux souterraines. La cartographie des ressources en eaux souterraines et l'installation de stations de surveillance des eaux souterraines permettront d'établir avec certitude des puits d'eau souterraine qui ne s'assècheront pas en cas de sécheresse extrême. L'utilisation de la télédétection pour surveiller l'extraction et l'utilisation des eaux souterraines est une innovation pour le Tchad et la technique peut fournir des mesures objectives à des échelles potentiellement importantes, avec une couverture quasi-continue à faible coût, et a un fort potentiel de reproduction. Le projet bénéficiera directement à environ 4,7 millions de personnes et placera 1 100 hectares de terres sous une gestion plus résistante au climat.		
PNUE/FEM	Initiative de renforcement des capacités pour la transparence Programme d'appui mondial	Le projet vise à aider les pays en développement à passer au cadre de transparence amélioré (ETF) et à ses rapports de transparence bisannuels dans le cadre de l'accord de Paris en proposant diverses modalités de soutien, notamment des formations, des ateliers,	Le projet maintiendra un flux d'informations à double sens avec le CBIT GSP : il utilisera sa plateforme comme moyen de diffusion des informations et participera également aux ateliers de renforcement des capacités et à d'autres initiatives organisées par le CBIT GSP.	2023 - 2028 Budget global de soutien de 6 567 547 DOLLARS AMÉRICAINS

Partenaire de développement	Projets	Objectif / Description	Pertinence	Calendrier et budget (USD)
		l'examen de la qualité des rapports nationaux et la facilitation de l'échange de connaissances par le biais de réseaux régionaux sur la transparence.		
Partenariat NDC FEM, PNUD Climate Promise, ICAT, NAP-GN, UE	Contributions déterminées au niveau national (CDN) révisées	Grâce à divers soutiens techniques et financiers, le projet a permis de revoir l'engagement et l'ambition du pays.	Il s'agit du document principal qui sera utilisé pour établir le cadre de transparence au Tchad. Le projet CBIT prendra en compte les contributions de la CDN et contribuera à la mise en place du processus de suivi de la mise en œuvre des CDN.	2021 - 2022 Budget : Non déterminé (assistance technique fournie).
Fonds national de l'eau (FNE)/GCF	Activités de renforcement des capacités pour l'Agence nationale de développement et les principales parties prenantes. Préparation de la programmation par pays.	Renforcer la capacité de l'Agence nationale de développement et des parties prenantes à préparer des projets et à suivre le financement climatique mobilisé. La deuxième préparation vise à rendre opérationnel le programme national du Tchad par le biais d'une capacité nationale accrue et d'une solide réserve de projets. Les objectifs sont les suivants • Renforcer les capacités institutionnelles des principales parties prenantes du Tchad dans le domaine du climat, en particulier le NDA, afin de diriger et de coordonner les réponses et les stratégies nationales face au changement climatique, en mettant l'accent sur les lacunes qui entravent la mobilisation des ressources des fonds climatiques internationaux, en particulier celles du GCF ; • Rendre opérationnelle la procédure de non-objection ; • Développer une solide	L'impact attendu est que le Tchad réduise son déficit d'investissement climatique et fasse des progrès significatifs vers un développement à faible émission de carbone et résilient au changement climatique. Les données et les informations relatives au soutien financier nécessaire et reçu seront utiles pour le projet CBIT. Les projets maintiendront le flux d'informations sur la complémentarité du système MRV sur le suivi des flux de financement climatique dans le pays.	2020 - 2025 504 161 DOLLARS AMÉRICAINS

Partenaire de développement	Projets	Objectif / Description	Pertinence	Calendrier et budget (USD)
		réserve de projets avec des notes conceptuelles du GCF prêtes à être soumises ; • Mobiliser le secteur privé national pour qu'il s'engage activement dans le GCF et investisse dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.		
FAO/GCF-READINESS	Renforcer les capacités et les partenariats pour évaluer les possibilités d'atténuation et d'adaptation et permettre leur mise en œuvre dans le secteur de la sylviculture et de l'utilisation des terres dans le contexte de la Grande Muraille Verte (GMV)	Les principaux objectifs sont les suivants • Préparer et permettre aux pays de la GMV d'alimenter, d'informer et de contribuer au processus de formulation et de mise en œuvre du projet multinational en cours d'élaboration et en conformité avec les priorités identifiées dans le programme national ; • Permettre la création d'un environnement favorable au Tchad pour investir avec succès dans de futures initiatives diversifiées liées au changement climatique, à classer par ordre de priorité et à définir les activités nationales dans le cadre de la mise à jour de la stratégie de la bonne gouvernance et du programme régional plurinational en cours d'élaboration.	Lien entre certaines activités et le CBIT : Des solutions appropriées en matière de technologies climatiques sont identifiées et classées par ordre de priorité conformément aux stratégies et plans nationaux. Examen participatif périodique et mise à jour du programme national de financement de la lutte contre le changement climatique. Informer et fournir des données et des informations générées pour faciliter les communications nationales, le BUR et le BTR liés au changement climatique. Renforcer les lacunes existantes en matière de données en comblant les lacunes au niveau national nécessaires à la réalisation d'évaluations de base et d'évaluations de l'impact sur le climat à l'aide d'outils tels que SHARP et MOSAICC. Activités similaires avec le CBIT comme Quantifier la réduction des émissions de carbone avec l'utilisation du carbone ex ante (ex-act) et le potentiel d'élimination des interventions identifiées.	2020-2021 359 903 DOLLARS AMÉRICAINS
L'UE	L'initiative "Global Climate Change Alliance	Renforcer la résilience du secteur de l'énergie	Les données du secteur de l'énergie seront fournies au projet CBIT.	2014 - 2020 4 650 000 EUROS

Partenaire de développement	Projets	Objectif / Description	Pertinence	Calendrier et budget (USD)
	Plus" (GCCA+) Adaptation aux effets du changement climatique et développement des énergies renouvelables au Tchad			
Banque mondiale	Projet de résilience climatique et de productivité agricole durable (ProPAD)	Renforcer la résilience du secteur agricole.	Les données du secteur agricole seront fournies au projet CBIT.	2018 - 2023 41 millions de dollars
Agence française de développement (AFD)/UE	PASTOR : structurer le développement pastoral	L'objectif principal est de contribuer à l'utilisation rationnelle et durable des ressources pastorales en prenant en compte les besoins des populations locales et en développant leur résilience dans les zones pastorales et agro-pastorales de neuf provinces du Tchad.	Les données de ce projet dans le domaine du pastoralisme alimenteront les échanges et les formations prévus dans le projet CBIT.	2015-2021 28 millions d'euros

Source de cofinancement	Type de cofinancement	Montant du cofinancement	Inclus dans les résultats du projet ?	Dans l'affirmative, énumérer les résultats correspondants
Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable	En nature	200,000	Oui	Sortie 1.1, 1.2, 1.3, 2.1.
PNUD	Argent liquide	150,000	Oui	Sortie 1.1, 1.2, 1.3, 2.1.

Risques et hypothèses :

Le tableau suivant présente les risques liés au projet et les mesures proposées pour les atténuer au cours de la mise en œuvre du projet. Un registre détaillé des risques liés au projet figure à l'annexe 6.

Tableau 5 : Risques identifiés

Risque	Type de risque	Catégorie	Approche d'atténuation
Volonté politique : un soutien politique de haut niveau est essentiel pour garantir la participation active des acteurs institutionnels concernés à	Politique	Modéré	Le fait que le MEFSD soit l'entité responsable de la coordination de ce processus est un facteur de motivation important. Les plus hauts responsables valideront les modalités formelles proposées et développées dans le cadre de ce projet. Cette étape permettra au gouvernement d'imposer aux

Risque	Type de risque	Catégorie	Approche d'atténuation
la création, à l'établissement et au bon fonctionnement du cadre de transparence renforcé.			ministères et aux autres fournisseurs de données de produire et de communiquer les données nécessaires dans les délais et de la manière requise. Certains acteurs du parlement et des cabinets ministériels seront impliqués dans les activités du projet afin de sensibiliser aux enjeux de la transparence climatique. Cependant, les multiples changements dans l'administration et la volonté politique qui en découle pourraient ralentir le rythme fixé par le CBIT.
Risques politiques liés aux changements de priorités des gouvernements	Politique	Faible	Pays vulnérable au climat, la République du Tchad est un fervent défenseur de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. En outre, le projet du FEM soutient les exigences obligatoires de déclaration des GES dans le cadre de la CCNUCC, en particulier dans un inventaire national des GES. Par conséquent, il est très peu probable que le niveau de soutien du gouvernement au projet tombe en dessous de son niveau actuel. L'engagement continu avec un large éventail de parties prenantes et le fait que l'entité d'exécution (MEFSD) sert également de point focal de la CCNUCC pour le Tchad minimiseront encore les impacts de tout changement politique sur le projet.
Rotation du personnel Étant donné que le projet CBIT comprend un renforcement ciblé des capacités, il existe un risque de perte des capacités et des compétences acquises en raison de la rotation du personnel.	Organisationnel	Haut	Les activités de renforcement des capacités impliqueront un groupe d'experts nationaux sélectionnés selon des critères de compétences stricts dans chaque ministère et agence afin de s'assurer que les capacités peuvent être conservées et que la planification de la succession sera discutée dans le cadre de la formation. Les lignes directrices et les méthodologies seront produites sous forme écrite (c'est-à-dire dans des manuels) et le système informatique, basé sur Excel, sera largement documenté, ce qui contribuera également à préserver la mémoire institutionnelle.
Risques politiques ; ce risque est associé aux changements de gouvernance et de personnes clés dans les agences gouvernementales, à la sécurité et/ou aux décisions gouvernementales.	Le Tchad a connu l'instabilité politique dans le passé, mais le pays jouit maintenant d'une stabilité relative depuis plusieurs années et des difficultés politiques majeures sont peu probables.	Faible	Dialogue permanent avec les parties prenantes afin de minimiser l'impact de tout changement politique sur le projet. Le rôle actif du comité technique national sur le changement climatique, un comité de coordination interministériel, pour assurer la durabilité même si des changements interviennent au sein des institutions.
Participation insuffisante/inconsistante des parties prenantes et des partenaires, ou	Organisationnel	Moyen	• Création et mise en œuvre d'une cartographie appropriée des parties prenantes et d'une stratégie d'engagement dès le départ.

Risque	Type de risque	Catégorie	Approche d'atténuation
mauvaise coordination entre les institutions participantes.			• Rapports réguliers sur l'état d'avancement du projet CBIT à l'intention des parties prenantes et réunions d'avancement et de suivi. • Engagement permanent des institutions, rapports réguliers, suivi des progrès et reconnaissance des efforts et des réalisations de chaque institution. • Participation active et inclusion dès les premières étapes de la planification et de la création. • Des rôles et des responsabilités bien définis et des mises à jour régulières sur les progrès réalisés. • Un plan de communication élaboré et accepté par toutes les parties prenantes.
Absence de cadres juridiques ou réglementaires essentiels à l'appui du cadre de transparence renforcé : les fournisseurs de données ne fourniront pas de données de manière continue et ne surveilleront pas leurs activités s'ils ne sont pas tenus de le faire.	Réglementation	Faible	Pour pallier l'absence de législation, des protocoles d'accord seront utilisés pour obtenir un accord de principe des différents fournisseurs de données.
Contraintes liées à la disponibilité et à l'accessibilité des données et faible capacité nationale de gestion des données	La base de connaissances, le nombre et la capacité des experts locaux pourraient rester insuffisants pour mettre en œuvre l'ETF.	Moyen	• Les stagiaires des institutions clés, du MEFSD et du DLCC apprennent par la pratique afin d'accroître les capacités et de réduire le risque d'un accès et d'une connaissance limités.
Manque de personnel qualifié / capacité à retenir les personnes techniquement qualifiées	Il existe un risque que les ressources humaines qualifiées ne soient pas disponibles dans le pays pour répondre à tous les besoins du projet.	Moyen	• Des consultants nationaux travailleront aux côtés d'experts internationaux pour transférer des connaissances et des compétences au pays. • En outre, le projet prévoit d'organiser des formations pour les acteurs nationaux afin d'améliorer leurs compétences (activités 1.2.6, 1.3.5 et 1.3.7). • Enfin, pour ne retenir que les personnes techniquement qualifiées, des incitations financières appropriées devront être prises en compte dans la rémunération des consultants et des experts lors de la préparation du budget du projet pendant sa phase de développement.

En raison de l'évolution actuelle de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences déjà observées et potentielles sur la création et la mise en œuvre des projets, les risques, les mesures d'atténuation et les opportunités liés à COVID-19 sont abordés séparément ci-dessous.

Analyse des risques et des mesures d'atténuation de COVID-19

COVID présente des risques pour plusieurs aspects de la création et de la mise en œuvre des projets. Les principaux risques concernent la disponibilité de l'expertise technique, les capacités, les changements de calendrier, les processus d'engagement des parties prenantes, un environnement favorable et le financement. Le tableau ci-dessous présente les principaux risques identifiés et les mesures de réponse envisagées dans la CBIT.

Tableau 6 : Risques et mesures de riposte au Covid

Risque lié à COVID-19		Mesures d'intervention
Disponibilité de l'expertise et des capacités techniques et modification des délais	Les activités de formation et de gestion des connaissances ne peuvent avoir lieu en raison des restrictions.	La gestion des connaissances et les activités d'échange potentielles seront conformes aux directives du PNUD sur les voyages et les précautions à prendre pour contenir la pandémie mondiale de COVID-19, et le projet développera des activités virtuelles ou en ligne pour soutenir ces échanges dans la mesure du possible. Les mêmes modalités seront utilisées lorsque la formation technique en personne n'est pas possible.
	Les capacités et l'expérience limitées en matière de travail à distance et d'interactions en ligne nuisent à l'efficacité des interventions.	Des lignes directrices, des modèles et des manuels pour chaque résultat seront élaborés dans le cadre du projet et garantiront que les résultats du projet pourront être utilisés au-delà de la mise en œuvre et permettront au personnel d'accéder à des informations détaillées sur le processus MRV, assurant ainsi la durabilité du travail et le renforcement des capacités institutionnelles pour les institutions concernées.
	La mise en œuvre du projet est retardée.	La plupart des activités et des événements seront organisés et dirigés à l'aide de plateformes virtuelles afin de garantir que toutes les limitations liées à COVID-19 soient traitées en temps utile.
	La disponibilité limitée de consultants nationaux et internationaux pour soutenir la mise en œuvre du projet.	Le PNUD et le MEFSD disposent d'une base de consultants ayant une expertise dans les différentes composantes de la transparence et des compétences avérées dans la conduite réussie de missions dans les pays d'origine.
Processus d'engagement des parties prenantes	La mobilité des parties prenantes et du personnel est affectée.	La conception du projet comprend des mesures visant à minimiser ces risques, telles que la limitation des voyages à destination ou en provenance de zones où le COVID-19 est répandu et la formation du personnel du projet et des parties
	Les parties prenantes vulnérables et les groupes marginalisés en général ne sont pas impliqués dans la mise en œuvre du projet.	

Risque lié à COVID-19		Mesures d'intervention
		prenantes au cours de la phase de démarrage sur le lavage régulier des mains, la distanciation sociale et le port de masques en public. Cette formation sera répétée tout au long de la mise en œuvre du projet et renforcée dans les zones à haut risque.
Environnement favorable	Les priorités du gouvernement changent en raison de la pandémie.	L'engagement et l'implication de haut niveau des parties prenantes nationales démontrés dans le PPG réaffirment l'intérêt du pays et garantissent que la mise en œuvre du projet est dirigée par le pays. Les activités du projet ont été conçues pour donner la priorité à l'utilisation de plateformes virtuelles et permettront aux parties prenantes de maintenir leur engagement pendant les éventuels blocages.
Financement	Disponibilité du cofinancement	La contribution du gouvernement tchadien est fournie en nature sous la forme de personnel gouvernemental et de ressources publiques. Le cofinancement n'est donc pas affecté. L'implication du personnel dans la phase PPG garantit l'engagement des parties prenantes nationales qui seront autorisées à poursuivre la mise en œuvre du projet depuis leur domicile si nécessaire.
	Hausse des prix d'achat	L'étendue du développement du travail garantit pratiquement que la demande d'approvisionnement est suffisante pour répondre aux exigences du projet de manière rentable.

Engagement des parties prenantes :

L'implication des parties prenantes du projet et le plan d'engagement sont fournis à l'annexe 8, y compris la liste des participants. Ces parties prenantes ont déjà été impliquées dans la phase de développement de ce document de projet par le biais de consultations et d'un atelier de réflexion et de validation des activités du projet.

Engagement du secteur privé :

La participation du secteur privé à ce projet est importante. Le secteur privé sera impliqué dans la collecte et le partage des données ainsi que dans le système MRV et GHGI, en développant des mécanismes de collecte et de transmission des données. Le secteur privé constituera donc l'un des groupes de travail sectoriels nécessitant une formation en matière de collecte, de transmission et de partage des données. Nous attendons de l'engagement du secteur privé qu'il agisse comme un catalyseur de l'innovation et de l'investissement en promouvant l'innovation et en garantissant une croissance résiliente au climat et à faible émission de carbone. Des acteurs spécifiques du secteur privé, en l'occurrence les compagnies de téléphone, devront collaborer à la transmission des données provenant des différents centres sectoriels et à l'élaboration de protocoles de partage de l'information et de la plateforme associée.

Bien que le secteur privé soit encore peu développé au Tchad, il a un rôle important à jouer dans la transition vers une économie résiliente et sobre en carbone. Les principales chambres consulaires (chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines et des métiers), le Conseil national du patronat tchadien (CNPT) et l'Association des PME peuvent mobiliser leurs membres sur les questions de transparence climatique. Elles feront partie du dispositif institutionnel et relaieront l'information et collecteront les données auprès des entreprises.

Certaines grandes entreprises nationales des secteurs de l'énergie, de la banque et des télécommunications ont déjà manifesté leur intérêt pour le suivi de leur empreinte carbone. Elles sont bien placées pour expérimenter des outils de mesure et de déclaration des émissions de GES. Le retour d'information de ces "champions nationaux" inspirera d'autres acteurs du secteur privé.

Les PME innovantes développent des produits et des services qui contribuent aux mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (énergies renouvelables, agriculture intelligente, services météorologiques, etc.) En tant qu'utilisatrices de données climatiques, elles apporteront une perspective critique à la production et à l'accessibilité de l'information dans le cadre du projet CBIT.

Les associations professionnelles, sectorielles et interprofessionnelles représentent les intérêts de leurs membres auprès des pouvoirs publics. Leurs contributions permettront de prendre en compte les contraintes réelles auxquelles sont confrontées les entreprises dans la mise en œuvre des processus MRV.

La participation du secteur privé impliquera à la fois des consultations collectives avec des représentants d'entreprises et des partenariats opérationnels avec des entreprises volontaires pour tester des approches innovantes.

L'engagement du secteur privé au cours de la phase de mise en œuvre se fera par le biais d'enquêtes/entretiens, de réunions d'échange d'idées et d'informations, de partenariats opérationnels et de conférences/foires commerciales. Le secteur privé possède une expertise cruciale dans la mise en œuvre et jouera un rôle d'information.

Coopération sud-sud et coopération triangulaire (SSC/TrC) :

Les possibilités d'apprentissage et de transfert de technologie des pays pairs seront étudiées plus en détail au cours de la mise en œuvre du projet. Afin de présenter des possibilités de reproduction dans d'autres pays, le projet codifiera les bonnes pratiques et facilitera leur diffusion par l'intermédiaire de plates-formes mondiales et Sud-Sud telles que la plate-forme mondiale CBIT, la plate-forme de partage des connaissances Sud-Sud Galaxy des Nations unies et PANORAMA[6].

En outre, pour que la voix du Tchad soit entendue dans les forums mondiaux et régionaux, le projet explorera des opportunités significatives de participer à des événements spécifiques où le PNUD pourrait soutenir l'engagement dans des conférences internationales sur le développement traitant des questions de transparence. En outre, le projet offrira des opportunités de coopération régionale avec des pays mettant en œuvre des initiatives CBIT dans des contextes géopolitiques, sociaux et environnementaux adaptés au projet proposé au Tchad. Le portail en ligne développé dans le cadre du projet renforcera la sensibilisation générale aux initiatives de transparence et rendra les données et les informations sur le changement climatique accessibles pour l'apprentissage Sud-Sud entre de nombreux types de parties prenantes. Les méthodologies, les lignes directrices et les formations seront soigneusement documentées, et les enseignements tirés seront enregistrés et partagés avec d'autres pays en développement parties à l'Accord de Paris. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la CDN seront également évalués et partagés avec la population tchadienne et tous les autres pays parties à l'Accord.

[6] https://panorama.solutions/fr

Le projet contribuera aux activités de partage d'expérience au sein du réseau francophone sur la transparence climatique dans le cadre de la promesse climatique du PNUD (projet d'amélioration de la transparence climatique - projet ECT).

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :

Le projet CBIT constituera un point d'entrée important pour les efforts de formation, de sensibilisation et de renforcement des capacités visant à garantir que les femmes soient également impliquées dans les actions de lutte contre le changement climatique et dans les avantages qui en découlent. Cela nous aidera à comprendre comment les hommes et les femmes sont impliqués dans la gestion de leur environnement et clarifiera l'image globale des effets du changement climatique sur les différents groupes de citoyens, améliorant ainsi la transparence.

La mise en œuvre du projet favorisera l'inclusion des femmes, depuis le comité de pilotage et l'équipe de gestion du projet jusqu'aux consultants, mais aussi depuis la formation jusqu'à la participation active aux ateliers de consultation. En ce sens, la gestion et le suivi du projet tiendront compte de la dimension de genre et incluront des indicateurs ventilés par sexe montrant qui est impliqué et quelles opinions seront prises en considération.

L'approche globale du projet est alignée sur les priorités nationales et en particulier sur la politique nationale du genre et la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes au Tchad 2023-2025. Le projet s'appuiera sur l'expérience du PNUD au Tchad en tant que bureau de pays approuvé par le PNUD pour l'égalité des sexes avec certification. L'équipe du projet fera appel au point focal genre du bureau de pays si nécessaire et alignera les communications et la sensibilisation du projet sur l'approche du bureau de pays pour l'intégration du genre dans sa politique de communication, y compris les lignes directrices sur le langage non sexiste.

Les considérations de genre dans les résultats et les processus de ce projet seront transversaux. En effet, en mettant l'accent sur la transparence et en révélant comment les femmes et les hommes participent à la prise de décision liée au changement climatique, le projet contribuera à l'engagement égal des femmes dans l'action contre le changement climatique et ses avantages. Les femmes seront associées à la mise en œuvre du projet. Cela se reflétera dans le comité de pilotage et l'équipe de gestion du projet, ainsi que dans les consultants et autres experts engagés pour soutenir sa mise en œuvre. En outre, la formation proposée par le projet recherchera, en particulier, la participation active et la consultation des femmes. Ainsi, la gestion et le suivi du projet resteront sensibles à la dimension de genre, avec des données ventilées par sexe pour la participation et la représentation des points de vue. Afin de mesurer la participation des hommes et des femmes aux événements du projet, toutes les réunions, tous les ateliers et toutes les formations organisées dans le cadre du projet devraient disposer de registres de présence ventilés par sexe.

Conformément aux directives de programmation de la CBIT, à la politique du FEM en matière d'intégration de l'égalité des sexes et à son plan d'action pour l'égalité des sexes, ainsi qu'à la politique et à la stratégie du PNUD en matière d'égalité des sexes et d'environnement, et sur la base de cet effort initial d'intégration substantiel, un plan d'action pour l'égalité des sexes comprenant des indicateurs et des objectifs mesurables a été élaboré (voir les annexes).

En outre, le pays bénéficiera des activités de la plate-forme mondiale de coordination en matière d'égalité des sexes par l'intermédiaire du SPG CBIT.

En outre, ce projet renforcera les capacités des points focaux en matière de collecte et de distribution de données ventilées par sexe. Il garantit également l'intégration et l'égalité des sexes sur la base du plan d'action du FEM pour l'égalité en donnant de la visibilité et du soutien aux contributions individuelles des femmes et des hommes ainsi qu'à l'égalité de traitement des femmes et des hommes dans les politiques, à l'égalité d'accès aux ressources, au droit d'être entendu et aux ressources. Enfin, ce projet organisera un atelier sur l'égalité des sexes.

Caractère innovant, durabilité et potentiel de transposition à plus grande échelle :

Innovation : Grâce à ce projet, le Tchad mettra en œuvre un système intégré de surveillance et de déclaration plutôt que de déclarer séparément les émissions de chaque secteur, que le projet développera dans le portail de transparence climatique en ligne (sous l'activité 1.3.2). Ce portail aura la capacité d'intégrer des ensembles de données provenant de diverses sources, y compris externes. La transparence des sources de données, des définitions, des méthodologies et des hypothèses renforcera la confiance entre les parties prenantes. Les sources de données, les définitions, les méthodologies et les hypothèses seront clairement documentées afin de faciliter la reproduction et l'évaluation. La possibilité d'un suivi indépendant sera étudiée au cours de la phase PPG, mais ne remplacera pas la planification, la mise en œuvre et le suivi de l'atténuation au Tchad. Le suivi indépendant offre la possibilité d'intégrer des ensembles de données indépendants afin de combler les lacunes et d'encourager les améliorations continues. Les approches d'intégration des données réduiront les biais au niveau local, en combinant des données de référence indépendantes avec des ensembles de données régionales et mondiales. Le suivi indépendant permettra également d'instaurer un climat de confiance avec les donateurs et le public, afin de stimuler et de compenser les mesures d'atténuation à l'échelle locale, nationale et paysagère.

Durabilité : Le projet CBIT adopte une approche multipartite avec une participation accrue à la prise de décision et au suivi, ce qui garantit la durabilité. L'institutionnalisation du système MRV et de la collecte de données est un autre moyen d'accroître la durabilité, puisque des documents, des outils et des modèles seront élaborés pour définir des lignes directrices à l'intention des ministères compétents sur la meilleure façon de collecter et de traiter les données, et pour rationaliser et normaliser la collecte de données sur les GES dans les différents secteurs. Le système MRV envisagé et la plateforme intégrée seront hébergés dans les structures gouvernementales existantes de sorte que, au-delà de la mise en œuvre du projet CBIT, les processus de planification et de budgétisation continueront à investir dans le système. Un plan de développement des capacités à long terme sera élaboré et le pays augmentera le nombre d'experts techniques et de formateurs par le biais d'un programme de "formation des formateurs" pour des activités continues de renforcement des capacités après l'intervention de ce projet CBIT. Le matériel de formation pour les activités de renforcement des capacités sera disponible sur les sites web créés à cet effet. En ce qui concerne la durabilité de l'équipement à acquérir dans le cadre de ce projet CBIT, la maintenance sera assurée par l'agence d'exécution (MEFSD). Ainsi, les connaissances et les compétences seront internalisées et les coûts d'exploitation du système seront également intégrés dans les finances publiques, le ministère ayant un mandat sur l'information climatique et connexe.

Potentiel d'extension : Une capacité accrue au Tchad grâce à la mise en œuvre de ce projet CBIT fournira des informations importantes pour les projets futurs. En outre, l'expérience acquise en matière de collecte de données, de suivi, de consultation des parties prenantes, de gestion des données et de documentation sera utilisée pour étendre les activités de manière plus détaillée dans plusieurs secteurs, tant au niveau national qu'infranational. Ce projet améliorera les approches, les outils et les capacités de MRV, soutenant ainsi l'adoption d'interventions d'économie verte pour le développement durable du Tchad. De plus, travailler avec le PNUD apporte toujours une expérience d'ailleurs dans le monde et aide à partager les leçons et les expériences apprises au Tchad. Le partenariat avec le PNUD, ainsi que la participation active au programme

d'appui mondial de la CBIT, seront donc déterminants pour l'intensification de l'action climatique dans d'autres régions, en particulier en Afrique.

Connaissances :

Les résultats du projet CBIT seront diffusés au niveau national par l'intermédiaire des plateformes de partage d'informations, des réseaux (nationaux et régionaux) et des forums existants. Le projet identifiera et participera à des réseaux scientifiques, politiques et/ou autres, qui peuvent être complémentaires à la mise en œuvre du projet grâce aux enseignements tirés. Dans ce cadre, le projet identifiera, analysera et partagera les leçons apprises qui pourraient être bénéfiques pour la conception et la mise en œuvre de futurs projets similaires au Tchad. Ces résultats seront analysés, documentés et diffusés à l'intérieur et au-delà de l'intervention du projet par le biais des réseaux et forums de partage d'informations existants.

L'approche multipartite justifiera la valeur ajoutée par le renforcement des liens institutionnels - un flux amélioré et cohérent de données de haute qualité ainsi que le retour d'information, l'utilisation et la communication des données. Le processus de développement de la plateforme de données et la formation des points focaux et des principales parties prenantes feront l'objet d'un engagement important.

En outre, dans le cadre des échanges internationaux, le pays participera au programme de soutien mondial CBIT et à d'autres plateformes et réseaux pertinents, en fournissant et en recevant des contributions. La proposition de projet définira donc la manière dont les informations nationales sur le CBIT seront partagées et mises à jour sur la plateforme du programme de soutien mondial du CBIT. Le partage des enseignements et des expériences sur la plateforme garantira l'alignement de cette proposition de projet CBIT sur d'autres initiatives nationales, régionales et mondiales en matière de transparence. Le projet identifiera également et participera, le cas échéant, à des réseaux scientifiques, politiques et/ou autres, qui pourraient bénéficier de la mise en œuvre du projet grâce aux enseignements tirés.

Produits de connaissance clés		***Calendrier indicatif***	***Budget indicatif (US$)***
Composante 1 du projet : renforcement de la capacité du Tchad à collecter et à traiter les données relatives au changement climatique pour en faire des informations utiles à l'élaboration des politiques et à la présentation de rapports à la Commission européenne. Convention-cadre des Nations unies	• Un plan de développement des capacités à long terme, comprenant un programme de "formation des formateurs" pour le renforcement continu des capacités et le développement institutionnel, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes (activité 1.2.5.). • Programmes de formation de formateurs pour 15 à 20 personnes dont 30% de femmes (des Hubs et du MEFSD) dans l'amélioration des inventaires de GES et des projections d'émissions, sur la base des dernières lignes directrices/outils du GIEC 2006 (Activité 1.2.6.). • Les leçons apprises et les meilleures pratiques sur les activités de transparence par le biais de programmes d'échange entre pairs pour les parties prenantes au niveau national (secteurs public, privé, universitaire, société civile) et également au niveau international par le biais de la mise en réseau et du programme de soutien mondial du CBIT (activité 1.2.7.). • Sensibilisation des autorités locales et des autres parties prenantes concernées aux	*T3-Q4 Année 1* *T1-Q4 Année 2-3* *Q4 Année 3 - Q4 Année 4* *T4 année 1- T4 année 3*	*50,000*

Produits de connaissance clés		*Calendrier indicatif*	*Budget indicatif (US$)*
sur les changements climatiques (CCNUCC)	exigences de transparence renforcées, y compris : (i) les émissions de GES ; (ii) le suivi de la CDN ; (iii) le suivi du soutien nécessaire et reçu ; (iv) l'utilisation et la gestion du portail en ligne sur la transparence climatique (activité 1.3.5.). • Participer à la plateforme de coordination mondiale du CBIT et à d'autres activités d'échange entre parties prenantes sur la transparence climatique (activité 1.3.6.). • Former des formateurs pour 15-20 personnes, dont 30% de femmes (des Hubs et du MTCANM) sur le système MRV national et le portail de transparence climatique en ligne, le suivi des NDCs, et sur la fourniture d'informations dans la plateforme de coordination mondiale CBIT ((Activité 1.3.7.).	*T2 Année 1 - T3 Année 4* *T3 Année 3 - T2 Année 4*	
Composante du projet : Gestion des connaissances	• Rapport final, résumé des réalisations • Catalogue des leçons tirées du projet CBIT au Tchad	*Rapport/résumé : Année 4* Rapport sur les enseignements tirés : Tout au long de la mise en œuvre.	*28,000*

La stratégie de communication du projet ainsi que le partage des connaissances visent à diffuser efficacement les informations, les leçons, les meilleures pratiques et les connaissances produites au cours de la mise en œuvre du projet. Cela comprend le partage interactif des connaissances au niveau national, la participation à la plateforme de coordination mondiale CBIT pour partager les leçons, apprendre des autres et s'engager dans des discussions techniques avec les pays qui mettent en œuvre des efforts similaires, ainsi que le développement de matériel de communication et d'autres outils. Le plan de stratégie de communication sera mis en œuvre pendant l'exécution du projet par le biais des activités et des résultats suivants.

Plan de stratégie de communication																	
Produits à livrer	**Indicatif budget**	**Année 1**				**Année 2**				**Troisième année**				**Année 4**			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Partage interactif des connaissances au niveau national.	N/A			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	X	
Les enseignements tirés et les bonnes pratiques sont partagés avec les autres parties par l'intermédiaire de la plateforme de transparence sur le climat.	N/A			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	X	
Campagne de sensibilisation sous forme d'ateliers pour le grand public.	$7,000			x				x				x				X	
Deux articles de blog sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés	$3,000								x							X	
Rapport synthétisant les recommandations d'amélioration et les enseignements tirés, en incluant les résultats de la prise en compte de la dimension de genre.	$5,000							x				x				X	

Solutions numériques[7] :

Le projet établira un système informatique pour simplifier et rationaliser le processus de collecte des données d'inventaire. Ce système informatique, qui sera construit à partir des systèmes existants et géré par le MEFSD en collaboration avec l'Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques, servira de moyen de coordination entre les fournisseurs de données, les agrégateurs de données et les compilateurs d'inventaires. Il servira également de système d'archivage dorsal conservant une mine d'informations désagrégées au niveau national. La formation de tous les acteurs impliqués dans l'inventaire garantira qu'un groupe d'experts qualifiés gérera le processus de partage des connaissances et le maintiendra à l'avenir.

[7] Veuillez consulter la ligne directrice "Intégrer le numérique dans la conception du projet".

GESTION DE PROJET

Rentabilité et efficacité

Le ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable (MEFSD), par l'intermédiaire de la Direction de la lutte contre le changement climatique (DLCC), est identifié comme le partenaire de mise en œuvre. Le PNUD, en collaboration avec le MEFSD, veillera à ce que des synergies soient créées avec d'autres initiatives pertinentes en cours et s'assurera que les principales parties prenantes sont impliquées dès le début et tout au long de l'exécution du projet en tant que partenaires du développement. Ils favoriseront également le dialogue avec d'autres agences de coopération s'occupant de questions liées au changement climatique, telles que (sans s'y limiter) : Le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union européenne (UE), les ONG et les communautés locales.

Gestion de projet

Le projet sera mis en œuvre dans le cadre de la modalité d'appui aux MNI. Le PNUD, en coordination avec le MEFSD, est responsable devant le FEM de la mise en œuvre de ce projet. Il s'agit notamment de superviser l'exécution du projet par le partenaire de mise en œuvre afin de s'assurer que le projet est réalisé conformément aux politiques et procédures du PNUD et du FEM. Le PNUD est responsable de la fonction d'assurance du projet et présente au Comité de pilotage du projet (PSC) et assiste aux réunions du PSC en tant que membre sans droit de vote. Un cloisonnement strict sera maintenu entre la supervision du projet et l'assurance qualité effectuées par le PNUD et facturées au FEM et tout soutien à l'exécution du projet effectué par le PNUD.

L'avancement du projet sera géré par le directeur de projet, avec le soutien de l'unité de gestion de projet (UGP) et du comité de pilotage du projet (CPP). L'UGP sera basée dans les locaux du MEFSD et sera responsable de la gestion quotidienne globale du projet pour le compte du partenaire de mise en œuvre, y compris la mobilisation de tous les intrants du projet, la supervision de la partie responsable, des consultants et des sous-traitants. Le MEFSD désignera un haut fonctionnaire de la Direction de la lutte contre le changement climatique (DLCC) comme directeur national du projet et sera responsable de l'orientation générale de la gestion du projet, notamment du respect du plan de travail annuel, de l'obtention des résultats escomptés tels que décrits dans le PRODOC et de l'utilisation des fonds du FEM grâce à une gestion efficace et à des mécanismes bien établis d'examen et de suivi du projet. Le directeur national du projet assurera la coordination avec les différents ministères et agences.

Le CPS sera établi pour fournir des conseils et aider à la prise de décision. Il sera composé de représentants de haut niveau du ministère de l'économie, de la planification du développement et de la coopération internationale, du ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable (MEFSD) et du PNUD.

Le projet sera audité conformément aux règles et règlements financiers du PNUD et aux politiques d'audit applicables. Le cycle et le processus d'audit seront discutés lors de l'atelier de démarrage.

CADRE DE RESULTATS DU PROJET

Contribution à l'objectif (aux objectifs) de développement durable : SDG 13, 17, 5, 10
Résultat escompté tel qu'énoncé dans le cadre de ressources et de résultats du PNUCID/programme de pays : *RÉSULTAT CONNEXE DU FNUCED : D'ici à la fin de 2026, les acteurs étatiques et non étatiques, en particulier les groupes cibles, développeront des systèmes alimentaires durables et résilients face au changement* **climatique** *et aux crises locales et régionales, leur permettant d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et leur cadre de vie.*
Produit(s) applicable(s) du plan stratégique du PNUD : 3.1
Titre du projet et numéro du projet Quantum : Renforcement de la capacité des institutions tchadiennes à se conformer aux exigences de transparence de l'Accord de Paris

Indicateurs d'objectifs et de résultats		Source des données	Base de référence	Objectif à moyen terme	Objectif de fin de projet	Méthodes de collecte des données	Risques/hypothèses
Objectif du projet :	*Le Tchad se conforme aux exigences du cadre de transparence renforcé au titre de l'accord de Paris sur le changement climatique.*						
	Indicateur obligatoire 1 : # Nombre de bénéficiaires directs du projet, ventilés par sexe (personnes individuelles)	*PIF*	*0*	*40* *(12 femmes)*	*80* *(24 femmes)*	*Selon la méthodologie du PNUD et du FEM* *Rapports d'ateliers, de réunions et de formations.* *Feuilles de présence, ventilées par sexe.*	*Risques : Les parties prenantes peuvent ne pas participer aux événements du projet comme prévu.* *Hypothèse : La motivation à participer aux événements du projet pour le développement professionnel restera élevée.*

Indicateurs d'objectifs et de résultats		Source des données	Base de référence	Objectif à moyen terme	Objectif de fin de projet	Méthodes de collecte des données	Risques/hypothèses
	Indicateur 2 : Qualité des systèmes MRV[8] *(Indicateur 3 de l'outil de suivi CBIT)*	*TNC* *Rapport sur l'état d'avancement du système d'inventaire des GES au Tchad (2021)*	*1*	*3*	*4*	*Rubrique basée sur l'échelle d'évaluation des capacités de 10 points du CBIT ; auto-évaluation basée sur le jugement d'un expert*	*Risque : le gouvernement pourrait ne pas affecter suffisamment de personnel aux activités de transparence.* *Hypothèse : Les parties prenantes appliqueront la formation et les conseils reçus à leur travail quotidien en matière de transparence.*
	Indicateur 3 : Évaluation qualitative de la capacité institutionnelle	*NDC mis à jour* *(Évaluation de la*	*1*	*2*	*3*	*Grille d'évaluation basée sur*	*Risque : les politiques gouvernementales pourraient ne pas être*

[8] Échelle d'évaluation de l'indicateur :

1. Très peu de mesures sont effectuées ; les rapports sont partiels et irréguliers, et il n'y a pas de vérification.
2. Des systèmes de mesure sont en place, mais les données sont de mauvaise qualité et/ou les méthodologies ne sont pas très robustes ; les rapports ne sont établis que sur demande ou à l'intention d'un public limité ou partiellement ; il n'y a pas de vérification.
3. Des systèmes de mesure sont en place pour quelques activités, la qualité des données et les méthodologies ont été améliorées, mais le coût et le temps ne sont pas suffisants ; l'accès aux rapports est encore limité et les informations sont partielles ; la vérification est rudimentaire/non normalisée.
4. Les systèmes de mesure sont solides pour un nombre limité d'activités ; toutefois, les analyses doivent encore être améliorées ; le suivi et les rapports périodiques ne sont pas encore rentables en termes de coûts et de temps ; la vérification n'est effectuée que sur demande spécifique et est limitée.
5. Les systèmes de mesure sont solides pour un ensemble limité d'activités et rendent compte périodiquement des indicateurs clés liés aux GES, c'est-à-dire qu'ils sont intégrés dans la mise en œuvre de l'activité ; l'établissement des rapports est amélioré par quelques voies, mais l'audience et les formats sont limités ; la vérification est limitée.
6. Les systèmes de mesure sont solides et couvrent un plus grand pourcentage d'activités - des boucles de rétroaction existent même si elles ne sont pas totalement opérationnelles ; les rapports sont disponibles par de multiples voies et formats mais peuvent ne pas être complets/transparents ; la vérification est effectuée au moyen de méthodologies standard mais seulement en partie (c'est-à-dire que toutes les données ne sont pas vérifiables).
7. La mesure des GES est largement effectuée (avec des méthodologies largement acceptables), des analyses plus sophistiquées sont nécessaires pour améliorer la politique ; les rapports sont périodiques avec des améliorations de la transparence ; la vérification est effectuée grâce à des méthodes plus sophistiquées, même si elle est partielle.
8. De solides processus de mesure normalisés sont établis pour les indicateurs clés et intégrés dans la mise en œuvre de la politique institutionnelle ; les rapports sont largement disponibles dans des formats multiples ; la vérification est effectuée pour un ensemble plus large d'informations.
9. Systèmes de suivi et d'établissement de rapports solides - méthodologies robustes, rentables et efficaces, périodiques ; vérification effectuée dans une large mesure.
10. Des systèmes MRV solides qui fournissent des informations de qualité sur les GES de manière transparente, précise et accessible à un large public, avec un retour d'information du MRV dans la conception et la mise en œuvre des politiques.

Indicateurs d'objectifs et de résultats		Source des données	Base de référence	Objectif à moyen terme	Objectif de fin de projet	Méthodes de collecte des données	Risques/hypothèses
	pour les activités liées à la transparence[9] *(Indicateur 5 de l'outil de suivi CBIT)*	*CDN révisée)*				*l'échelle d'évaluation des capacités CBIT à 4 points ; auto-évaluation basée sur le jugement d'un expert*	*assorties des règlements et/ou lois nécessaires à leur mise en œuvre.* *Hypothèse : Le gouvernement adoptera la sous-législation nécessaire.*
Composante 1 du projet	*Renforcer la capacité du Tchad à collecter et à traiter les données sur le changement climatique pour en faire des informations utiles à l'élaboration des politiques et à la présentation de rapports à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).*						
Résultat 1 *Le Tchad prend des mesures concrètes pour collecter et traiter les données relatives au changement climatique, soumettre des inventaires de GES et assurer le suivi des CDN,*	*Indicateur 4 :* *Mise en place d'un cadre de coordination interministériel et de points focaux dans chacun des quatre secteurs clés (énergie / agriculture et élevage / utilisation des terres et foresterie / déchets) afin de collecter les données d'inventaire des GES et d'assurer le suivi des CDN.*	*NDC mis à jour* *TNC*	*0*	*1*	*1*	*Examen des documents (procès-verbal du groupe de travail interagences)*	*Risques : Le groupe de travail pourrait être retardé si l'organisme de tutelle ne l'incite pas à se réunir.* *Hypothèses : Les membres perçoivent des avantages directs à leur participation.*

[9] L'échelle de notation de l'indicateur est la suivante :

1. Il n'existe pas d'institution de transparence désignée pour soutenir et coordonner la planification et la mise en œuvre des activités de transparence au titre de l'article 13 de l'accord de Paris.
2. L'institution désignée pour la transparence existe, mais son personnel et sa capacité à soutenir et à coordonner la mise en œuvre des activités de transparence au titre de l'article 13 de l'accord de Paris sont limités. L'institution n'a pas l'autorité ou le mandat pour coordonner les activités de transparence au titre de l'article 13.
3. L'institution de transparence désignée dispose d'une unité organisationnelle dotée d'un personnel permanent ayant une certaine capacité à coordonner et à mettre en œuvre les activités de transparence au titre de l'article 13 de l'Accord de Paris. L'institution a l'autorité ou le mandat de coordonner
les activités de transparence au titre de l'article 13. Les activités ne sont pas intégrées dans les activités nationales de planification ou de budgétisation.
4. L'institution ou les institutions de transparence désignée(s) dispose(nt) d'une unité organisationnelle dotée d'un personnel permanent ayant une certaine capacité à coordonner et à mettre en œuvre les activités de transparence. L'institution ou les institutions ont un mandat ou une autorité claire pour coordonner les activités au titre de l'article 13 de l'Accord de Paris, et les activités sont intégrées dans les activités de planification et de budgétisation nationales.

Indicateurs d'objectifs et de résultats		Source des données	Base de référence	Objectif à moyen terme	Objectif de fin de projet	Méthodes de collecte des données	Risques/hypothèses
afin de se conformer au cadre de transparence renforcé.	*Indicateur 5 :* *Nombre d'experts nationaux formés à la préparation et à la présentation d'inventaires de gaz à effet de serre (GES) transparents, cohérents, comparables, complets et exacts*	*TNC*	*0*	*40* *(12 femmes)*	*50* *(15 femmes)*	*Examen des documents (minutes de formation)*	*Risques : Les organisations de parties prenantes peuvent considérer que la formation ne correspond pas à leurs intérêts.* *Hypothèses : La direction du projet mènera des actions de sensibilisation suffisantes pour contextualiser la formation.*
	Indicateur 6 : *Nombre d'experts nationaux formés pour suivre les contributions déterminées au niveau national (atténuation/adaptation) et le soutien nécessaire et reçu.*	*NDC*	*0*	*40* *(12 femmes)*	*80* *(24 femmes)*	*Examen des documents (minutes de formation)*	*Risques : Les organisations de parties prenantes peuvent considérer que la formation ne correspond pas à leurs intérêts.* *Hypothèses : La direction du projet mènera des actions de sensibilisation suffisantes pour contextualiser la formation.*
Produits pour atteindre le résultat 1	*Résultat 1.1. Des protocoles d'accord, des accords institutionnels formels et un document officiel établissant le mécanisme de coordination interministérielle sensible au genre afin de renforcer et de rendre opérationnel le cadre national de transparence et d'en assurer la durabilité.* *Résultat 1.2. Appui technique, formation et outils fournis aux principales parties prenantes, dont au moins 30 % de femmes, au Tchad pour préparer et soumettre des inventaires de gaz à effet de serre (GES) transparents, cohérents, comparables, complets et exacts.* *Résultat 1.3. Soutien technique, formation et outils fournis aux principales parties prenantes, dont au moins 30 % de femmes, au Tchad pour suivre les contributions déterminées au niveau national (atténuation/adaptation) et le soutien nécessaire et reçu.*						
Composante 2 du projet	*Suivi et évaluation*						

Indicateurs d'objectifs et de résultats		Source des données	Base de référence	Objectif à moyen terme	Objectif de fin de projet	Méthodes de collecte des données	Risques/hypothèses
Résultat 2 *Le projet fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation efficaces, y compris en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes.*	*Indicateur7 :* *# Nombre de rapports de suivi rédigés*	*PIF*	*0*	*8*	*16*	*Rapport de l'atelier de démarrage, rapports trimestriels d'avancement, PIR, examen à mi-parcours, rapport d'évaluation finale, indicateurs de base du FEM.*	*Risques : les données nécessaires au suivi et à l'évaluation ne sont pas systématiquement collectées et archivées* *Hypothèses : Un système efficace de suivi et d'évaluation, comprenant la collecte et l'archivage systématiques des données, est mis en place.*
Produits pour atteindre le résultat 2	*Résultat 2.1 Les produits de suivi et d'évaluation sont livrés*						
Composante 3 du projet	*Gestion des connaissances*						
Résultat 3 *Les résultats du projet sont utilisés et servent de base à d'autres initiatives similaires.*	*Indicateur 8 :* *# Nombre d'activités de communication entreprises pour diffuser les bonnes pratiques, les résultats et les enseignements tirés de l'expérience*	*Sans objet*	0	2	4	*Entretiens avec le chef de projet et d'autres parties prenantes.* *Blogs sur les meilleures pratiques, les produits livrables et les enseignements tirés.*	*Risques : Intérêt insuffisant pour les bonnes pratiques et les enseignements tirés.* *Hypothèses : L'unité de gestion du projet perçoit des avantages directs pour mettre en avant les bonnes pratiques et les enseignements tirés.*

Indicateurs d'objectifs et de résultats		Source des données	Base de référence	Objectif à moyen terme	Objectif de fin de projet	Méthodes de collecte des données	Risques/hypothèses
Produits pour atteindre le résultat 3	*Résultat 3.1. Partage des enseignements et des bonnes pratiques avec d'autres parties par l'intermédiaire de la plateforme de transparence climatique et d'autres réseaux de coopération, y compris les résultats de la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes.*						

PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION (S&E)

Le suivi et l'évaluation au niveau du projet seront entrepris conformément aux exigences du PNUD telles que décrites dans le POPP du PNUD (y compris les orientations sur les révisions des projets du FEM) et la politique d'évaluation du PNUD. **Le bureau de pays du PNUD est chargé de veiller au respect de toutes les exigences du PNUD en matière de suivi et d'évaluation des projets, y compris le suivi des projets, les exigences du PNUD en matière d'assurance qualité, la gestion trimestrielle des risques et les exigences en matière d'évaluation.**

D'autres activités obligatoires de suivi et d'évaluation propres au FEM seront entreprises conformément à la Politique de suivi et à la Politique d'évaluation du FEM, ainsi qu'à d'autres politiques pertinentes du FEM[10]. Le plan et le budget de suivi et d'évaluation présentés ci-dessous orienteront les activités de suivi et d'évaluation spécifiques au FEM qui seront entreprises dans le cadre de ce projet.

Outre ces exigences obligatoires du PNUD et du FEM en matière de suivi et d'évaluation, d'autres activités de suivi et d'évaluation jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet seront convenues - notamment lors de l'atelier de démarrage du projet - et seront détaillées dans le rapport de démarrage.

Les exigences minimales en matière de suivi des projets et d'établissement de rapports, telles qu'elles sont requises par le FEM :

Atelier de démarrage et rapport : Un atelier de lancement du projet sera organisé dans les deux mois suivant la date du premier versement, dans le but de :

a. Familiariser les principales parties prenantes avec la stratégie détaillée du projet et discuter de tout changement survenu dans le contexte général depuis la conception initiale du projet et susceptible d'influer sur sa stratégie et sa mise en œuvre.
b. Discuter des rôles et des responsabilités de l'équipe de projet, y compris les lignes hiérarchiques, les stratégies d'engagement des parties prenantes et les mécanismes de résolution des conflits.
c. Examiner le cadre de résultats et le plan de suivi.
d. Discuter des rôles et responsabilités en matière de rapports, de suivi et d'évaluation et finaliser le budget de suivi et d'évaluation ; identifier les instituts nationaux/régionaux qui participeront au suivi et à l'évaluation au niveau du projet ; discuter du rôle de l'OFP du FEM et des autres parties prenantes dans le suivi et l'évaluation au niveau du projet.
e. Mettre à jour et revoir les responsabilités en matière de suivi des stratégies de projet, y compris le registre des risques, le rapport du SESP, le cadre de gestion sociale et environnementale (le cas échéant) et les autres exigences en matière de sauvegarde, les mécanismes de règlement des griefs du projet, la stratégie en matière d'égalité des sexes, la stratégie de gestion des connaissances et d'autres stratégies de gestion pertinentes.
f. Examiner les procédures d'information financière, le suivi du budget et les autres exigences obligatoires, et convenir des modalités de l'audit annuel.
g. Planifier et programmer les réunions du comité de projet et finaliser le plan de travail annuel de la première année. Finaliser les termes de référence du comité de projet.
h. Lancer officiellement le projet.

Rapport d'exécution du projet du FEM (PIR) :
Le PIR annuel du FEM couvrant la période de rapport de juillet (année précédente) à juin (année en cours) sera complété pour chaque année de mise en œuvre du projet. Le PNUD assurera la qualité du rapport avant de le soumettre au FEM. Le PIR soumis au FEM sera communiqué au Conseil d'administration du projet. Le PNUD procédera à un examen de la qualité du PIR, et cet examen de la qualité et le retour d'information seront utilisés pour informer la préparation du PIR annuel suivant.

Indicateurs de base du FEM :

[10] Voir https://www.thegef.org/projects-operations/policies-guidelines

Les indicateurs de base du FEM figurant à l'annexe 13 seront utilisés pour contrôler les avantages environnementaux globaux et seront mis à jour pour les rapports au FEM avant la RMP et le TE. L'équipe de projet est responsable de la mise à jour des indicateurs de base. Les données de suivi actualisées doivent être communiquées aux consultants de la RMP/ET avant les missions d'évaluation requises, afin qu'elles puissent être utilisées pour la vérification ultérieure des faits. Les méthodologies à utiliser pour la collecte des données ont été définies par le FEM et sont disponibles sur le site du FEM.

Examen indépendant à mi-parcours (MTR) :
Un examen indépendant à mi-parcours sera réalisé à mi-parcours du projet. Les termes de référence, le processus d'examen à mi-parcours et le rapport final d'examen à mi-parcours suivront les modèles standard et les directives d'examen à mi-parcours pour les projets financés par le FEM et soutenus par le PNUD, disponibles sur le Centre de ressources d'évaluation du PNUD. La RMP doit être soumise au FEM à mi-parcours du projet et au plus tard 48 mois après l'approbation du directeur général. Pour respecter le délai de soumission, les rapports finaux de la RMP doivent être achevés et soumis à l'équipe des RCE du BPPS au plus tard deux mois avant la date limite de soumission, afin de laisser suffisamment de temps pour l'examen/la validation interne nécessaire avant la soumission.

Des dispositions doivent être prises pour achever et soumettre la RMP dans les délais impartis. Par conséquent, le processus de RMP doit commencer au plus tard 8 mois avant la date prévue de soumission de la RMP.

L'examen à mi-parcours sera "indépendant, impartial et rigoureux". Le(s) évaluateur(s) que le PNUD engagera pour entreprendre la mission sera(ont) indépendant(s) des organisations qui ont été impliquées dans la conception, l'exécution ou le conseil du projet à examiner. De même, les évaluateurs ne doivent pas se trouver dans une position où il pourrait y avoir des contrats futurs concernant le projet examiné.

Le point focal opérationnel du FEM et les autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés au cours du processus de RMP. Un soutien supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de BPPS/Climate.

Le rapport final de la RMP sera accessible au public en anglais et sera publié sur l'ERC du PNUD avant la date de soumission de la RMP indiquée sur la page de couverture de ce document de projet. Une réponse de la direction aux recommandations de la RMP sera publiée sur l'ERC dans les six semaines suivant la soumission du rapport de la RMP au FEM.

Évaluation du terminal (TE) :
Une évaluation finale indépendante aura lieu à l'achèvement de tous les principaux résultats et activités du projet. Les termes de référence, le processus d'évaluation et le rapport final de l'évaluation terminale suivront les modèles standard et les directives d'évaluation terminale pour les projets financés par le FEM et soutenus par le PNUD, disponibles sur le Centre de ressources d'évaluation du PNUD. L'évaluation TE doit être soumise au FEM au plus tard 6 mois après la date d'achèvement. Il s'agit d'un délai impératif qui, s'il n'est pas respecté, ne peut être prolongé que par le biais d'une demande officielle de prolongation. Pour respecter le délai de soumission, les rapports finaux de l'EE doivent être achevés et soumis à l'équipe des RCE du BPPS au plus tard deux mois avant la date limite afin de laisser suffisamment de temps pour l'examen/la validation interne qui est nécessaire avant la soumission.

Des dispositions doivent être prises pour achever et soumettre l'évaluation environnementale dans les délais impartis. Par conséquent, l'évaluation environnementale doit commencer au plus tard 8 mois avant la date prévue de soumission de l'évaluation environnementale (ou 11 mois avant la date estimée de clôture de l'exploitation).

L'évaluation sera "indépendante, impartiale et rigoureuse". Le(s) évaluateur(s) que le PNUD engagera pour entreprendre la mission sera(ont) indépendant(s) des organisations qui ont été impliquées dans la conception, l'exécution ou le conseil du projet à évaluer. De même, les évaluateurs ne doivent pas se trouver dans une position où il pourrait y avoir des contrats futurs concernant le projet évalué.

Le point focal opérationnel du FEM et les autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés au cours du processus d'évaluation finale. Un soutien supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès du BPPS NCE.

Le rapport final de l'équipe d'évaluation sera accessible au public en anglais et publié sur le centre de ressources électroniques de l'UNDPHY avant la date de soumission de l'équipe d'évaluation indiquée sur la page de couverture de ce document de projet. Une réponse de la direction aux recommandations de l'équipe d'évaluation sera publiée sur l'ERC dans les six semaines suivant la soumission du rapport de l'équipe d'évaluation au FEM.

Conformément aux exigences du FEM en matière d'évaluation finale, les projets complets annulés doivent faire l'objet d'une évaluation finale si les dépenses liées à la subvention du FEM dépassent 2 millions de dollars.

Rapport final :
Le rapport final d'évaluation du projet par le FEM ainsi que le rapport d'évaluation finale et la réponse correspondante de la direction constitueront le rapport final du projet. Le dossier final du projet sera discuté avec le Conseil du projet lors d'une réunion d'examen de fin de projet afin de discuter des enseignements tirés et des possibilités de transposition à plus grande échelle.

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet sera suivi au moyen des plans de suivi et d'évaluation suivants.

Plan de suivi : Les résultats du projet, les indicateurs correspondants et les objectifs à mi-parcours et à la fin du projet dans le cadre des résultats du projet seront contrôlés par l'unité de gestion du projet chaque année, et feront l'objet d'un rapport dans le RIP du FEM chaque année, et seront évalués périodiquement pendant la mise en œuvre du projet. Si les données de base pour certains des indicateurs de résultats ne sont pas encore disponibles, elles seront collectées au cours de la première année de mise en œuvre du projet. Les risques liés au projet, tels qu'ils sont décrits dans le registre des risques, feront l'objet d'un suivi trimestriel.

Suivi de l'activité							
	Suivi des résultats	**Indicateurs**	**Objectifs**	**Description des indicateurs et des objectifs**	**Fréquence**	**Responsable de la collecte des données**	**Moyens de vérification**
Suivre l'évolution des résultats	***Objectif du projet dans le cadre des résultats :*** *Le Tchad se conforme aux exigences du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris sur le changement climatique.*	***Indicateur 1*** *Bénéficiaires directs du projet, ventilés par sexe (personnes individuelles)*	*80 (dont 24 femmes) à la fin du projet*	*Indicateur de base quantitatif du GEF CBIT*	*Annuellement*	*Chef de projet*	*Documentation du projet* *Listes des participants à tous les événements du projet.* *Site web de la CCNUCC*
	Résultat du projet 1 : Le *Tchad prend des mesures concrètes pour collecter et*	***Indicateur 2*** *Qualité du système MRV*	*Note de 3 par la RMP* *Note de 4 à la fin du projet*	*Indicateur de base CBIT du PNUD*	*À la RMP et à la TE*	*Gestionnaire de projet en collaboration avec les évaluateurs de l'examen à mi-parcours et de*	*Résultats de la RMP et de l'évaluation finale*

Suivi de l'activité							
	Suivi des résultats	**Indicateurs**	**Objectifs**	**Description des indicateurs et des objectifs**	**Fréquence**	**Responsable de la collecte des données**	**Moyens de vérification**
	traiter les données sur le changement climatique, soumettre des inventaires de GES et suivre les CDN, afin de se conformer au cadre de transparence renforcé.					*l'examen final*	*Examen des rapports nationaux et des accords de partage des données*
		Indicateur 3 *Évaluation qualitative de la capacité institutionnelle à mener des activités liées à la transparence*	*Note de 2 par la RMP* *Note de 3 à la fin du projet*	*Indicateur de base CBIT du PNUD*	*À la RMP et à la TE*	*Gestionnaire de projet en collaboration avec les évaluateurs de l'examen à mi-parcours et de l'examen final*	*Résultats de la RMP et de l'évaluation finale* *Décrets gouvernementaux, protocoles d'accord et lois, politiques et mesures liées au climat* *Rapports soumis à la CCNUCC et publications*
		Indicateur 4 *Mise en place d'un cadre de coordination interministériel et de points focaux dans chacun des quatre secteurs clés (énergie / agriculture et élevage / utilisation des terres et foresterie / déchets) afin de collecter les données d'inventaire des GES et d'assurer le suivi des CDN.*	*À la fin du projet, un groupe de travail inter-agences et/ou un autre organe se réunit au moins deux fois par an pour communiquer sur les questions de MRV.* *À la fin du projet, des accords de partage de données sous forme de protocoles d'accord ou de mandats légaux/réglementaires*	*Oui / Non indicateur (basé sur des preuves)*	*Annuellement, et lors de la RMP et du TE*	*Chef de projet, évaluateur de terminaux*	*Documentation gouvernementale*

Suivi de l'activité							
	Suivi des résultats	**Indicateurs**	**Objectifs**	**Description des indicateurs et des objectifs**	**Fréquence**	**Responsable de la collecte des données**	**Moyens de vérification**
			sont en place pour au moins deux secteurs clés de déclaration.				
		Indicateur 5 *Nombre d'experts nationaux formés à la préparation et à la présentation d'inventaires de gaz à effet de serre (GES) transparents, cohérents, comparables, complets et exacts*	*Au moins 50* *(15 femmes) à la fin du projet*	*Total des participants à la formation, à l'exclusion des formateurs*	*Annuellement, et lors des examens à mi-parcours et à mi-parcours*	*Chef de projet* *Consultant en renforcement des capacités*	*Documentation du projet* *Rapports sur la formation dispensée et le niveau de connaissance des acteurs interrogés*
		Indicateur 6 *Nombre d'experts nationaux formés pour suivre les contributions déterminées au niveau national (atténuation/adaptation) et le soutien nécessaire et reçu*	*Au moins 80* *(24 femmes) à la fin du projet*	*Total des participants à la formation, à l'exclusion des formateurs*	*Annuellement, et lors des examens à mi-parcours et à mi-parcours*	*Chef de projet* *Consultant en renforcement des capacités*	*Documentation du projet* *Rapports sur la formation dispensée et le niveau de connaissance des acteurs interrogés*
	Résultat du projet 2 : *Le projet fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation efficaces, qui tiennent compte de la dimension de genre.*	***Indicateur 7*** *# Nombre de rapports de suivi rédigés*	*Au moins 16 à la fin du projet*	*L'objectif de cet indicateur est de suivre et d'évaluer le projet*	*Annuellement*	*Rapport de l'atelier de démarrage,* *Rapports d'avancement trimestriels* *PIRs.* *Consultant chargé de l'examen à mi-parcours après 2 ans* *Le rapport*	*Documentation du projet* *Examen à mi-parcours* *Rapport d'évaluation final* *Informations disponibles en ligne sur la plateforme*

Suivi de l'activité							
	Suivi des résultats	**Indicateurs**	**Objectifs**	**Description des indicateurs et des objectifs**	**Fréquence**	**Responsable de la collecte des données**	**Moyens de vérification**
						d'évaluation du terminal est finalisé trois mois avant la date de fermeture de l'exploitation.	*CBIT du FEM*
	Résultat du projet 3 : *Les résultats du projet sont utilisés et servent de base à d'autres initiatives similaires.*	***Indicateur 8*** *# Nombre d'activités de communication entreprises pour diffuser les bonnes pratiques, les résultats et les enseignements tirés de l'expérience*	*Au moins 4 à la fin du projet*	*L'objectif de cet indicateur est de suivre le développement de produits de diffusion pour partager les leçons apprises dans le cadre du projet.* *Entretiens avec le chef de projet et d'autres parties prenantes concernées* *Blogs sur les meilleures pratiques, les produits livrables et les enseignements tirés.*	*Deux dernières années du projet*	*Gestionnaire de projet chaque année et consultants chargés de l'évaluation finale quatre mois avant la clôture du projet*	*Rapport d'évaluation final* *Informations disponibles en ligne, dans les comptes rendus de réunions et sur la plateforme CBIT du FEM*

Suivi de l'activité			

	Fréquence/calendrier	Action attendue	Partenaires (si conjoint)
Atelier de démarrage et rapport	Atelier de démarrage dans les 2 mois suivant le premier versement	Conformément à la description ci-dessus	Partenaire de mise en œuvre
Suivre l'évolution des résultats (voir le tableau ci-dessus pour plus de détails)	Annuellement, à mi-parcours et à la clôture	Les progrès plus lents que prévu seront pris en compte par la direction du projet.	
Contrôler et gérer les risques	Trimestrielle	Les risques sont identifiés par la direction du projet et des mesures sont prises pour les gérer. Le registre des risques est activement tenu à jour afin d'assurer le suivi des risques identifiés et des mesures prises.	
Suivi ***[plan d'action sur l'égalité des sexes, plan d'engagement des parties prenantes].***	En cours		
Missions de supervision	Annuellement		Bureau national du PNUD
Apprentissage et missions d'apprentissage	Selon les besoins	Les enseignements pertinents sont recueillis par l'équipe du projet et utilisés pour éclairer les décisions de gestion.	
Assurance qualité annuelle du projet	Annuellement	Les points forts et les points faibles seront examinés par la direction du projet et utilisés pour éclairer les décisions visant à améliorer les performances du projet.	Direction du PNUD-FEM
Réviser et corriger les cours	Au moins une fois par an	Les données relatives aux performances, aux risques, aux enseignements et à la qualité seront examinées par le comité de projet et utilisées pour corriger le tir.	
Rapport annuel sur la mise en œuvre des projets du FEM (PIR)	Annuellement, généralement entre juin et septembre	Contribution obligatoire de l'équipe de projet, du CO et de RTA. Les forces et les faiblesses seront examinées par la direction du projet et utilisées pour informer les décisions visant à améliorer les performances du projet.	Coordinateur SPG Bureau national du PNUD[11]
Revue de projet (comité de projet)	Annuellement	Tout problème de qualité ou tout progrès plus lent que prévu doit être examiné par le comité de projet et des mesures de gestion doivent être prises pour résoudre les problèmes identifiés.	Partenaire de mise en œuvre
Missions de surveillance	Dépannage en cas de besoin		Coordinateur SPG et Direction PNUD-FEM

Plan d'évaluation

[11] Ou équivalent pour un projet régional ou mondial

Titre de l'évaluation	Partenaires (si conjoint)	Produit connexe du plan stratégique	Résultat du DPC	Date d'achèvement prévue	Principales parties prenantes de l'évaluation
Examen indépendant à mi-parcours	Spécialistes de l'évaluation du PNUD	Renforcement des systèmes institutionnels de gestion des risques et des chocs multidimensionnels aux niveaux régional, national et infranational	D'ici à la fin de 2026, les acteurs étatiques et non étatiques, en particulier les groupes cibles, développent des systèmes alimentaires durables et résilients au changement climatique et aux crises locales et régionales, leur permettant d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que leur cadre de vie.	Au plus tard à la date de soumission de la RMP indiquée sur la page de couverture du document de projet.	Consultants indépendants chargés de l'évaluation.
Évaluation indépendante des terminaux (TE)	Spécialistes de l'évaluation du PNUD	Renforcement des systèmes institutionnels de gestion des risques et des chocs multidimensionnels aux niveaux régional, national et infranational	D'ici à la fin de 2026, les acteurs étatiques et non étatiques, en particulier les groupes cibles, développent des systèmes alimentaires durables et résilients au changement climatique et aux crises locales et régionales, leur permettant d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que leur cadre de vie.	Au plus tard à la date de soumission du TE indiquée sur la page de couverture du document de projet	des consultants indépendants chargés de l'évaluation.

Budget de suivi et d'évaluation pour l'exécution du projet :	
Exigences du FEM en matière de suivi et d'évaluation à réaliser par l'Unité de gestion du projet (UGP)	**Coûts indicatifs (US$)**
Atelier de démarrage et rapport	5 000 USD
Le suivi et l'évaluation sont nécessaires pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des indicateurs de base du FEM et des résultats du projet inclus dans le cadre de résultats du projet.	21 880 USD
Préparation du rapport annuel sur la mise en œuvre du projet du FEM (PIR)	Aucun
Suivi du [plan d'action pour l'égalité des sexes, plan d'engagement des parties prenantes]	2 000 USD
Missions de supervision	Aucun
Missions d'apprentissage	4 000 USD

Budget de suivi et d'évaluation pour l'exécution du projet :	
Exigences du FEM en matière de suivi et d'évaluation à réaliser par l'Unité de gestion du projet (UGP)	**Coûts indicatifs (US$)**
Examen indépendant à mi-parcours (MTR) :	15 000 USD
Évaluation indépendante des terminaux (TE) :	20 000 USD
Mission de surveillance	Aucun
COÛT TOTAL indicatif	67 880 USD

DISPOSITIONS EN MATIERE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Section 1 : Rôles et responsabilités générales dans le mécanisme de gouvernance des projets

Partenaire de mise en œuvre : Le partenaire de mise en œuvre de ce projet est le ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable.

Le partenaire de mise en œuvre est l'entité à laquelle l'administrateur du PNUD a confié la mise en œuvre de l'assistance du PNUD spécifiée dans le présent document de projet signé, en assumant l'entière responsabilité de l'utilisation efficace des ressources du PNUD et de la réalisation des produits, comme indiqué dans le présent document.

Le partenaire chargé de la mise en œuvre est responsable de l'exécution de ce projet. Les tâches spécifiques comprennent

- La planification, la coordination, la gestion, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les projets. Il s'agit notamment de fournir toutes les informations et données nécessaires à l'établissement en temps voulu de rapports complets et fondés sur des données probantes, y compris les résultats et les données financières, le cas échéant. Le partenaire chargé de la mise en œuvre s'efforcera de veiller à ce que le suivi et l'évaluation au niveau du projet soient effectués par des instituts nationaux et soient alignés sur les systèmes nationaux, de sorte que les données utilisées et générées par le projet viennent à l'appui des systèmes nationaux.
- Superviser la gestion des risques liés au projet, tels qu'ils figurent dans le présent document de projet, et des nouveaux risques susceptibles d'apparaître au cours de la mise en œuvre du projet.
- Achat de biens et de services, y compris les ressources humaines.
- Gestion financière, y compris la supervision des dépenses financières par rapport aux budgets des projets.
- Approuver et signer le plan de travail pluriannuel.
- Approuver et signer le rapport d'exécution combiné à la fin de l'année ; et,
- Signer le rapport financier ou l'autorisation de financement et le certificat de dépenses.

Parties responsables : ONG Acid

La partie responsable (ONG ACID) apportera son soutien à la collecte de données, à la recherche et aux évaluations techniques pour le volet 1 dans le cadre d'un accord qui sera signé entre la partie responsable (PR) et le partenaire chargé de la mise en œuvre. Les livrables produits par la PR seront acceptés et validés par le partenaire chargé de la mise en œuvre avant que le paiement ne puisse être effectué à la PR.

Parties prenantes et groupes cibles du projet :
Quatre (4) comités techniques seront créés. Les comités techniques seront composés de représentants des secteurs public, privé et des ONG/OBC. Si nécessaire, les parties impliqueront d'autres agences publiques et le secteur privé sera invité à participer aux comités techniques pour discuter et donner des conseils sur des activités spécifiques du projet. Les comités techniques examineront les résultats du projet ainsi que toute autre question qui leur sera soumise pour avis par le comité de projet et feront les recommandations appropriées au comité de projet.

Les quatre (4) comités techniques seront constitués comme suit :

Comité technique 1 - Énergie

Comité technique 2 - Agriculture

Comité technique 3 - Forêts et utilisation des sols

Comité technique 4- Déchets

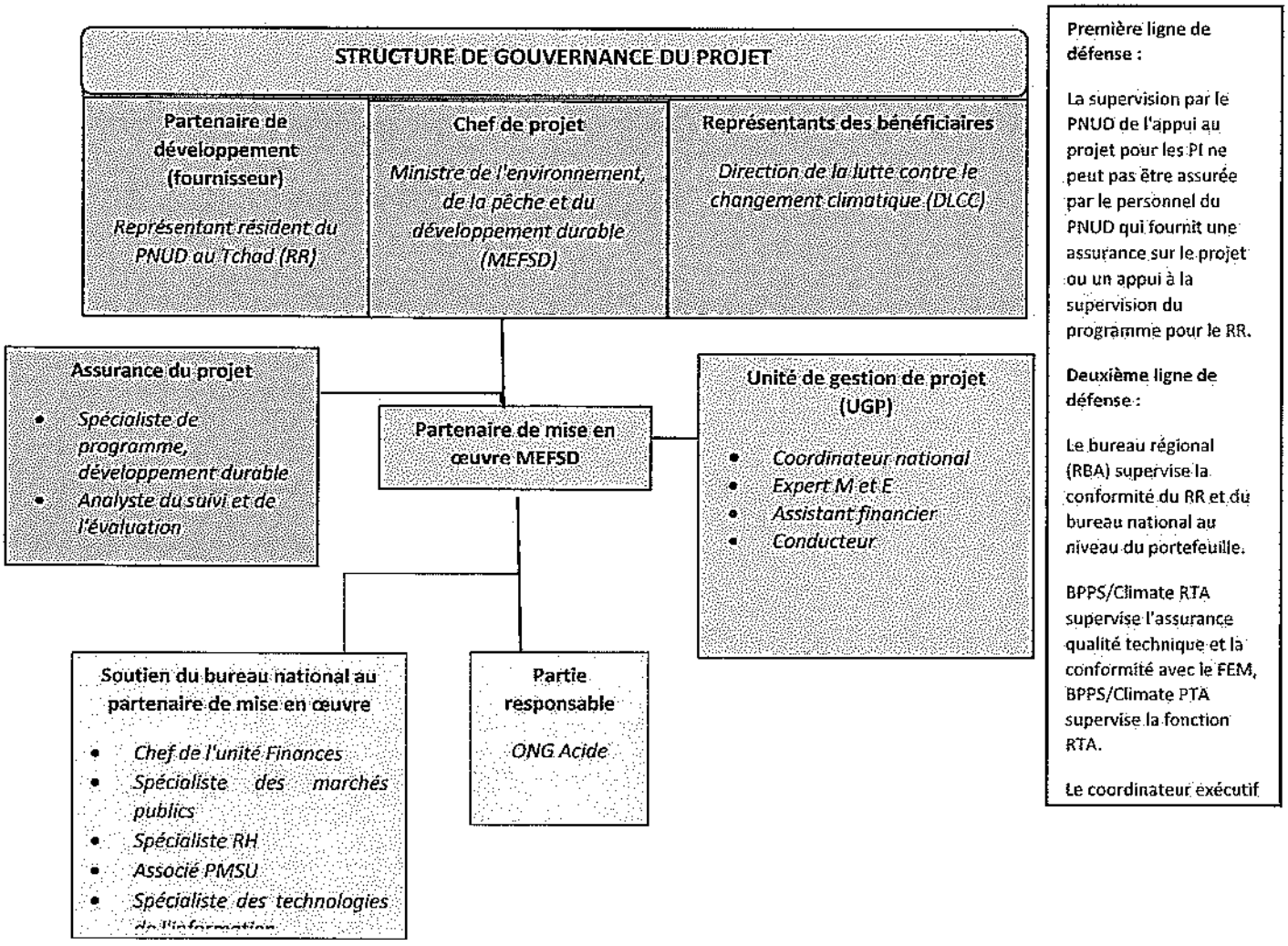
LE PNUD : Le PNUD est responsable devant le FEM de la mise en œuvre de ce projet. Il doit notamment superviser l'exécution du projet par le partenaire d'exécution afin de s'assurer que le projet est réalisé conformément aux politiques et procédures du PNUD et du FEM, ainsi qu'aux normes et dispositions énoncées dans la lettre de délégation d'autorité (DOA) relative à ce projet. **Le Coordonnateur exécutif du PNUD pour le FEM, en consultation avec les Bureaux du PNUD et le Partenaire d'exécution, se réserve le droit de révoquer la DOA du projet, de suspendre ou**

d'annuler ce projet du FEM. Le PNUD est responsable de la fonction d'assurance du projet dans la structure de gouvernance du projet et présente au Conseil du projet et assiste aux réunions du Conseil du projet en tant que membre sans droit de vote.

Un pare-feu sera maintenu entre la supervision du projet et l'assurance qualité assurée par le PNUD et imputées à la commission du FEM et tout appui à l'exécution du projet assuré par le PNUD (à la demande et avec l'accord du partenaire de mise en œuvre et du FEM) et pouvant être imputé aux coûts de gestion du projet du FEM (uniquement avec l'approbation du FEM). La séparation des fonctions et les dispositions relatives au pare-feu pour le PNUD dans ce cas sont décrites dans la section suivante.

Section 2 : Structure de gouvernance du projet

A SOUTENU LE NIM POUR UN PROJET NATIONAL



Le représentant résident du PNUD assume l'entière responsabilité de la supervision et de l'assurance qualité de ce projet et veille à ce qu'il soit mis en œuvre en temps voulu, conformément aux exigences spécifiques du FEM et aux politiques et procédures du PNUD en matière de programmes et d'opérations (POPP), à son règlement financier et à son cadre de contrôle interne. Un représentant du bureau de pays du PNUD assumera le rôle d'assurance et présentera les résultats de l'assurance au conseil d'administration du projet ; il assiste donc aux réunions du conseil d'administration du projet en tant que membre sans droit de vote.

Appui au projet du PNUD : Le Partenaire d'exécution et l'OFP du FEM ont demandé au PNUD de fournir des services d'appui d'un montant de **21 999 USD** pour toute la durée du projet, et le FEM a accepté que le PNUD fournisse ces services d'appui à l'exécution et que le coût de ces services soit imputé au budget du projet. Les services d'appui à l'exécution - qu'ils soient financés par le budget du projet ou par d'autres sources - ont été décrits en détail et convenus entre le bureau de pays du PNUD et le partenaire d'exécution dans une lettre d'accord. Cette lettre d'accord est jointe au présent document de projet.

Pour garantir la stricte indépendance exigée par le FEM et conformément au cadre de contrôle interne du PNUD, ces services d'exécution seront fournis indépendamment des services de contrôle et d'assurance qualité propres au FEM.

Section 3 : Séparation des tâches et pare-feu en ce qui concerne la représentation du PNUD au sein du conseil d'administration du projet :

Comme indiqué dans les Normes fiduciaires minimales pour les Entités partenaires du FEM, lorsqu'une Entité partenaire du FEM (c'est-à-dire le PNUD) assure à la fois la supervision et l'exécution d'un projet, elle doit séparer ses fonctions de supervision et d'exécution du projet et décrire dans le document de projet concerné 1) un dispositif institutionnel satisfaisant pour la séparation des fonctions de supervision et d'exécution de la mise en œuvre dans différents départements de l'Entités partenaire du FEM ; et 2) une répartition claire des responsabilités, des rapports et de l'obligation de rendre compte au sein de l'Entités partenaire du FEM entre les fonctions de supervision et d'exécution de la mise en œuvre du projet et les fonctions de supervision et d'exécution de la mise en œuvre.
les fonctions d'exécution.

Le rôle de supervision de la mise en œuvre du PNUD dans le projet - tel que représenté dans le comité de projet et via la fonction d'assurance du projet - est assuré par le Représentant Résident (RR) du CO du PNUD au Tchad au sein du comité de projet, et le rôle d'assurance du projet est assuré par le spécialiste du programme de l'unité de développement durable. Le rôle d'exécution du PNUD dans le projet (tel que demandé par le partenaire de mise en œuvre et approuvé par le FEM) est assuré par le chef des finances, le spécialiste des achats, le spécialiste des ressources humaines, le spécialiste des technologies de l'information et l'associé de la PMSU, qui rendront compte au représentant résident adjoint des opérations.

Section 4 : Rôles et responsabilités de la structure organisationnelle du projet :

a) **Conseil de projet :** Tous les projets du PNUD doivent être régis par un conseil ou un comité multipartite chargé d'examiner les performances sur la base du suivi et de l'évaluation, ainsi que les questions de mise en œuvre afin de garantir la qualité des résultats obtenus. Le conseil de projet (également appelé comité de pilotage du projet) est l'organe de contrôle le plus élevé et le plus spécialisé d'un projet.

Les deux rôles principaux (obligatoires) du comité de projet sont les suivants :

1) **Supervision de haut niveau de l'exécution du projet par le partenaire de mise en œuvre** (comme expliqué dans la section " Assurer la supervision " du POP). Il s'agit de la fonction principale du conseil de projet, qui comprend des évaluations annuelles (et selon les besoins) des risques majeurs pour le projet, et des décisions/accords sur les actions de gestion ou les mesures correctives à prendre pour y faire face de manière efficace. Le comité de projet examine les preuves de la performance du projet sur la base du suivi, de l'évaluation et des rapports, y compris les rapports d'avancement, les

évaluations, les registres des risques et le rapport de livraison combiné. Le comité de projet est chargé de prendre les mesures correctives nécessaires pour que le projet atteigne les résultats escomptés.

2) **Approbation des décisions stratégiques du partenaire chargé de la mise en œuvre** en vue d'évaluer et de gérer les risques, de suivre et d'assurer la réalisation globale des résultats et impacts prévus et de garantir la viabilité à long terme des décisions du partenaire chargé de la mise en œuvre en matière d'exécution de projets (comme expliqué dans la section "Gérer le changement" du POP).

Conditions requises pour siéger au conseil d'administration du projet :

- ✓ Accepter le mandat du conseil d'administration et les règles relatives aux protocoles, au quorum et aux procès-verbaux.
- ✓ Se réunir chaque année, au moins une fois.
- ✓ Déclarer tout conflit d'intérêts dans l'exercice des fonctions de membre du comité de projet et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout conflit d'intérêts réel ou perçu comme tel. Cette divulgation doit être documentée et conservée par le PNUD.
- ✓ S'acquitter des fonctions du comité de projet conformément aux politiques et procédures du PNUD.
- ✓ Assurer le plus haut niveau de transparence et veiller à ce que les procès-verbaux des réunions du conseil de projet soient enregistrés et communiqués aux parties prenantes du projet.

Responsabilités du comité de projet :

- ✓ Prise de décision par consensus :
 - Le comité de projet fournit des conseils et une orientation générale au projet, en veillant à ce qu'il reste dans les limites des contraintes spécifiées et en assurant la supervision générale de la mise en œuvre du projet.
 - Examiner les performances du projet sur la base du suivi, de l'évaluation et des rapports, y compris les rapports d'avancement, les registres des risques et le rapport de livraison combiné ;
 - Le comité de projet est chargé de prendre les décisions de gestion par consensus.
 - Afin de garantir la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du Conseil des projets doivent être prises conformément à des normes qui garantissent une gestion axée sur les résultats de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace.
 - Si un consensus ne peut être atteint au sein du conseil d'administration, le représentant du PNUD au conseil d'administration servira de médiateur pour trouver un consensus et, s'il ne peut être trouvé, prendra la décision finale pour s'assurer que la mise en œuvre du projet n'est pas indûment retardée.
- ✓ Superviser l'exécution du projet :
 - Convenir des tolérances du gestionnaire de projet, le cas échéant, dans le cadre des paramètres définis dans le document de projet, et fournir des orientations et des conseils dans les situations exceptionnelles où les tolérances du gestionnaire de projet sont dépassées.
 - Apprécier les plans de travail annuels préparés par le partenaire chargé de la mise en œuvre du projet ; examiner les rapports de livraison combinés avant leur certification par le partenaire chargé de la mise en œuvre.
 - Répondre aux questions de haut niveau soulevées par le chef de projet et l'assurance du projet ;
 - Donner des conseils sur les modifications majeures et mineures du projet dans le cadre des paramètres définis par le PNUD et le donateur et soumettre ces propositions de modifications majeures et mineures au coordinateur exécutif du PNUD BPPS Nature, Climat et Énergie (et au FEM, si les politiques du FEM l'exigent) ;
 - Fournir des orientations et des recommandations de haut niveau à l'unité de gestion du projet afin de s'assurer que les résultats convenus sont produits de manière satisfaisante et conformément aux plans.
 - Suivre et contrôler les activités cofinancées et la réalisation des montants de cofinancement de ce projet.
 - Approuver le rapport de démarrage, les rapports annuels de mise en œuvre des projets du FEM, les rapports d'examen à mi-parcours et d'évaluation finale.

- Assurer l'engagement des ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre du projet, en arbitrant tout problème au sein du projet.

✓ Gestion des risques :
- Fournir des conseils sur les risques évolutifs ou matérialisés du projet et convenir des mesures d'atténuation et de gestion possibles pour faire face à des risques spécifiques.
- Examiner et mettre à jour le registre des risques du projet et les plans de gestion associés sur la base des informations préparées par le partenaire chargé de la mise en œuvre. Cela comprend les risques liés qui peuvent être directement gérés par ce projet, ainsi que les risques contextuels qui peuvent affecter la réalisation du projet ou le maintien de la conformité et de la réputation du PNUD, mais qui sont hors du contrôle du projet. Par exemple, les risques sociaux et environnementaux associés aux activités cofinancées ou aux activités se déroulant dans la zone d'influence du projet et ayant des implications pour le projet.
- Traiter les griefs au niveau du projet.

✓ Coordination :
- Assurer la coordination entre les différents projets et programmes financés par les donateurs et le gouvernement.
- Assurer la coordination avec les différentes agences gouvernementales et leur participation aux activités du projet.

Composition du comité de projet : La composition du comité de projet doit inclure des personnes affectées aux trois rôles suivants :

1. **Directeur de projet :** Il s'agit d'une personne qui joue le rôle de directeur du projet et qui préside (ou co-préside) le conseil du projet. Il est généralement le chef de file des projets mis en œuvre au niveau national (généralement de la même entité que le partenaire de mise en œuvre), et en l'occurrence il s'agit du PNUD pour les projets mis en œuvre directement (DIM). Dans des cas exceptionnels, deux personnes d'entités différentes peuvent partager ce rôle et/ou coprésider le comité de projet. Si le responsable du projet copréside le comité de projet avec des représentants d'une autre catégorie, il le fait généralement avec un représentant du partenaire au développement. Le directeur du projet est : Le ministre de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable (MEFSD)
2. **Représentant(s) des bénéficiaires** : Individus ou groupes représentant les intérêts des groupes de parties prenantes qui bénéficieront en fin de compte du projet. Leur fonction principale au sein du conseil est d'assurer la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet. Souvent, des représentants de la société civile, des associations industrielles ou d'autres entités gouvernementales bénéficiant du projet peuvent jouer ce rôle. Il peut y avoir plusieurs représentants des bénéficiaires au sein d'un comité de projet. Le(s) représentant(s) des bénéficiaires est/sont : Chef de la Direction de la lutte contre le changement climatique (DLCC).
3. **Partenaire(s) au développement** : Individus ou groupes représentant les intérêts des parties concernées qui fournissent un financement, une orientation stratégique et/ou une expertise technique au projet. Le(s) partenaire(s) de développement est/sont : Représentant résident du PNUD.

b) <u>Assurance des projets :</u> L'assurance du projet relève de la responsabilité de chaque membre du conseil du projet ; toutefois, le PNUD a un rôle d'assurance distinct pour tous les projets du PNUD en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi du projet. Le PNUD assure l'assurance qualité et soutient le conseil du projet (et l'unité de gestion du projet) en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi du projet, y compris le respect des normes de gestion des risques et des normes sociales et environnementales du PNUD. Le Conseil du projet ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance qualité au chef de projet. L'assurance du projet est totalement indépendante de l'exécution du projet.

Un représentant désigné du PNUD jouant le rôle d'assurance du projet doit assister à toutes les réunions du conseil d'administration et soutenir les processus du conseil d'administration en qualité de représentant sans droit de vote. Il convient de noter que si, dans certains cas, le rôle d'assurance du projet joué par le PNUD peut englober des activités se déroulant à plusieurs niveaux (par exemple, mondial, régional), au moins un représentant du PNUD jouant ce rôle doit, dans le cadre de ses fonctions, assister <u>spécifiquement</u> aux réunions

du conseil d'administration et fournir aux membres du conseil les documents nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Le représentant du PNUD chargé de la principale fonction d'assurance du projet est : Analyste du suivi et de l'évaluation

c) **Gestion du projet - Exécution du projet :** Le gestionnaire de projet (PM) (également appelé coordinateur de projet) est le représentant le plus haut placé de l'unité de gestion de projet (UGP) et est responsable de la gestion quotidienne globale du projet pour le compte du partenaire de mise en œuvre, ainsi que de la mobilisation de tous les intrants du projet, la supervision du personnel du projet, des parties responsables, des consultants et des sous-traitants. Le gestionnaire de projet présente généralement les principaux résultats et documents au conseil d'administration pour examen et approbation, y compris les rapports d'avancement, les plans de travail annuels, les ajustements des niveaux de tolérance et les registres des risques.

Les rôles et responsabilités spécifiques des membres de l'UGP sont les suivants :

- Gérer le déroulement du projet.
- Planifier les activités du projet et suivre les progrès réalisés par rapport au plan de travail approuvé.
- Exécuter des activités en gérant le personnel, les biens et services, la formation et les subventions de faible valeur, notamment en rédigeant des termes de référence et des spécifications de travail et en supervisant le travail de tous les contractants.
- Contrôler les événements comme prévu dans le plan de contrôle du projet et mettre à jour le plan si nécessaire.
- Apporter son soutien à la réalisation des évaluations requises par le PNUD, des vérifications ponctuelles et des audits.
- Gérer les demandes de mise à disposition de ressources financières du PNUD par le biais d'avances de fonds, de paiements directs ou de remboursements à l'aide du formulaire FACE.
- Contrôler les ressources financières et la comptabilité afin de garantir l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers.
- Contrôler l'avancement des travaux, surveiller les écarts par rapport au plan et corriger le tir si nécessaire dans les limites des tolérances convenues par le COPS pour atteindre les résultats escomptés.
- Veiller à ce que les changements soient contrôlés et les problèmes traités.
- Rendre compte régulièrement au COPS des progrès accomplis, comme convenu avec ce dernier, y compris des mesures visant à relever les défis et à tirer parti des possibilités.
- Préparer et soumettre des rapports financiers au PNUD sur une base trimestrielle.
- Gérer et surveiller les risques du projet - y compris les risques sociaux et environnementaux - initialement identifiés et soumettre les nouveaux risques au COPS pour examen et décision sur les actions possibles si nécessaire ; mettre à jour l'état de ces risques en tenant à jour le registre des risques du projet.
- Tirer les leçons de la mise en œuvre du projet.
- Préparer les révisions du plan de travail pluriannuel, le cas échéant, ainsi que les plans annuels et trimestriels si nécessaire.
- Préparer le rapport initial au plus tard un mois après l'atelier initial.
- Veiller à ce que les indicateurs inclus dans le cadre de résultats du projet fassent l'objet d'un suivi annuel avant la date limite de soumission du rapport d'activité du FEM, afin que les progrès réalisés puissent être signalés dans ce rapport.
- Préparer le rapport d'évaluation du FEM.
- Évaluer les modifications majeures et mineures du projet dans le cadre des paramètres définis par le PNUD-FEM.
- Contrôler les plans de mise en œuvre, y compris le plan d'action en matière d'égalité des sexes, le plan d'engagement des parties prenantes et tout plan de gestion environnementale et sociale.
- Contrôler et suivre les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de base du FEM.
- Soutenir le processus d'évaluation finale.

Un représentant désigné de l'UGP doit assister à toutes les réunions du conseil d'administration et soutenir les processus du conseil en qualité de représentant ne jouissant pas du droit de vote.

Le principal représentant de l'UGP participant aux réunions du conseil d'administration est : le coordinateur national

PLANIFICATION ET GESTION FINANCIERES

Le coût total du projet est de **1 395 000 USD**. Il est financé par une subvention du FEM de **1 045 000 USD** administrée par le PNUD, un cofinancement en espèces de **150 000 USD** administré par le PNUD et un soutien supplémentaire en nature de **200 000 USD** de la part du gouvernement du pays bénéficiaire.

Le PNUD, en qualité d'agence de mise en œuvre du FEM, est responsable de la supervision des ressources du FEM et du cofinancement en espèces transféré uniquement sur le compte bancaire du PNUD.

Cofinancement : Le bureau national du PNUD et l'UGP assurent le suivi de la réalisation effective des montants de cofinancement du projet sur une base annuelle dans le rapport d'exécution du projet du FEM et en informe le FEM lors de l'examen à mi-parcours et ainsi que lors du processus d'évaluation finale comme suit :

Source de cofinancement	Type de cofinancement	Nom du co-financier	Investissements mobilisés	Montant du cofinancement USD
Pays bénéficiaire Gouvernement	En nature	Gouvernement du Tchad par l'intermédiaire du ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable	Dépenses récurrentes	**200,000**
Agence du FEM	Argent liquide	PNUD	Investissements mobilisés	**150,000**
Total				**350,000**

Révision du budget et tolérance : Conformément au POPP du PNUD, le conseil de projet peut convenir avec le directeur de projet d'un niveau de tolérance pour chaque plan détaillé dans le cadre du plan de travail pluriannuel global. La tolérance convenue doit être inscrite dans le document de projet ou dans le procès-verbal approuvé de la réunion du conseil de projet. Elle ne doit normalement pas dépasser 10 % du budget annuel convenu au niveau de l'activité, tout en restant dans les limites du plan de travail pluriannuel global approuvé au niveau de l'activité. Dans les limites des tolérances convenues, le gestionnaire de projet peut agir sans l'intervention du comité de projet. Les restrictions suivantes s'appliquent :

Si les écarts suivants se produisent, le directeur de projet/IP, par l'intermédiaire du bureau de pays du PNUD, demandera l'approbation de l'équipe BPPS/NCE-VF afin de garantir l'exactitude des rapports présentés au FEM. Il est **fortement encouragé de** maintenir les dépenses dans les limites du budget approuvé au niveau du compte budgétaire et de la composante :

a) Les réaffectations budgétaires doivent prouver que les changements proposés dans le budget n'entraîneront pas de modifications importantes dans les résultats à atteindre par le projet. Une justification solide est requise et ne sera approuvée qu'à titre exceptionnel. Les réaffectations budgétaires entre les composantes (y compris PMC) du budget total et des plans de travail approuvés (TBWP) qui représentent une valeur supérieure à 10 % de la subvention totale du FEM.
b) Introduction de nouveaux produits/activités (c'est-à-dire de nouveaux postes budgétaires) qui ne faisaient pas partie du document de projet convenu et du PTB et qui représentent une valeur supérieure à 5 % du montant total de la subvention du FEM. Les nouveaux postes budgétaires doivent être éligibles conformément aux politiques du FEM et du PNUD.
c) Coût de la gestion du projet (PMC) : le budget de la composante PMC est plafonné et ne peut être augmenté.

Le PNUD n'est pas en mesure d'augmenter le budget total au-delà du montant approuvé par le donateur ; par conséquent, tout dépassement de budget devra être absorbé par le partenaire de mise en œuvre (Entité d'exécution du FEM) à partir de ressources autres que celles du FEM.

Prolongations de projet : Le coordinateur exécutif de l'équipe PNUD-BPPS-NCE doit approuver toutes les demandes de prolongation de la date d'achèvement du projet et d'autres prolongations d'étapes assorties de délais contraignants. Toutes les prolongations imposent des contraintes de temps et de coût supplémentaires à tous les niveaux et le budget du projet FEM ne peut pas être augmenté au-delà du montant initialement approuvé. Une seule prolongation peut être accordée à titre exceptionnel et sous réserve des conditions et des durées maximales énoncées dans le POP du PNUD. Les coûts de gestion du projet pendant la période de prolongation doivent rester dans les limites du montant initialement approuvé, et toute augmentation des coûts du PMC doit être couverte par des ressources autres que le FEM ; les coûts supplémentaires de supervision du PNUD pendant la période de prolongation doivent être couverts par des ressources autres que le FEM, conformément à la politique du PNUD telle qu'elle est énoncée dans le POPP du PNUD.

Pour toute demande de prolongation, le CO du PNUD et le PI se consulteront et présenteront conjointement un plan clair indiquant comment et à partir de quelles sources spécifiques les coûts de supervision supplémentaires qui seront encourus par le PNUD seront couverts pendant la période de prolongation. Le coordinateur exécutif du BPPS-NCE consultera les bureaux régionaux (RBX) et pourra rejeter la demande de prolongation si aucune source (cofinancement externe par le PI ou ressources internes du PNUD CO) ne peut être identifiée.

Toutes les demandes de prolongation, accompagnées de toutes les pièces justificatives, sont soumises par le PI au bureau de coordination du PNUD conformément aux exigences et dans les délais fixés dans les procédures opérationnelles standard du PNUD et les politiques du programme POP du PNUD.

Audit : Le projet sera audité conformément aux règles et règlements financiers du PNUD et aux politiques d'audit applicables. Le cycle et le processus d'audit doivent être discutés lors de l'atelier de démarrage. Si le partenaire de mise en œuvre est une agence des Nations unies, le projet sera audité conformément aux politiques d'audit applicables de cette agence. Les coûts de l'audit ne peuvent pas être inclus dans la composante et le budget du suivi et de l'évaluation et doivent être inclus dans le PMC.

Transfert ou cession d'actifs : En consultation avec le partenaire de mise en œuvre et les autres parties du projet, le PNUD est chargé de décider du transfert ou de la cession des actifs. Il est recommandé que le transfert ou la cession des actifs soit examiné et approuvé par le conseil du projet conformément aux règles et règlements du PNUD. Les actifs peuvent être transférés au gouvernement pour des activités de projet gérées par une institution nationale à tout moment pendant la durée d'un projet, mais **cela doit être fait avant la date de clôture opérationnelle.** Dans tous les cas de transfert, un document de transfert doit être préparé et conservé dans le dossier[12] . Le transfert doit être effectué avant que l'unité de gestion du projet n'achève sa mission.

Date d'achèvement : La date d'achèvement du projet est la date de signature du document de projet plus la durée du projet. Cette date ne peut être repoussée qu'au moyen d'une demande formelle de prolongation. Avant la date d'achèvement, tous les apports financés par le PNUD doivent être fournis et les activités liées au projet doivent être achevées. Aucune activité, à l'exception de l'approbation finale du rapport d'évaluation finale et de la réponse correspondante de la direction, ainsi que de la réunion du conseil d'administration du projet pour l'examen de fin de projet, ne doit avoir lieu après la date d'achèvement.

Clôture du projet : La clôture du projet sera effectuée conformément aux exigences du PNUD décrites dans le POPP du PNUD. Tous les coûts encourus pour clôturer le projet doivent être inclus dans le budget de clôture du projet et déclarés en tant qu'engagements finaux du projet présentés au Conseil du projet lors de l'examen final du projet. Les seuls coûts qu'un projet peut encourir après l'examen final du projet sont ceux qui sont inclus dans le budget de clôture du projet.

[12] Voir https://popp.undp.org/ https://popp-prod.acquia.undp.org/policy-page/close-and-transition.

Clôture opérationnelle : **La clôture opérationnelle doit avoir lieu dans les 9 mois suivant la date d'achèvement du projet.** Avant la clôture opérationnelle, l'évaluation finale doit avoir été soumise et la réponse de la direction de l'ET correspondante, et la réunion du conseil de projet pour l'examen de fin de projet doit avoir été achevée. Le partenaire de mise en œuvre, par le biais d'une décision du conseil de projet, informera le bureau de pays du PNUD de la clôture opérationnelle. Avant la clôture opérationnelle, le projet doit avoir achevé le transfert ou l'élimination de tout équipement qui reste la propriété du PNUD.

Clôture financière : **La clôture financière doit avoir lieu dans les 6 mois suivant la clôture opérationnelle ou après la date d'annulation.** Le projet sera clôturé financièrement lorsque les conditions suivantes auront été remplies : a) le projet est achevé sur le plan opérationnel ou a été annulé ; b) le partenaire chargé de la mise en œuvre a signalé toutes les transactions financières au PNUD ; c) le PNUD a clôturé les comptes du projet ; d) le PNUD et le partenaire chargé de la mise en œuvre ont certifié un rapport d'exécution combiné final (qui fait office de révision budgétaire finale).

Entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le partenaire de mise en œuvre identifiera et réglera toutes les obligations financières et préparera un rapport final sur les dépenses. Le bureau national du PNUD enverra les documents de clôture finaux signés, y compris la confirmation des dépenses cumulées finales et du solde non dépensé, au BPPS/NCE pour confirmation avant que le projet ne soit clôturé financièrement au Quantum par le bureau national du PNUD.

Annulation et suspension : les projets dont l'annulation ou la suspension est envisagée doivent respecter les exigences prescrites en la matière par le PNUD et le FEM. Le POPP du PNUD contient les orientations y afférentes (les procédures standard d'opération pour la prise de mesures par la direction répercutées au coordinateur en chef ainsi que les orientations pour la révision des projets du FEM r).

Remboursement au FEM : En cas de remboursement des fonds non dépensés au FEM, la direction de l'équipe BPPS/NCE à New York s'en charge directement. Aucune action n'est requise de la part du bureau de pays du PNUD concernant le remboursement effectif du projet du PNUD au FEM. Le solde non dépensé du projet ne peut être transféré à d'autres projets.

BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

Budget total et plan de travail			
Unité opérationnelle	PNUD-TCD		
ID du projet :	01001729	Titre du projet Quantum :	PIMS - 6706 TCD-CBIT_Renforcement Capacités Institutions
ID de la subvention :	1268938	Titre de la bourse Quantum :	TCD-GEF-PIMS-6706-01001729
No PNUD-FEM PIMS.	6706		
Partenaire de mise en œuvre	Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable		

Résultat quantique (composante FEM)	Sortie quantique (Résultat du FEM)	Activité quantique (Produit du FEM)	Partie responsable Quantum (PNUD, PI, ou partie responsable)	ID du fonds Quantum	ID du donneur Quantum	Code du compte budgétaire Quantum	Budget Quantum Description du compte	Année 1 (6 derniers mois de 2024)	Année 2 (2025)	Année 3 (2026)	Année 4 (2027)	Année 5 (6 premiers mois de 2028)	Total (USD)	Voir note budgétaire : (référence sous forme de numéro et non de lettre)
Volet 1 : Renforcer la capacité du Tchad à collecter et à traiter les données relatives au changement climatique pour en faire des informations utiles à l'élaboration des politiques et à l'établissement des rapports destinés à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).	Résultat 1 : Le Tchad prend des mesures concrètes pour collecter et traiter les données relatives au changement climatique, soumettre des inventaires de GES et assurer le suivi des CDN, afin de se conformer au cadre de transparence renforcé.	Résultat 1.1. Des protocoles d'accord, des accords institutionnels formels et un document officiel établissant le mécanisme de coordination interministérielle sensible au genre afin de renforcer et de rendre opérationnel le cadre national de transparence et d'en assurer la durabilité.	PNUD	62000	10003	71200	Consultants internationaux	0	25,000	0	25,000	0	50,000	1
			MdE	62000		71800	Services contractuels – Partenaire d'exécution	0	10,000	10,000	10,000	0	30,000	2
			PNUD	62000		71600	Voyage	0	7,000	7,000	5,000	0	19,000	3
			PNUD	62000		74200	Coûts de l'audiovisuel et de l'impression	0	2,000	2,000	2,000	0	6,000	4
			PNUD	62000		75700	Formation, ateliers et conférences	5,000	10,000	10,000	5,000	0	30,000	5
		Total de la production 1.1						**5,000**	**54,000**	**29,000**	**47,000**	**0**	**135,000**	
		Résultat 1.2 : Soutien technique, formation et outils fournis aux principales parties prenantes, dont au moins 30 % de femmes, au Tchad pour préparer et soumettre des inventaires de gaz à effet de serre (GES) transparents, cohérents, comparables, complets	PNUD	62000	10003	71200	Consultants internationaux	0	46,000	46,000	46,000	0	138,000	6
			MdE	62000		71800	Services contractuels -Partenaire d'exécution	0	20,000	20,000	20,000	0	60,000	7
			PNUD	62000		71600	Voyage	0	20,000	20,000	20,000	8,000	68,000	8
			MdE	62000		72100	Services contractuels - Entreprises	0	10,000	10,000	9,000	0	29,000	9
			PNUD	62000		74200	Coûts de l'audiovisuel et de l'impression	2,000	9,000	6,000	6,000	0	23,000	10
			MdE	62000		75700	Formation, ateliers et conférences	9,000	25,000	25,000	20,000	5,000	84,000	11

		et exacts.												
		Total de la production 1.2.						11,000	130,000	127,000	121,000	13,000	402,000	
		Résultat 1.3. Soutien technique, formation et outils fournis aux principales parties prenantes, dont au moins 30 % de femmes, au Tchad pour suivre les contributions déterminées au niveau national (atténuation/adaptation) et le soutien nécessaire et reçu.	PNUD	62000	10003	71200	Consultants internationaux	0	31,000	31,000	31,000	0	93,000	12
			MdE	62000		71800	Services contractuels – Partenaire d'exécution	0	12,000	12,000	11,000	0	35,000	13
			PNUD	62000		71600	Voyage	0	10,000	11,320	11,000	5,000	37,320	14
			MdE	62000		72100	Services contractuels - Entreprises	0	15,000	15,000	15,000	0	45,000	15
			MdE	62000		74200	Coûts de l'audiovisuel et de l'impression	0	7,000	9,000	9,000	0	25,000	16
			PNUD	62000		75700	Formation, ateliers et conférences	0	25,000	25,000	25,000	0	75,000	17
		Production totale 1.3						0	100,000	103,320	102,000	5,000	310,320	
	Total Résultat 1							16,000	284,000	259,320	270,000	18,000	847,320	
Total Composante 1								16,000	284,000	259,320	270,000	18,000	847,320	
Volet 2 : Suivi et évaluation (S&E)	Résultat 2 : Le projet fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation efficaces, qui tiennent compte de la dimension de genre.	Résultat 2.1. Des produits de suivi et d'évaluation sont fournis	PNUD	62000	10003	71200	Consultants internationaux	0	15,000	0	20,000	0	35,000	18
			MdE	62000		71800	Services contractuels – Partenaire d'exécution	4,800	5,760	5,760	760	4,800	21,880	19
			PNUD	62000		74200	Coûts de l'audiovisuel et de l'impression	0	1,000	0	1,000	0	2,000	20
			MdE	62000		75700	Formation, ateliers et conférences	0	4,000	0	5,000	0	9,000	21
		Total des résultats 2.1.						4,800	25,760	5,760	26,760	4,800	67,880	
Total du volet 2								4,800	25,760	5,760	26,760	4,800	67,880	
Volet 3 : Gestion des connaissances	Résultat 3 : Les résultats du projet sont utilisés et servent de base à d'autres initiatives similaires.	Résultat 3.1. Partage des enseignements et des bonnes pratiques avec d'autres parties par l'intermédiaire de la plateforme de transparence climatique et d'autres réseaux de coopération, y compris les résultats de la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes.	MdE	62000	10003	71300	Consultants locaux	0	0	0	10,000	0	10,000	22
			PNUD	62000		71600	Voyage	0	0	0	10,000	5,000	15,000	23
			PNUD	62000		74200	Coûts de l'audiovisuel et de l'impression	0	0	0	0	2,800	2,800	24
			PNUD	62000		75700	Formation, ateliers et conférences	0	0	0	0	7,000	7,000	25
		Total des résultats 3.1.						0	0	0	20,000	14,800	34,800	
Total du volet 3								0	0	0	20,000	14,800	34,800	
Coûts de	PMC	PMC	MdE	62000	10003	71800	Services contractuels – Partenaire d'	4,200	16,800	16,800	16,800	8,400	63,000	26

gestion du projet			PNUD	62000	10003	71600	Voyage	0	1,830	1,850	0	0	3,680	27
				62000		74100	Services professionnels	0	0	6,321	0	0	6,321	28
				62000		64397	Services aux projets - Personnel du CO	2,000	4,000	4,000	2,000	2,000	14,000	29
				62000		74596	Services aux projets - GOE pour le CO	2,000	2,000	2,000	1,999	0	7,999	30
			Sous-total PMC (FEM)					8,200	24,630	30,971	20,799	10,400	95,000	
			PNUD	000012	04000	72200	Matériel et mobilier	15,000	5,000	5,000	5,000	5,000	35,000	31
				000012	04000	72500	Fournitures	60,000	7,000	0	0	0	67,000	32
				000012	04000	71300	Consultants locaux	6,000	12,000	12,000	12,000	6,000	48,000	33
			Sous-total PMC (TRAC)					81,000	24,000	17,000	17,000	11,000	150,000	
Coût total de la gestion du projet								89,200	48,630	47,971	37,799	21,400	245,000	
Sous-total Subvention de projet (FEM)								29,000	334,390	296,051	337,559	48,000	1,045,000	
Sous-total Subvention de projet (PNUD TRAC)								81,000	24,000	17,000	17,000	11,000	150,000	
Total de la subvention du projet								110,000	358,390	313,051	354,559	59,000	1,195,000	

#	Note budgétaire (description)
1	Recrutement d'un consultant international spécialisé en environnement dans le cadre du résultat 1.1 **(160 jours, 312,5 USD/jour) (Total : 50 000 USD)**
2	Recrutement d'un spécialiste national de l'environnement Résultat 1.1 **(Montant total : 30 000 USD)**
3	Frais de déplacement liés à la participation à des ateliers pertinents sur les mécanismes de coordination des inventaires de gaz à effet de serre. Les déplacements sont prévus à partir de l'année 2 **(montant total : 19 000 USD).**
4	Impression de fiches d'information sur le projet et d'autres documents de sensibilisation. **(Montant total : 6 000 USD)**
5	Ateliers de renforcement des capacités, réunions pour discuter de l'approche méthodologique à suivre dans le cadre des résultats de la composante 1 et accord sur les mémorandums **(montant total : 30 000 USD)**
6	Recrutement d'un conseiller technique principal et d'un spécialiste international en matière de changement climatique et de MRV pour les inventaires de GES dans le cadre du résultat 1.2. **(Total : 138 000 USD)**
7	Consultant national pour soutenir la préparation des documents techniques dans le cadre du résultat 1.2 **(montant total : 60 000 USD).**
8	Frais de déplacement pour participer à des ateliers pertinents. Voyage et indemnité journalière de subsistance du consultant international. **(Montant total : 68 000 euros)**
9	Sous-traitance d'entreprise(s) pour l'organisation d'ateliers d'apprentissage par la pratique. **(Montant total : 29 000 USD)**
10	Impression de fiches d'information sur le projet et d'autres documents de sensibilisation. **(Montant total : 23 000 USD)**
11	Ateliers de renforcement des capacités sur les inventaires de GES, réunions pour discuter des documents techniques dans le cadre du résultat 1.2 **(montant total : 84 000 USD).**
12	Recrutement d'un spécialiste international du changement climatique pour soutenir les activités de renforcement des capacités en matière d'établissement de rapports dans le cadre du résultat 1.3 **(montant total : 93 000 USD).**
13	Consultant national pour soutenir l'assistance à la collecte de données ; assurance qualité des rapports et des résultats pertinents ; garantir que les résultats sont conformes aux circonstances nationales. **(Total : 35 000 USD)**
14	Frais de déplacement pour participer à des ateliers pertinents. Voyage et indemnité journalière de subsistance du consultant international. **(Montant total : 37 320)**
15	Sous-traitance d'entreprises pour la réalisation d'activités techniques définies pour le résultat 1.3. **(Montant total 45.000)**

16	Impression de fiches d'information sur le projet et d'autres documents de sensibilisation. **(Montant total : 25 000 USD)**
17	Ateliers de renforcement des capacités, réunions pour discuter des documents techniques dans le cadre du résultat 1.3 **(montant total : 75 000 USD).**
18	Un spécialiste du suivi et de l'évaluation pour réaliser l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale du projet conformément aux exigences du PNUD et du FEM **(montant total : 35 000 USD).**
19	Recrutement d'un responsable du suivi et de l'évaluation du projet pour les activités liées au suivi et à l'évaluation **(montant total : 21 880 USD).**
20	Impression de fiches d'information sur le projet et d'autres documents de sensibilisation. **(Montant total : 2 000 USD)**
21	Ateliers de validation, y compris à des fins de suivi et d'évaluation **(montant total : 9 000 USD)**
22	Un consultant local individuel pour diriger le processus de collecte de données et de rapport sur les leçons tirées du projet CBIT. **(Montant total : 10 000 USD)**
23	Frais de voyage liés au partage des connaissances et à d'autres activités de gestion de l'apprentissage (voyages locaux/internationaux). **(Montant total : 15 000 USD)**
24	Impression de fiches d'information sur le projet et d'autres documents de sensibilisation. **(Montant total : 2 800 USD)**
25	Ateliers d'information et de diffusion des enseignements tirés du projet CBIT Tchad. **(Montant total : 7 000)**
26	Salaires du directeur de projet et d'un chauffeur à recruter dans le cadre du projet **(total de 63 000 USD)**. Leur recrutement sera dirigé par l'IP.
27	Déplacements locaux pour la supervision du projet. **(Total : 3 680 USD)**
28	Audit financier **(montant total : 6 321 USD)**
29	CPD : Coûts des CPD **(montant total : 21 999 USD)** - Coûts directs du projet : pour les services rendus par le PNUD au projet, conformément à la lettre d'accord (annexe 11 du ProDoc), il s'agit des coûts des services administratifs (tels que ceux liés aux ressources humaines, aux achats, aux finances et à d'autres fonctions) fournis par le PNUD dans le cadre du projet. Les coûts directs du projet seront facturés sur la base de la liste de prix universelle du PNUD ou du coût réel du service correspondant, conformément aux règles du FEM sur les CPD. Les montants indiqués ici sont des estimations. Les CPD seront détaillés dans le cadre du processus annuel de planification opérationnelle du projet et inclus dans les budgets annuels. Les coûts des CPD ne peuvent être utilisés que pour les coûts opérationnels par transaction. Les CPD ne sont pas des frais fixes.
30	
31	Equipement et mobilier de bureau pour soutenir l'installation de l'UGP **(Total : 35 000 USD)** - par le biais d'un cofinancement en espèces du PNUD.
32	Dépenses liées à l'achat de véhicules et d'autres équipements mobiles par le biais d'un cofinancement en espèces du PNUD. **(Montant total : 67 000 USD)**
33	Salaire de l'assistant financier du projet à couvrir par le cofinancement en espèces du PNUD. **(Montant total : 48 000 USD)**

CONTEXTE JURIDIQUE

Option a. Lorsque le pays a signé l'accord standard d'assistance de base (SBAA)

Le présent document de projet est l'instrument désigné comme tel à l'article 1 de l'Accord Type d'Assistance de Base entre le Gouvernement du Tchad et le PNUD, signé le 14 octobre 1977. Toute référence dans l'ACSB à l'"Agence d'exécution" est réputée se référer au "Partenaire de mise en œuvre".

Ce projet sera mis en œuvre par le ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable conformément à son règlement financier, ses règles, ses pratiques et ses procédures uniquement dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes du règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un partenaire de mise en œuvre ne fournit pas les orientations nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

GESTION DES RISQUES

Option a. Le partenaire chargé de la mise en œuvre est une entité gouvernementale (NIM)

1. Conformément à l'Article III de l'ACSA *[ou aux Dispositions supplémentaires du Document de projet]*, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du Partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD dont le Partenaire de mise en œuvre a la garde, incombe au Partenaire de mise en œuvre. A cette fin, le Partenaire de mise en œuvre doit :
 a) mettre en place un plan de sécurité approprié et le tenir à jour, en tenant compte de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est mis en œuvre ;
 b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire de mise en œuvre et à la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.

2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. L'absence de maintien et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis par les présentes sera considérée comme un manquement aux obligations du Partenaire de mise en œuvre en vertu du présent Document de projet.

3. Le partenaire de mise en œuvre s'engage à déployer tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun fonds du PNUD reçu dans le cadre du document de projet n'est utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des montants fournis par le PNUD dans le cadre de ce document ne figurent pas sur la liste récapitulative des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies, et qu'aucun fonds du PNUD reçu dans le cadre du document de projet n'est utilisé pour des activités de blanchiment d'argent. La liste des sanctions consolidées du Conseil de sécurité des Nations unies peut être consultée à l'adresse suivante : https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list.

4. Le partenaire chargé de la mise en œuvre reconnaît et accepte que le PNUD ne tolère pas le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels de quiconque de la part du partenaire chargé de la mise en œuvre et de chacune de ses parties responsables, de leurs sous-récipiendaires respectifs et des autres entités impliquées dans la mise en œuvre du projet, en tant que contractants ou sous-traitants et de leur personnel, ainsi que de toute personne fournissant des services pour eux dans le cadre du document de projet.

 (a) Dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues par le présent document de projet, le partenaire chargé de la mise en œuvre et chacune de ses sous-parties susmentionnées se conforment aux normes de conduite énoncées dans le bulletin du Secrétaire général ST/SGB/2003/13 du 9 octobre 2003, concernant les "Mesures spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels" ("EES").

 (b) En outre, et sans préjudice de l'application d'autres règlements, règles, politiques et procédures ayant une incidence sur la réalisation des activités dans le cadre du présent document de projet, le partenaire chargé de la mise en œuvre et chacune de ses sous-parties susmentionnées s'abstiennent de toute forme de harcèlement sexuel (" SH ") lors de la mise en œuvre des activités. Le SH est défini comme tout comportement importun de nature sexuelle dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il cause une offense ou une humiliation, ou qui est perçu comme tel, lorsqu'un tel comportement interfère avec le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Les SH peuvent se produire sur le lieu de travail ou en relation avec le travail. Bien qu'il s'agisse généralement d'un modèle de comportement, le SH peut prendre la forme d'un incident unique. Lors de l'évaluation du caractère raisonnable des attentes ou des perceptions, le point de vue de la personne visée par le comportement doit être pris en considération.

5. a) Dans le cadre de la réalisation des activités prévues par le présent document de projet, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit (en ce qui concerne ses propres activités) et doit exiger de ses sous-parties visées au paragraphe 4 (en ce qui concerne leurs activités) qu'elles disposent de normes et de procédures minimales, ou d'un plan visant à développer et/ou à améliorer ces normes et procédures, afin d'être en mesure de prendre des mesures préventives et des mesures d'enquête efficaces. Ces normes et procédures devraient comprendre : des politiques en matière de harcèlement sexuel et d'exploitation et

d'abus sexuels ; des politiques en matière de dénonciation et de protection contre les représailles ; et des mécanismes de plainte, de discipline et d'enquête. Dans cette optique, le partenaire chargé de la mise en œuvre exigera que ces sous-parties prennent toutes les mesures appropriées pour :

i. Empêcher ses employés, ses agents ou toute autre personne engagée pour fournir des services dans le cadre du présent document de projet de se livrer à des activités de SH ou de SEA ;

ii. Proposer aux employés et au personnel associé une formation sur la prévention et la réponse au SH et à l'EES, lorsque le partenaire de mise en œuvre et ses sous-parties visées au paragraphe 4 n'ont pas mis en place leur propre formation concernant la prévention du SH et de l'EES, le partenaire de mise en œuvre et ses sous-parties peuvent utiliser le matériel de formation disponible au PNUD ;

iii. Signaler et suivre les allégations de SH et d'EES dont le partenaire de mise en œuvre et ses sous-parties visées au paragraphe 4 ont été informés ou ont eu connaissance d'une autre manière, ainsi que leur état d'avancement ;

iv. Orienter les victimes/survivants de SH et SEA vers une assistance sûre et confidentielle ; et

v. Enregistrer et enquêter rapidement et confidentiellement sur toute allégation suffisamment crédible pour justifier une enquête de SH ou d'EES. Le Partenaire de mise en œuvre informe le PNUD de toute allégation reçue et de toute enquête menée par lui-même ou l'une de ses sous-parties visées au paragraphe 4 en ce qui concerne leurs activités dans le cadre du Document de projet, et tient le PNUD informé pendant l'enquête menée par lui-même ou l'une de ses sous-parties, dans la mesure où cette notification (i) ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, la sûreté ou la sécurité des personnes, et/ou (ii) n'enfreint pas les lois qui lui sont applicables. A l'issue de l'enquête, le Partenaire de mise en œuvre informe le PNUD de toute mesure prise par lui ou par l'une des autres entités à la suite de l'enquête.

b) Le Partenaire de mise en œuvre établit qu'il s'est conformé à ce qui précède, à la satisfaction du PNUD, lorsque le PNUD ou toute partie agissant en son nom lui demande de fournir cette confirmation. Le non-respect par le Partenaire de mise en œuvre, et par chacune de ses sous-parties visées au paragraphe 4, de ce qui précède, tel que déterminé par le PNUD, est considéré comme un motif de suspension ou de résiliation du Projet.

6. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (http://www.undp.org/ses) et du mécanisme de responsabilité correspondant (http://www.undp.org/secu-srm).

7. Le partenaire de mise en œuvre doit (a) mener les activités liées au projet et au programme d'une manière conforme aux normes sociales et environnementales du PNUD, (b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer à ces normes, et (c) s'engager de manière constructive et en temps voulu à répondre à toutes les préoccupations et plaintes soulevées par le biais du Mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes du projet soient informées du mécanisme de responsabilité et y aient accès.

8. Tous les signataires du document de projet doivent coopérer de bonne foi à tout exercice d'évaluation des engagements liés au programme ou au projet ou de la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Cela inclut l'accès aux sites du projet, au personnel concerné, aux informations et à la documentation.

9. Le partenaire chargé de la mise en œuvre prend les mesures appropriées pour empêcher l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption par ses fonctionnaires, consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-récipiendaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet ou de l'utilisation des fonds du PNUD.

10. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues par le présent document de projet, le PNUD fait raisonnablement confiance au partenaire de mise en œuvre pour qu'il applique ses lois, réglementations et procédures, ainsi que les lois internationales applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, afin de garantir la cohérence avec les principes de la politique du PNUD en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en vigueur.

11. Le partenaire chargé de la mise en œuvre veille à ce que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et la fraude, de lutte contre le blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme soient en place et appliquées pour tous les fonds reçus du PNUD ou par son intermédiaire.

12. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du Document de Projet, s'appliquent au Partenaire de mise en œuvre : (a) Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et (b) Directives d'enquête du Bureau d'audit et d'investigation du PNUD. Le Partenaire de mise en œuvre accepte les exigences des documents susmentionnés, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à l'adresse www.undp.org.

13. Dans le cas où une enquête est nécessaire, le PNUD a l'obligation de mener des enquêtes relatives à tout aspect des projets et programmes du PNUD conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Le partenaire chargé de la mise en œuvre apporte son entière coopération, notamment en mettant à disposition son personnel et la documentation pertinente, et en donnant accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-récipiendaires), à des fins et dans des conditions raisonnables, selon ce qui peut être exigé aux fins d'une enquête. Si le respect de cette obligation est limité, le PNUD consulte le partenaire chargé de la mise en œuvre pour trouver une solution.

14. Les signataires du présent document de projet s'informeront rapidement les uns les autres en cas d'utilisation inappropriée des fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption, dans le respect de la confidentialité.

 Lorsque le partenaire chargé de la mise en œuvre apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude/corruption présumée, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui informe sans délai le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le partenaire de mise en œuvre informe régulièrement le chef du PNUD dans le pays et le Bureau de l'audit et des investigations de l'état d'avancement de l'enquête et des mesures prises à cet égard.

15. Le PNUD a le droit de se faire rembourser par le Partenaire de mise en œuvre tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par la fraude, la corruption ou d'autres irrégularités financières, ou qui ont été versés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de mise en œuvre en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement d'un tel montant par le PNUD n'a pas pour effet de diminuer ou de réduire les obligations du Partenaire de mise en œuvre en vertu du présent Document de projet.

 Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de mise en œuvre accepte que les donateurs du PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités dans le cadre de ce Document de projet, puissent se tourner vers le Partenaire de mise en œuvre pour récupérer tous les fonds dont le PNUD aura déterminé qu'ils ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par la fraude, la corruption ou d'autres irrégularités financières, ou qu'ils ont été versés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet.

 Note : Le terme "document de projet", tel qu'il est utilisé dans la présente clause, est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent faisant suite au document de projet, y compris ceux conclus avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-récipiendaires.

16. Chaque contrat émis par le partenaire chargé de la mise en œuvre en relation avec le présent document de projet doit inclure une disposition stipulant qu'aucun honoraire, gratification, rabais, cadeau, commission

ou autre paiement, autre que ceux indiqués dans la proposition, n'a été donné, reçu ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du partenaire chargé de la mise en œuvre doit coopérer à toutes les enquêtes et à tous les audits postérieurs au paiement.

17. Si le PNUD saisit les autorités nationales compétentes pour qu'elles engagent les poursuites appropriées en cas d'allégations de fraude liés au projet, il appartient au gouvernement, d'une part, de veiller à ce que les autorités nationales compétentes mènent des enquêtes approfondies et prennent les mesures judiciaires à l'encontre des coupables, d'autre part, de récupérer et de restituer au PNUD tous les fonds recouvrés.

18. Le Partenaire de mise en œuvre s'assure que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée " Gestion des risques " sont transmises à chaque partie concernée, sous-traitant et sous-bénéficiaire et que toutes les clauses énoncées dans la présente section intitulée " Clauses contractuelles de gestion des risques " sont incluses, mutatis mutandis, dans tous les sous-contrats ou accords de sous-traitance conclus à la suite du présent Document de projet.

Annexes obligatoires

1. Modèle de budget du FEM
2. Lettre d'appui à l'exécution du FEM
3. Carte du projet et coordonnées géospatiales de la zone du projet
4. Plan de travail pluriannuel
5. Procédure d'évaluation sociale et environnementale (SESP), ou justification de l'exemption de SESP
6. Registre des risques du PNUD
7. Vue d'ensemble des bureaux d'études techniques et des contrats de sous-traitance
8. Plan d'engagement des parties prenantes
9. Analyse et plan d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
10. Plan de passation de marchés - pour la première année de mise en œuvre
11. Lettre d'intention signée entre le PNUD et le PI demandant les services d'appui du PNUD
12. Mandat du conseil et de l'équipe de projet
13. Indicateurs de base du FEM et/ou du FPMA/FSCC
14. Taxonomie du FEM
15. Résultats de l'outil d'évaluation des capacités des partenaires (PCAT) et de la micro-évaluation HACT
16. Rapport d'assurance qualité du projet du PNUD (à compléter dans le système de planification d'entreprise en ligne du PNUD)

Annexe 1 : Modèle de budget du FEM

Joint séparément.

A Monsieur Pradeep Kurukulasuriya 17/10/2023

Coordonnateur en chef et Directeur-Finance pour l'Environnement

Soutien à la Programmation des Fonds verticaux, Pole de Contrôle et de Conformité

Bureau des Politiques et de l'Appui aux Programmes (BPPS)

Programme des Nations unies pour le Développement 304 E45th Street, New York, NY 10010, USA

Objet : Lettre de soutien invitant l'Agence d'exécution du FEM pour le Projet « Renforcement des capacités des institutions du Tchad à se conformer aux exigences de transparence de l'Accord de Paris » GEF ID#10644

En ma qualité d'interlocuteur opérationnel du FEM pour le Tchad, j'ai l'honneur d'inviter par la présente le PNUD, agence de mise en œuvre du projet susmentionné, de bien vouloir, à titre exceptionnel, assurer la prestation des services d'exécution du projet sus indiqué.

Le PNUD devrait fournir les services d'exécution suivants :

- Ressources humaines processus de sélection et de recrutement du personnel (annonce, présélection entretiens) administration et prestation sociales, services en charge de la gestion quotidienne du personnel : paie du personnel, administration et gestion des opérations bancaires.
- Finance : processus de paiement, création de la liste de fournisseur et des procédures y afférentes ; ajustement des transactions financières ; contrôle et suivi des transactions financières ; gestion des profils des fournisseurs ; remboursement des dépenses de voyage.
- Services d'achats et d'approvisionnement : révision des termes de référence ; préparation des documents d'appel d'offre ; annonces, évaluation des offres, délivrance et gestion des contrats ; délivrance des ordres d'achats.
- Voyage : gestion des voyages, autorisation des voyages, billetterie, règlement/remboursement des réclamation de voyages.

Les services d'exécution que le ministère de l'Environnement de la Pêche et du Développement durable devrait se charger de :

- Héberger et exécuter le projet tout en assurant la gestion globale.
- Planifier, coordonner, gérer, assurer le suivi évaluation et l' établissement des rapports d'exécution du projet. Il s'agit entre autres de fournir toutes les informations et les données nécessaires pour l'établissement de rapports exhaustifs fondés sur les données probantes en temps opportun, assortis de résultats et de données financières, le cas échéant. Le partenaire chargé de la mise en œuvre veille à ce que les institutions nationales se chargent du suivi évaluation du projet et son alignement aux systèmes nationaux afin que les données utilisées et générées par le projet viennent en appui aux systèmes nationaux.
- Surveiller la gestion des risques liés au projet prévus dans le présent document ainsi que les nouveaux risques susceptibles d'émerger pendant l'exécution du projet.
- Approuver et signer le plan de travail pluriannuel.
- Approuver et signer le rapport consolide à la fin de l'année ; et
- Signer le rapport financier ou l'autorisation de financement et l'ordonnancement des dépenses.

Les activités d'exécution, y compris celles fournies par le PNUD, seront présentées en détail dans la demande de validation/approbation du directeur général du FEM et d'autres documents annexes y compris le budget du projet/programme.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués

Signé
Oumar gadji Soumaila
Directeur du département chargé du Changement climatique
Point focal opérationnel du FEM
Ministère de l'Environnement de la Pêche et du développement durable
Tel +235 66 98 91 96
soumailagadji@yahoo.fr

Annexe 2 : Lettre d'appui à l'exécution du FEM

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRÉSIDENCE DE TRANSITION

PRIMATURE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ,DE LA PECHE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT

UNITÉ - TRAVAIL - PROGRES
وحدة - عمل - تقدم

17/10/2023

To: Mr. Pradeep Kurukulasuriya
Executive Coordinator and Director - Environmental Finance
Vertical Funds Programming Support, Oversight, and Compliance Hub
Bureau for Policy and Programme Support (BPPS)
United Nations Development Programme / 304 E45th Street, New York, NY 10010, USA

Subject: Letter of Support to request GEF Agency Execution for the Project "Strengthening the Capacity of Institutions in Chad to comply with the Transparency Requirements of the Paris Agreement" [GEF ID#10644]

In my capacity as GEF Operational Focal Point for Chad, I hereby request UNDP, the GEF Implementing Agency for the aforementioned project, to also carry out execution services for the above project, on an exceptional basis.

The execution services provided by UNDP are expected to include:

- **Human Resources:** Staff selection and recruitment process (advertising, long/short-listing, interviews), staff benefits administration and management, recurrent personnel management services: staff payroll, banking administration and management.
- **Finance:** Payments' process, creation of vendor forms; adjustment of financial transaction; monitoring and reviewing financial transaction; managing vendor profiles; reimbursement of travel expenses.
- **Procurement of Goods and Services:** Review of the terms of reference; preparation of bidding documents; advertising, bidding evaluation, contract issuing and management; issuing the purchase orders.
- **Travel:** Travel management, travel authorization; ticketing, settlement/reimbursement of travel claims.

The execution services to be provided by the Ministry of Environment and Fisheries and Sustainable Development are expected to include:

1

- Host and execute the project and ensure its overall management.
- Project planning, coordination, management, monitoring, evaluation and reporting. This includes providing all required information and data necessary for timely, comprehensive, and evidence-based project reporting, including results and financial data, as necessary. The Implementing Partner will strive to ensure project-level M&E is undertaken by national institutes and is aligned with national systems so that the data used and generated by the project supports national systems.
- Overseeing the management of project risks as included in this project document and new risks that may emerge during project implementation.
- Approving and signing the multiyear workplan.
- Approving and signing the combined delivery report at the end of the year; and,
- Signing the financial report or the funding authorization and certificate of expenditures.

Execution activities, including those provided by UNDP, will be described in detail in the GEF CEO Endorsement/Approval request and accompanying project/program documents, including the project/program budget.

Yours Sincerely,

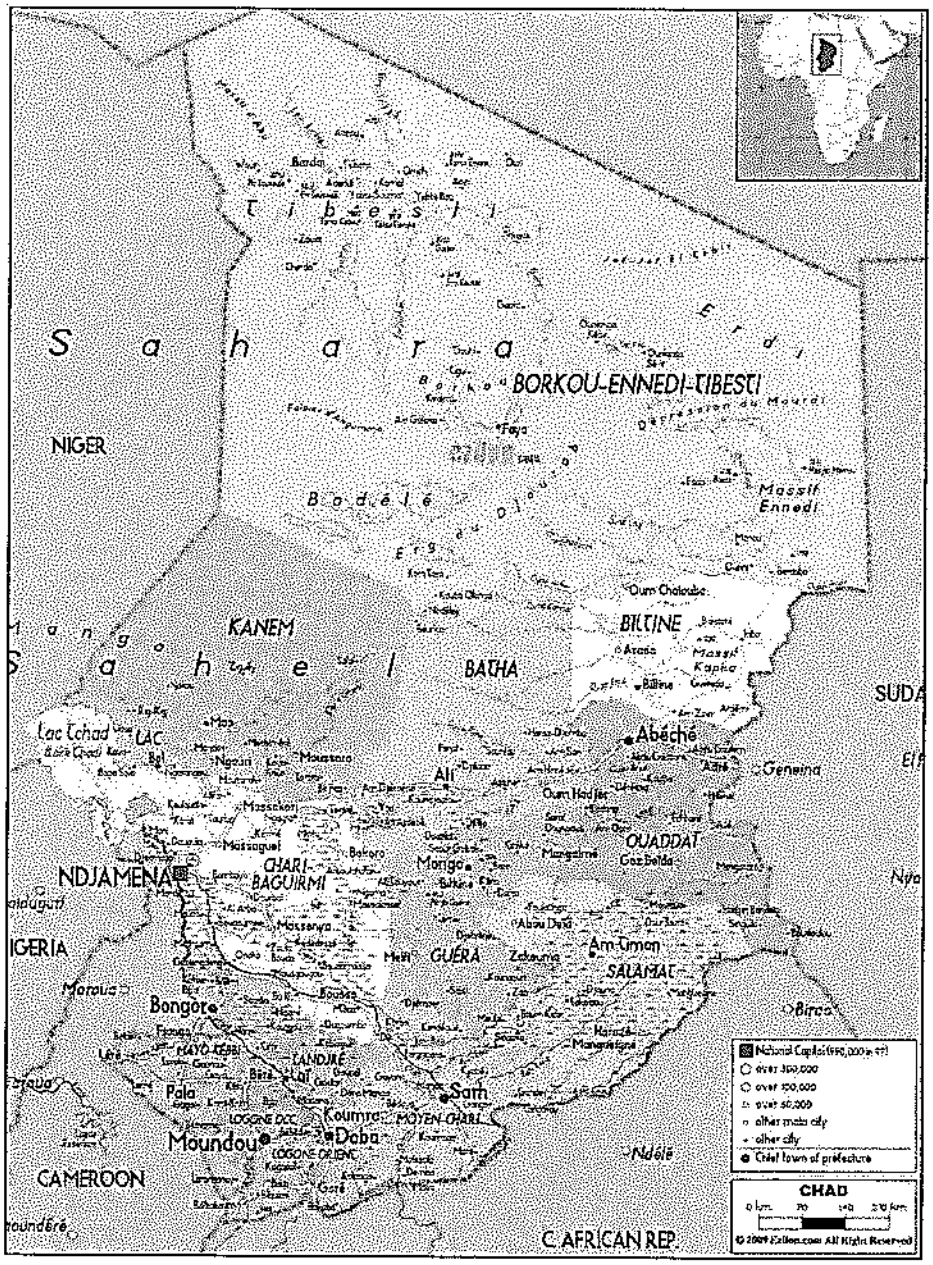


Oumar Gadji Soumaila
Climate Change Director
GEF Operational Focal Point
Ministry of Environment, Fisheries and Sustainable Development
Tel: +235 66 98 91 96
soumailagadji@yahoo.fr

Annexe 3 : Carte du projet et coordonnées géospatiales de la zone du projet

Carte détaillée du Tchad[13]

Coordonnées géographiques de Ndjamena : 12.1348° N, 15.0557° E.



[13] Carte adaptée de https://www.ezilon.com/

Annexe 4 : Plan de travail pluriannuel

Composants	Sorties	Activités	Année 1				Année 2				Troisième année				Année 4			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Gestion de projet		Recrutement de l'UGP																
		Atelier de création																
		1st Réunion du conseil d'administration du projet																
		Examen et préparation des termes de référence pour les principaux consultants techniques																
Volet 1 : Renforcer la capacité du Tchad à collecter et à traiter les données relatives au changement climatique pour en faire des informations utiles à l'élaboration des politiques et à l'établissement des rapports destinés à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).	Résultat 1.1. Des protocoles d'accord, des accords institutionnels formels et un document officiel établissant le mécanisme de coordination interministériell e pour améliorer et rendre opérationnel le cadre national de transparence et en assurer la durabilité.	1.1.1. Réaliser une cartographie et une analyse des parties prenantes (à entreprendre conjointement avec l'activité 1.3.1)																
		1.1.2. Élaborer et proposer pour adoption des dispositions institutionnelles formelles et un cadre juridique pour collecter, partager et gérer les données de l'inventaire des GES d'une manière continue et durable, en établissant des centres de collecte et de traitement des données dans chacun des quatre secteurs clés.																
		1.1.3. Élaborer et proposer pour adoption des dispositions																

Composants	Sorties	Activités	Année 1				Année 2				Troisième année				Année 4			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
		institutionnelles formelles et un cadre juridique pour améliorer le cadre de coordination existant pour le suivi des CDN (sur l'action climatique, le soutien nécessaire et reçu et/ou la vulnérabilité et l'adaptation, le cas échéant) de manière continue et durable et renforcer le cadre pour la coordination interministérielle.																
		1.1.4. Renforcer les capacités des organismes institutionnels établis (formation sur les exigences de l'ETF, équipement pour le partage des données, etc.)																
	Résultat 1.2. Appui technique, formation et outils fournis aux principales parties prenantes, dont au moins 30 % de femmes, au Tchad pour préparer et	1.2.1. Identifier et renforcer les capacités des équipes de terrain dans les secteurs clés (énergie/agriculture, élevage/utilisation des terres et sylviculture/déchets) en ce qui concerne la collecte, le traitement et l'analyse des données relatives aux GES.																
		1.2.2. Adapter les outils et																

Composants	Sorties	Activités	Année 1				Année 2				Troisième année				Année 4			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
	soumettre des inventaires de gaz à effet de serre (GES) transparents, cohérents, comparables, complets et exacts.	les protocoles au contexte national et les tester dans le cadre de l'élaboration de l'inventaire des GES																
		1.2.3. Développer 02 facteurs d'émission pour les secteurs de l'agriculture/élevage et de l'énergie pour les catégories d'émission 1 et 2, sur la base de la méthodologie de niveau 2 du GIEC.																
		1.2.4. Adapter les outils d'AQ/CQ au contexte tchadien et les adopter dans les rapports de transparence climatique																
		1.2.5. Élaborer un plan de développement des capacités à long terme, comprenant un programme de "formation des formateurs" pour le renforcement continu des capacités et le développement institutionnel, en mettant l'accent sur l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes.																
		1.2.6. Entreprendre des programmes de formation																

Composants	Sorties	Activités	Année 1				Année 2				Troisième année				Année 4			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
		des formateurs pour 15 à 20 personnes dont 30% de femmes (des Hubs et du MEFSD) dans l'amélioration des inventaires de GES et des projections d'émissions, sur la base des dernières lignes directrices/outils de l'IPCC 2006.																
		1.2.7. Développer les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière d'activités de transparence par le biais de programmes d'échange entre pairs pour les parties prenantes au niveau national (secteurs public, privé, universitaire, société civile) et également au niveau international par le biais de la mise en réseau et du programme de soutien mondial du CBIT.																
	Résultat 1.3. Appui technique, formation et outils fournis aux principales parties	1.3.1. Réaliser une analyse des pratiques et des lacunes du système MRV actuel (à entreprendre conjointement avec l'activité 1.1.1).																
		1.3.2. Concevoir, tester et																

Composants	Sorties	Activités	Année 1				Année 2				Troisième année				Année 4			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
	prenantes, dont au moins 30 % de femmes, au Tchad pour assurer le suivi des contributions déterminées au niveau national (atténuation/adaptation) et du soutien nécessaire et reçu.	rendre opérationnel un système MRV national, avec un portail de transparence climatique en ligne																
		1.3.3. Concevoir des indicateurs de suivi pour (i) la mise en œuvre des CDN, (ii) le soutien nécessaire et reçu																
		1.3.4. Élaborer des outils, des modèles, des protocoles et des lignes directrices pour suivre les indicateurs susmentionnés.																
		1.3.5. Informer et sensibiliser les autorités locales et les autres parties prenantes concernées aux exigences de transparence renforcées, y compris : (i) les émissions de GES ; (ii) les mesures d'atténuation ; (iii) le suivi du soutien nécessaire et reçu ; (iv) l'utilisation et la gestion du portail en ligne sur la transparence climatiqueT.																
		1.3.6. Participer à la plateforme de coordination mondiale de																

Composants	Sorties	Activités	Année 1				Année 2				Troisième année				Année 4			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
		la CBIT et à d'autres activités d'échange entre parties prenantes sur la transparence climatique																
		1.3.7. Former des formateurs pour 15 à 20 personnes, dont 30 % de femmes (des Hubs et du MTCANM) sur le système MRV national et le portail de transparence climatique en ligne, le suivi des CDN, et sur la fourniture d'informations dans la plateforme de coordination mondiale de la CBIT.																
Volet 2 : Suivi et évaluation	Résultat 2.1 : Des produits de suivi et d'évaluation sont fournis.	2.1.1. Organiser un atelier de lancement et confirmer la base de référence et les indicateurs du projet																
		2.1.2. Contrôler et évaluer en permanence la mise en œuvre et les résultats des projets dans la mesure où ils affectent les femmes et les hommes.																
		2.1.3. Présenter l'état d'avancement du projet et les enseignements tirés au directeur du projet et au comité directeur du projet ainsi qu'au FEM sous la																

Composants	Sorties	Activités	Année 1				Année 2				Troisième année				Année 4			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
		forme d'une décision annuelle de gestion de la mise en œuvre du projet.																
		2.1.4. Réaliser un examen à mi-parcours et une évaluation finale dans les six mois précédant la fin du projet.																
		2.1.5. Préparer et soumettre un rapport final au PNUD et au partenaire de mise en œuvre																
Volet 3 : Gestion des connaissances	Résultat 3.1 : Les enseignements tirés et les bonnes pratiques sont partagés avec d'autres parties par l'intermédiaire de la plateforme de coordination mondiale et d'autres réseaux de coopération, notamment en ce qui concerne les résultats de la prise en	3.1.1. Recueillir/archiver les enseignements tirés du projet et les résultats obtenus au cours de sa mise en œuvre.																
		3.1.2. Partager les modèles, les enseignements tirés et les meilleures pratiques avec toutes les parties prenantes concernées au Tchad																
		3.1.3. Partager les modèles, les enseignements tirés et les meilleures pratiques avec les autres parties par l'intermédiaire de la plateforme de coordination mondiale et d'autres réseaux de																

Composants	Sorties	Activités	Année 1				Année 2				Troisième année				Année 4			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
	compte de l'égalité entre les hommes et les femmes.	coopération régionaux et mondiaux.																
		3.1.4. Participer à certains ateliers régionaux et mondiaux du CBIT.																

Annexe 5 : Procédure d'évaluation sociale et environnementale du PNUD (SESP)

Attaché séparément.

Annexe 6 : Registre des risques du PNUD

Titre du projet : Renforcement de la capacité des institutions tchadiennes à se conformer aux exigences de transparence de l'Accord de Paris	**Numéro de projet :** 00133847	**Date :** 08-Nov-23

#	Événement	Cause	Incidence(s)	Catégorie et sous-catégorie de risque *(y compris l'appétit pour le risque)*	Impact, probabilité et niveau de risque *(voir annexe 3, matrice des risques)*	Risque Valable de/à	Propriétaire du risque *(personne responsable de la gestion du risque)*	Traitement du risque et responsable du traitement
1	Il existe un risque que les fonds alloués à la mise en œuvre du projet ne soient pas disponibles à temps pour couvrir toutes les actions prévues.	En raison de la lenteur des procédures de décaissement des fonds et des retards dans l'engagement	Ce qui aura pour effet de retarder la mise en œuvre du plan de travail et de faire en sorte que les objectifs ne soient pas atteints.	**2. FINANCIER (2.6. Disponibilité du budget et flux de trésorerie) - PNUD Appétence pour le risque : MINIME À PRUDENT**	Probabilité : **1 - Peu probable** Impact : **3 - Intermédiaire** Niveau de risque : **MODÉRÉ (équivaut à un appétit pour le risque de type EXPLORATOIRE)**	De : 01-Jul-24 Jusqu'au : 01-Jul-28	Coordination de l'unité de projet	Traitement des risques 1.1 : Suivi financier permanent ; Développer un mécanisme de planification, de gestion et de suivi régulier du budget du projet. Propriétaire du traitement des risques : Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable Traitement des risques 1.2 : Intégrer des mécanismes de flexibilité pour le déboursement ; diversifier les sources de financement (explorer et identifier les sources potentielles de financement ; explorer, identifier et mettre en place des partenariats public-privé ou des fonds de subvention solides et innovants). Propriétaire du traitement des risques : PNUD - Ministère de l'économie, de la planification du développement et de la coopération internationale, Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable
2	Il existe un risque que les sessions de formation et de	En raison de retards dans la	Qui aura un impact sur la mise en œuvre des activités	**4. ORGANISATION NEL (4.3.**	Probabilité : **1 - Peu probable**	De : 01-Jul-24 Au : 01-Jul-27	Coordination de l'unité de projet	Traitement des risques 2.1. Élaborer un calendrier détaillé des sessions de formation et de renforcement des

#	Événement	Cause	Incidence(s)	Catégorie et sous-catégorie de risque *(y compris l'appétit pour le risque)*	Impact, probabilité et niveau de risque *(voir annexe 3, matrice des risques)*	Risque Valable de/à	Propriétaire du risque *(personne responsable de la gestion du risque)*	Traitement du risque et responsable du traitement
	renforcement des capacités n'aient pas lieu à temps.	planification et la disponibilité des fonds alloués et des formateurs		**Modalités de mise en œuvre) - PNUD Appétence pour le risque : EXPLORATOIRE À OUVERT**	Impact : **4 - Très large** Niveau de risque : **RISQUE ÉLEVÉ (équivaut à un appétit pour le risque de SEEK)**			capacités. Propriétaire du traitement des risques : Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable - PNUD Traitement des risques 2.2 : Recruter et engager les formateurs autant que possible. Propriétaire du traitement des risques : Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable
3	Il y a un risque que les parties prenantes s'engagent faiblement dans la réalisation des activités du projet.	En raison du manque de sensibilisation et d'information sur le projet dès le départ	Ce qui aura un impact sur la mise en œuvre des activités	**3. OPÉRATIONNEL (3.5. Engagement des partenaires) - Appétence au risque du PNUD : EXPLORATOIRE À OUVERT**	Probabilité : **1 - Peu probable** Impact : **3 - Intermédiaire** Niveau de risque : **MODÉRÉ (équivaut à un appétit pour le risque de type EXPLORATOIRE)**	De : 01-Jul-24 Au : 01-Jul-27	Coordination de l'unité de projet	Traitement du risque 3.1 : Un plan d'engagement des parties prenantes est prévu. Propriétaire du traitement des risques : Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable
4	Il existe un risque que la question de la sécurité perturbe l'efficacité de la mise en œuvre des activités du projet.	En raison de l'instabilité sociopolitique	Ce qui aura un impact sur la mise en œuvre des activités	**8. SÛRETÉ ET SÉCURITÉ (8.2. Instabilité politique) - PNUD Appétence pour le risque : CAUTIEUX**	Probabilité : **4 - Très probable** Impact : **4 - Très large** Niveau de risque : **SUBSTANTIEL (équivaut à un appétit pour le risque**	De : 01-Jul-24 Jusqu'au : 01-Jul-28	Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable	Traitement du risque 4.1 : En cas de risque avéré, reporter les activités du projet qui impliquent la mobilité et la présence physique des parties prenantes. Propriétaire du traitement des risques : Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable Traitement du risque 4.2 : Planifier l'organisation de certaines activités en

#	Événement	Cause	Incidence(s)	Catégorie et sous-catégorie de risque *(y compris l'appétit pour le risque)*	Impact, probabilité et niveau de risque *(voir annexe 3, matrice des risques)*	Risque Valable de/à	Propriétaire du risque *(personne responsable de la gestion du risque)*	Traitement du risque et responsable du traitement
					de OPEN)			ligne. Propriétaire du traitement des risques : Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable
5	Le projet peut exclure les parties prenantes potentiellement affectées, en particulier les groupes marginalisés et les communautés locales, de la pleine participation aux activités d'évaluation du projet. Plus précisément, les activités 1.2.1, 1.2.6, 1.2.7 et 1.3.5 impliquent des consultations avec des parties prenantes (publiques, privées, société civile, citoyens), dont certaines pourraient être involontairement exclues, comme les jeunes et les femmes.			**1. SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (1.2. égalité des sexes et autonomisation des femmes) - PNUD Appétence pour le risque : CAUTIEUX**	Probabilité : **2 - Faible probabilité** Impact : **2 - Mineur** Niveau de risque : **FAIBLE (équivaut à un appétit pour le risque de niveau MINIMAL)**	De : 01-Jul-24 Jusqu'au : 01-Jul-28	Coordination de l'unité de projet	Traitement des risques : Le projet a mis en place un plan d'engagement des parties prenantes dès sa phase initiale, détaillant des mesures spécifiques pour garantir la participation des femmes, des populations autochtones et d'autres groupes aux consultations, à la planification et aux activités du projet. En outre, un mécanisme de gestion des plaintes est prévu dans le ProDoc. Responsable du traitement des risques : Coordination de l'unité de projet

#	Événement	Cause	Incidence(s)	Catégorie et sous-catégorie de risque *(y compris l'appétit pour le risque)*	Impact, probabilité et niveau de risque *(voir annexe 3, matrice des risques)*	Risque Valable de/à	Propriétaire du risque *(personne responsable de la gestion du risque)*	Traitement du risque et responsable du traitement
6	Participation insuffisante des femmes tout au long de la consultation et de la mise en œuvre du projet	Grâce à la sensibilité au genre du CBIT	Ce dernier aura un impact sur la mise en œuvre des activités relatives aux questions de genre et alignera les efforts du projet sur les normes mondiales telles que le plan d'action pour l'égalité des sexes de la CCNUCC et la stratégie du PNUD en matière d'égalité des sexes.	**1. SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (1.2. égalité des sexes et autonomisation des femmes) - PNUD** **Appétence pour le risque : CAUTIEUX**	Probabilité : **2 - Faible probabilité** Impact : **2 - Mineur** Niveau de risque : **FAIBLE (équivaut à un appétit pour le risque de niveau MINIMAL)**	De : 01-Jul-24 Jusqu'au : 01-Jul-28	Coordination de l'unité de projet	Traitement du risque : - La participation des femmes sera prise en compte et encouragée avant qu'une activité ne soit entreprise. - Les activités seront suspendues jusqu'à ce qu'une représentation suffisante des femmes soit assurée. - Des indicateurs seront utilisés (identifiés dans le document) pour rendre compte de la pleine participation des femmes à toutes les activités. - Des activités de formation seront proposées pour sensibiliser à l'importance de la participation des femmes aux différents aspects du projet. - Une évaluation de la représentation des femmes dans tous les rôles de la hiérarchie du projet sera effectuée. La représentation sera assurée sur la base de cette analyse. -Le projet encourage la participation égale des hommes et des femmes et a été conçu pour garantir une participation égale aux activités du projet. Un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes sera mis en œuvre et contrôlé.
7	Les risques climatiques pour le projet sont liés aux perturbations des	À la suite de ... L'implication directe des	Ce qui aura un impact en ... Participation et validation des	**1. SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (1.5. Changement**	Probabilité : **2 - Faible probabilité** Impact :	De : 01-Jul-24 Jusqu'au : 01-Jul-28	Coordination de l'unité de projet	Traitement du risque : En ce qui concerne les systèmes et les infrastructures de collecte et d'archivage des données, le projet concevra des

#	Événement	Cause	Incidence(s)	Catégorie et sous-catégorie de risque *(y compris l'appétit pour le risque)*	Impact, probabilité et niveau de risque *(voir annexe 3, matrice des risques)*	Risque Valable de/à	Propriétaire du risque *(personne responsable de la gestion du risque)*	Traitement du risque et responsable du traitement
	systèmes et infrastructures de collecte et de stockage des données, aux difficultés à entreprendre des activités de renforcement des capacités et à la modification des priorités des parties prenantes.	responsables sectoriels, principalement et exclusivement dans l'atténuation des impacts causés par les phénomènes climatiques	rapports, études, projections, scénarios, élaborés dans le cadre du projet	climatique et risques de catastrophes) - PNUD Appétence pour le risque : CAUTIEUX	2 - Mineur Niveau de risque : FAIBLE (équivaut à un appétit pour le risque de niveau MINIMAL)			systèmes résilients capables de résister aux menaces posées par le type d'événements extrêmes qui, selon la région, peuvent affecter la collecte de données brutes ainsi que leur traitement et leur stockage ultérieurs. Cela se traduira principalement par la préparation de lignes directrices, de procédures et de protocoles, dans le cadre des composantes 2 et 3 du projet. Étant donné que les activités principales de ce projet se dérouleront à N'Djamena (faible vulnérabilité) et qu'elles concerneront principalement des données historiques qui existent déjà dans des serveurs en nuage, il est très peu probable que les activités elles-mêmes soient affectées par le type d'événements extrêmes qui pourraient frapper le pays. Cependant, le système de transparence qui sera mis en place par ce projet CBIT survivra aux activités spécifiques de ce dernier, nécessitant la collecte et le traitement périodiques de données provenant de l'ensemble du pays.
8	Le risque de rotation du personnel dans les principales institutions gouvernementales	À la suite des formations et des capacités renforcées par ce projet, les personnes peuvent changer d'institution	Ce qui aura un impact sur l'arrangement institutionnel et le système de gestion de la transparence pour les données et les rapports.	4. ORGANISATIONNEL (4.7. Ressources humaines) - PNUD Appétence au risque : EXPLORATOIRE	Probabilité : 3 - Moyennement probable Impact : 3 - Intermédiaire Niveau de risque : MODÉRÉ (équivaut à	De : 01-Jul-24 Jusqu'au : 30-Jun-28	Unité de gestion de projet	Lors de la mise en place du dispositif institutionnel, l'UGP demandera la nomination de 2 personnes par ministère/institution (un point focal et un adjoint). Pendant les activités de formation, le projet assurera un suivi et une évaluation des stagiaires et les aidera à reproduire la

#	Événement	Cause	Incidence(s)	Catégorie et sous-catégorie de risque *(y compris l'appétit pour le risque)*	Impact, probabilité et niveau de risque *(voir annexe 3, matrice des risques)*	Risque Valable de/à	Propriétaire du risque *(personne responsable de la gestion du risque)*	Traitement du risque et responsable du traitement
		ou, en raison du changement de gouvernement, changer de ministère/d'institution.		**À OUVERT**	**un appétit pour le risque de type EXPLORATOIRE)**			formation au sein de leur ministère/institution. Le projet vise à assurer la durabilité par le biais d'activités de formation des formateurs afin de reproduire les connaissances. En outre, pour gérer correctement ce risque de rotation, l'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec le point focal technique au sein du ministère en l'impliquant dans les sessions de formation aux procédures et à la gestion de projet. Toutes les lignes directrices et méthodologies seront produites sous forme écrite (c'est-à-dire des manuels) et largement documentées, ce qui contribuera à conserver la mémoire institutionnelle.

Annexe 7 : Vue d'ensemble des consultants techniques /Sous-contrats

Consultant	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
Pour la gestion de projets		
Contrats locaux / nationaux		
Coordinateur national	*48 mois/ plus de 4 ans*	*Le directeur de projet, en collaboration avec le conseiller technique principal, sera responsable de la gestion globale du projet, y compris de la mobilisation de tous les intrants du projet, de la supervision du personnel du projet, des consultants et des sous-traitants.* *Fonctions et responsabilités* • *Gérer la conduite générale du projet.* • *Planifier les activités du projet et suivre les progrès réalisés par rapport au plan de travail approuvé.* • *Exécuter les activités en gérant le personnel, les biens et les services, la formation, y compris la rédaction des termes de référence et des spécifications de travail, et en supervisant le travail de tous les contractants.* • *Contrôler les événements comme prévu dans le plan de contrôle du projet et mettre à jour le plan si nécessaire.* • *Apporter son soutien à la réalisation des évaluations requises par le PNUD, des vérifications ponctuelles et des audits.* • *Gérer les demandes de mise à disposition de ressources financières du PNUD par le biais d'avances de fonds, de paiements directs ou de remboursements à l'aide du formulaire FACE.* • *Contrôler les ressources financières et la comptabilité afin de garantir l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers.* • *Contrôler l'avancement des travaux, repérer les écarts par rapport au plan et corriger le tir si nécessaire, dans le respect des tolérances convenues par le conseil d'administration du projet, afin d'atteindre les résultats escomptés.* • *Veiller à ce que les changements soient contrôlés et les problèmes traités.* • *Rendre compte régulièrement de l'état d'avancement du projet au conseil d'administration, comme convenu avec ce dernier, y compris des mesures visant à relever les défis et à saisir les opportunités.* • *Préparer et soumettre des rapports financiers au PNUD sur une base trimestrielle.* • *Gérer et surveiller les risques du projet - y compris les risques sociaux et environnementaux - initialement identifiés et soumettre les nouveaux risques au comité de projet pour examen et décision sur les actions possibles si nécessaire ; mettre à jour l'état de ces risques en tenant à jour le registre des risques du projet.* • *Tirer les leçons de la mise en œuvre du projet.* • *Préparer les révisions du plan de travail pluriannuel, le cas échéant, ainsi que les plans annuels et trimestriels si nécessaire.* • *Préparer le rapport initial au plus tard un mois après l'atelier initial.* • *Veiller à ce que les indicateurs inclus dans le cadre de résultats du projet fassent l'objet d'un suivi annuel avant la date limite de soumission du rapport d'activité du FEM, de manière à ce que les progrès réalisés puissent être signalés dans ce rapport.* • *Préparer le rapport d'évaluation du FEM.*

Consultant	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
		• *Évaluer les modifications majeures et mineures du projet dans le cadre des paramètres définis par le PNUD-FEM.* • *Contrôler les plans de mise en œuvre, y compris le plan d'action en matière d'égalité des sexes, le plan d'engagement des parties prenantes et tout plan de gestion environnementale et sociale.* • *Contrôler et suivre les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de base du FEM.* • *Soutenir le processus d'examen à mi-parcours et d'évaluation finale.* *<u>Compétences et expertise requises</u>* • *Diplôme universitaire (maîtrise ou doctorat) dans un domaine lié aux sciences naturelles ou appliquées, à l'ingénierie ou à l'économie.* • *Au moins 5 ans d'expérience démontrable dans la gestion de projets/programmes.* • *Au moins 5 ans d'expérience de travail avec des ministères, des organismes administratifs nationaux ou locaux concernés par la gestion de l'environnement et les statistiques nationales.* *<u>Compétences</u>* • *Solides compétences en matière d'encadrement, de gestion et de coordination, avec une capacité avérée à coordonner efficacement la mise en œuvre de projets multipartites, y compris les aspects financiers et techniques.* • *Capacité à gérer efficacement des équipes techniques et administratives, à travailler avec un large éventail de parties prenantes dans différents secteurs et à tous les niveaux, à développer des partenariats durables avec les agences collaboratrices.* • *Capacité à gérer des budgets, à former et à travailler efficacement avec le personnel de contrepartie à tous les niveaux et avec tous les groupes impliqués dans le projet.* • *Capacité à coordonner et à superviser la mise en œuvre d'activités techniques en partenariat avec divers groupes de parties prenantes, y compris le gouvernement, le secteur privé et les administrations locales.* • *Solides compétences en matière de rédaction, de présentation et d'établissement de rapports.* • *Solides compétences en matière de communication, notamment en ce qui concerne les réponses rapides et précises aux courriels.* • *Solides compétences informatiques, en particulier maîtrise de toutes les applications du progiciel MS Office et de la recherche sur Internet.* • *Solide connaissance du contexte politique et socio-économique lié au système indonésien de zones protégées, à la conservation de la biodiversité et à l'application de la loi aux niveaux national et infranational.* • *Excellente maîtrise de l'anglais et de la langue locale.*
Assistant(e) / agent(e) financier(e)	*48 mois / plus de 4 ans*	*<u>Fonctions et responsabilités</u>* • *Tenir des registres des fonds et des dépenses du projet et veiller à ce que tous les documents financiers liés au projet soient*

Consultant	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
		bien conservés et facilement accessibles à la demande du gestionnaire de projet. • *Examiner les dépenses du projet et s'assurer que les fonds du projet sont utilisés conformément au document de projet et aux règles et procédures financières du gouvernement indien.* • *Valider et certifier les formulaires FACE avant de les soumettre au PNUD.* • *Fournir les informations financières nécessaires, le cas échéant, pour les décisions de gestion du projet.* • *Fournir les informations financières nécessaires lors des audits de projets.* • *Examiner les budgets annuels et les rapports sur les dépenses des projets et informer le gestionnaire de projet en cas de divergences ou de problèmes.* • *Consolider les rapports d'avancement financiers soumis par les parties responsables de la mise en œuvre des activités du projet.* • *Assurer la liaison et le suivi avec les parties responsables de la mise en œuvre des activités du projet pour les questions liées aux fonds du projet et aux rapports d'avancement financiers.*
Responsable du suivi et de l'évaluation des projets	*34 mois / plus de 4 ans*	*<u>Fonctions et responsabilités</u>* • *Contrôler l'avancement du projet et participer à la production de rapports d'avancement en veillant à ce qu'ils répondent aux exigences et aux normes nécessaires en matière de rapports.* • *Veiller à ce que le suivi et l'évaluation du projet répondent aux exigences du gouvernement, du bureau national du PNUD et du PNUD-FEM ; développer des outils de suivi et d'évaluation spécifiques au projet si nécessaire.* • *Superviser et assurer la mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation du projet, y compris l'évaluation périodique de la théorie du changement et du cadre des résultats du projet en ce qui concerne les progrès et les résultats réels et potentiels du projet.* • *Superviser, développer et coordonner la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes.* • *Superviser et guider la conception des enquêtes/évaluations commandées pour le suivi et l'évaluation des résultats du projet.* • *Faciliter les évaluations à mi-parcours et finales du projet, y compris les réponses de la direction.* • *Faciliter les examens annuels du projet et produire des rapports analytiques à partir de ces examens annuels, y compris des produits d'apprentissage et d'autres produits de gestion des connaissances.* • *Soutenir les missions de suivi et d'évaluation et d'apprentissage sur le site du projet.* • *Se rendre sur les sites des projets en tant que de besoin pour évaluer l'avancement des projets sur le terrain et valider les rapports d'avancement écrits.* *<u>Qualifications</u>* Le responsable du suivi et de l'évaluation du projet sera recruté sur la base des qualifications suivantes : • *Une licence ou une qualification équivalente.*

Consultant	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
		• *Au moins trois ans d'expérience professionnelle, de préférence dans le cadre d'un projet impliquant le suivi et l'évaluation de projets environnementaux, en mettant l'accent sur le contrôle de la conformité, l'établissement de rapports nationaux et le renforcement des capacités.* • *Une expérience préalable dans le cadre d'un projet des Nations unies sera un atout indéniable.* • *Très bonnes compétences interpersonnelles.* • *Excellentes compétences linguistiques en anglais (à l'écrit, à l'oral et à la lecture) et dans les langues locales.*
Conducteur de projet	*48 mois/plus de 4 ans*	*Fonctions et responsabilités* • *Conduit le véhicule dans le respect de la sécurité routière et des règles du SNU.* • *Conduit les véhicules de service pour les courses et les déplacements du personnel de service et des visiteurs.* • *Effectuer des missions sur le terrain conformément à l'itinéraire défini.* • *Assurer le transport de matériel, collecter et distribuer le courrier, les documents de bureau et autres paquets/colis.* • *Remplir rigoureusement le journal de bord pour toutes les sorties effectuées.* • *Effectue les réparations mineures et l'entretien nécessaires,* • *Veiller à ce que l'entretien périodique soit effectué régulièrement et en temps voulu.* • *Fournir un soutien logistique pour l'organisation de séminaires/ateliers liés aux activités du Bureau et du projet en étroite collaboration avec le gestionnaire de projet.* • *Le conducteur doit être disposé à effectuer toute autre tâche pour atteindre les résultats du projet.*
Pour l'assistance technique		
Composante 1		
Consultant International		
Conseiller technique principal *Taux : 2 000 $/semaine*	*16 semaines / plus de 4 ans*	*Le conseiller technique principal sera chargé d'apporter un soutien technique global et une aide à la gestion au projet.*
Expert international, spécialiste de l'environnement ou du droit de	*200 jours/ plus de 4 ans*	*Fonctions et responsabilités :* • *Examiner et renforcer le mécanisme de coordination entre les agences nationales à des fins d'établissement de rapports et de vérification dans le cadre de la transparence,* • *Conseils sur les modifications du cadre juridique visant à renforcer la capacité du pays à satisfaire aux exigences de*

Consultant	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
l'environnement		*déclaration au titre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris,* • *Identifier les points d'entrée des questions relatives au changement climatique dans la législation sectorielle et rédiger un texte approprié pour l'intégration du changement climatique,* • *Élaborer des dispositions juridiques et/ou réglementaires pertinentes sur le MRV qui peuvent être incluses dans la législation et la réglementation environnementales.* • *Étudier les possibilités d'institutionnaliser le flux d'informations et, en conséquence, les projets de textes juridiques ;* • *Élaboration de protocoles d'établissement de rapports, y compris la conformité avec le contenu des rapports nationaux clés et les calendriers pour le CND et le RBT.*
International Consultants, spécialiste du changement climatique et de l'Inventaire des GES	*280 jours/plus de 4 ans*	*Fonctions et responsabilités :* • *Examiner la qualité des informations de chaque catégorie du GIEC dans le dernier inventaire des GES, en détaillant les sources de données et les dispositions correspondantes en matière d'assurance et de contrôle de la qualité, ainsi que les contraintes liées à la notification des années plus récentes pour le Tchad et les défis liés à la réalisation d'évaluations de l'incertitude ;* • *Évaluer la capacité du Tchad à rendre compte de l'avancement de sa contribution déterminée au niveau national (CDN) en analysant les outils de suivi disponibles pour les politiques qui la constituent, tant pour l'adaptation que pour l'atténuation ;* • *Analyser l'état actuel du MRV ;* • *Décrire les dispositions institutionnelles pour tous les éléments ci-dessus en décrivant les flux d'information et leur niveau de formalité ;* • *Évaluer les liens potentiels pour l'établissement de rapports dans le cadre d'autres conventions et les recommandations sur la combinaison des flux de communication en consultant les parties prenantes ;* • *Mener de vastes consultations avec les ministères clés, en particulier en ce qui concerne les liens avec les objectifs de développement durable ;* • *Fournir des recommandations pour améliorer l'inventaire des GES, les indicateurs de progrès et les dispositions institutionnelles. Les recommandations comprendront un calendrier de mise en œuvre, des budgets indicatifs et seront entièrement conformes aux modalités, procédures et lignes directrices de la CCNUCC ;* • *Réviser les recommandations avec l'équipe du projet afin d'identifier les domaines prioritaires et les besoins en matière de renforcement des capacités ;* • *Sur la base de l'évaluation et des recommandations classées par ordre de priorité, rédiger un projet de stratégie de transparence qui sera adopté par le réseau de partenaires MRV et servira de feuille de route pour les institutions tchadiennes en matière de transparence ;* • *Projet de plan de suivi et d'évaluation pour la stratégie de transparence ;*

Consultant	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
		• *Proposer un plan de travail périodique tenant compte de toutes les activités d'établissement de rapports et décrivant les étapes et les échéances pour que le réseau MRV produise des rapports de transparence bisannuels ;* • *Fournir une série de formations pour le réseau MRV des partenaires sur les lignes directrices sectorielles du GIEC 2006 et l'AQ/CQ correspondant.* • *Produire du matériel de formation : exercices, études de cas, fiches d'information ;* • *Procéder à une série d'essais de flux d'informations et à une identification plus poussée des lacunes et des besoins ;* • *Identifier les avantages et les possibilités pour les partenaires d'améliorer la qualité de l'information.* • *Proposer une série de formations sur le suivi des politiques en général et sur l'élaboration de politiques traçables, y compris l'identification, la hiérarchisation et l'élaboration d'indicateurs ;* • *Etc.*
Contrats locaux / nationaux		
Expert national en environnement	*90 jours/plus de 4 ans*	*L'expert environnemental national sera responsable de l'identification des fournisseurs de données, du flux de données, du soutien au consultant MRV international et au chef de projet dans le développement des protocoles de rapport, y compris la conformité avec le contenu des rapports nationaux clés et les calendriers pour la CDN et le BTR.*
Expert juridique	*590 jours/ plus de 4 ans*	*L'expert juridique aura deux principaux résultats ; Proposer des dispositions institutionnelles formelles et un cadre juridique pour collecter et gérer les données de l'inventaire des GES, en établissant des centres de collecte et de traitement des données dans chacun des quatre secteurs clés (activité 1.1.2) ; Proposer des dispositions institutionnelles formelles et un cadre juridique pour collecter et gérer les données pour le suivi des CDN et renforcer le cadre de la coordination interministérielle (activité 1.1.3).* *<u>Champ d'application</u>* *Sous la supervision et l'orientation générales du gestionnaire de projet, le(s) expert(s) juridique(s) effectuera(ont) les tâches suivantes :* • *Soutenir l'examen et le renforcement du mécanisme de coordination entre les agences nationales à des fins d'établissement de rapports et de vérification dans le cadre de la transparence,* • *Soutenir les changements législatifs visant à renforcer la capacité du pays à satisfaire aux exigences de déclaration au titre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris,* • *Identifier les points d'entrée des questions relatives au changement climatique dans la législation sectorielle et rédiger un texte approprié pour l'intégration du changement climatique,* • *Élaborer des dispositions juridiques et/ou réglementaires pertinentes sur le MRV qui peuvent être incluses dans la législation et la réglementation environnementales,*

Consultant	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
		• *Assurer la cohérence avec les exigences actuelles et potentielles pour l'établissement de MRV dans le contexte de l'ETF et des exigences de la CCNUCC en matière de changement climatique.*
Expert en atténuation	*120 jours/plus de 4 ans*	*L'expert en atténuation est responsable de la réalisation d'une cartographie et d'une analyse des parties prenantes (activité 1.1.1) et d'une analyse des pratiques et des lacunes du système MRV actuel.*
Expert en informatique pour la conception du site web et l'assistance à l'interface	*90 jours/plus de 4 ans*	*Le spécialiste national des technologies de l'information est chargé d'accomplir une série de tâches visant à améliorer le projet CBIT, ce qui pourrait inclure un soutien pour :* • *Améliorer la réactivité et la compatibilité du site web du projet, revoir la conception de toutes les pages du portail ;* • *Définir et mettre en œuvre les processus de transfert et de stockage des informations de l'inventaire des émissions de GES dans le portail, y compris le système informatique développé ;* • *Définir et mettre en œuvre des processus de diffusion de l'information sur les projets.*
Expert de l'inventaire national des GES	*150 jours/plus de 4 ans*	*L'expert de l'inventaire national des GES effectuera les tâches suivantes :* • *Élaborer un plan de renforcement des capacités, qui comprendra une série d'ateliers de renforcement des capacités et un manuel étape par étape pour l'utilisation du modèle Excel.* • *Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur l'utilisation du modèle Excel pour la collecte, le traitement et la présentation des données. Différents ateliers seront mis en place, regroupant les institutions en fonction de leurs caractéristiques communes.* • *Aider les parties prenantes du projet à utiliser le système, à identifier les domaines à améliorer et à soutenir le perfectionnement du système.* • *Créer une base de données de matériel de formation pour les employés du gouvernement sur les activités de transparence* • *Rédiger des orientations sur l'utilisation des bases de données et les procédures y afférentes et fournir des mises à jour périodiques de ces orientations sur la base du retour d'information des utilisateurs.*
Expert en genre	*20 jours/plus de 4 ans*	*<u>Fonctions et responsabilités</u>* • *Suivre les progrès de la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes, en veillant à ce que les objectifs soient pleinement atteints et à ce que les exigences en matière de rapports soient respectées.* • *Superviser, développer et coordonner la mise en œuvre de toutes les activités liées au genre.* • *Proposer des mesures correctives pour intégrer la dimension de genre dans le développement de la composante 1.* • *Examiner chaque année le plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes, et mettre à jour et réviser les plans de gestion correspondants si nécessaire.* • *Travailler avec le responsable du suivi et de l'évaluation et le responsable des sauvegardes pour s'assurer que les rapports, le suivi et l'évaluation tiennent pleinement compte des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre du projet.*

Consultant	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
		• *Elaborer et mettre en œuvre la formation nécessaire pour le personnel du projet, les consultants et les bénéficiaires et veiller à ce que la mise en œuvre du projet soit alignée sur les stratégies de participation des femmes et d'égalité des sexes du PNUD Tchad, du PNUD-FEM et du FEM.* *<u>Qualifications</u>* *Le consultant en matière d'égalité entre les hommes et les femmes sera recruté sur la base des qualifications suivantes :* *<u>Qualifications académiques/éducation :</u>* • *Master ou diplôme équivalent en développement durable, économie, administration publique, sciences sociales, études de genre ou dans un domaine connexe.* *<u>Expérience :</u>* • *Au moins 3 ans d'expérience professionnelle substantielle dans la conception, le suivi ou l'évaluation de projets sur le genre.* • *Expérience avérée de l'intégration de la dimension de genre dans les domaines du changement climatique, de l'environnement et du développement durable.* • *De préférence, expérience de travail sur des questions politiques et programmatiques avec des gouvernements nationaux et locaux et des organisations de la société civile, y compris des organisations communautaires.* • *Souhaitable : expérience de travail avec des organisations internationales liées au changement climatique ou à l'égalité des sexes.* *<u>Compétences linguistiques :</u>* • *Maîtrise de l'anglais et du français, tant à l'oral qu'à l'écrit.*
Volet 2		
Contrats internationaux		
Consultant(s) international(aux) / évaluateur(s) *15K USD/MTR* *20K USD/TE*	*50 jours/plus de 4 ans*	*Le CI / évaluateur(s) conduira la RMP externe et l'évaluation finale du projet et contribuera au rapport final du projet. La RMP et l'EE seront menées conformément aux lignes directrices du PNUD-FEM : https://erc.undp.org/methods-center/guidelines/gef-project-evaluation-guidelines*
Composante 3		

Consultant	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
Expert en communication	*60 jours/plus de 4 ans*	*L'expert en communication supervisera les activités de gestion et de partage des connaissances aux niveaux régional et mondial. L'expert en communication sera chargé d'établir des liens avec d'autres programmes de développement, d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication avec les bénéficiaires, de développer et de maintenir le contenu du portail web, le cas échéant.* *<u>Champ d'application</u>* *Sous la supervision et l'orientation générales du chef de projet, le chargé de communication aura la responsabilité de diriger les résultats de la gestion des connaissances dans le cadre du volet 3, d'élaborer la stratégie de communication du projet dès le début et de coordonner sa mise en œuvre dans l'ensemble des volets du projet. Le chargé de communication travaillera en étroite collaboration avec le responsable du suivi et de l'évaluation sur les aspects du projet liés à la gestion des connaissances. Ses responsabilités spécifiques seront les suivantes* • *Élaborer une stratégie/un plan de communication pour le projet, l'intégrer aux plans de travail annuels et l'actualiser chaque année en consultation avec les parties prenantes du projet ; coordonner sa mise en œuvre.* • *Coordonner la mise en œuvre des résultats du projet en matière de gestion des connaissances.* • *Coordonner et superviser la mise en œuvre des activités de sensibilisation du public dans toutes les composantes du projet.* • *Faciliter la conception et la maintenance du site web ou des pages web du projet et veiller à ce qu'il soit à jour et dynamique.* • *Faciliter l'apprentissage et le partage des connaissances et des expériences en rapport avec le projet.* *<u>Qualifications</u>* *Le chargé de communication du projet sera recruté sur la base des qualifications suivantes :* • *Une licence, de préférence dans le domaine du développement communautaire ou de la gestion des ressources naturelles ou de l'environnement.* • *Une qualification en communication (diplôme, licence)* • *Au moins trois ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la communication pour la mise en œuvre de projets ou de programmes, idéalement avec des donateurs internationaux. Une expérience préalable des projets des Nations unies sera un atout indéniable.* • *Expérience préalable dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de communication pour des organisations ou des projets.* • *Forte capacité professionnelle à utiliser les technologies de l'information et de la communication, notamment la conception de sites web et les logiciels de publication assistée par ordinateur.* • *Très bonnes compétences interpersonnelles* • *Excellentes compétences linguistiques en anglais (écrit, parlé et lu) et dans les langues locales.*

Annexe 8 : Plan d'engagement des parties prenantes

Introduction

L'objectif de l'actuel plan d'engagement des parties prenantes est de définir une stratégie et des procédures visant à impliquer toutes les parties concernées dans le projet "Renforcement des capacités institutionnelles au Tchad pour se conformer aux exigences de transparence de l'Accord de Paris", financé par l'Initiative pour le renforcement des capacités en matière de transparence (CBIT).

L'engagement des parties prenantes est essentiel à la réussite de ce projet qui vise à permettre au Tchad de répondre aux exigences du cadre de transparence renforcé défini par l'Accord de Paris sur le changement climatique. La participation inclusive et efficace des parties prenantes concernées, telles que les agences gouvernementales et les ministères, la société civile, le secteur privé, les partenaires de développement et les institutions de recherche, est essentielle pour s'assurer que le projet répond aux besoins de transparence du pays en matière de climat.

Ce plan d'engagement des parties prenantes identifie les principales parties concernées, analyse leur niveau d'intérêt et d'influence sur le projet et définit une stratégie adaptée pour encourager leur participation active. Des méthodes d'engagement appropriées sont proposées pour chaque catégorie de parties prenantes, ainsi qu'un calendrier, des rôles et des responsabilités, et des indicateurs de suivi.

Une attention particulière est accordée à l'intégration de la dimension de genre et à la participation des groupes vulnérables aux processus de consultation et de prise de décision du projet. Ce plan sera mis en œuvre de manière flexible, en s'adaptant aux circonstances et aux réactions des parties prenantes dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. En fin de compte, il vise à maximiser les avantages du projet pour toutes les parties concernées et pour la société tchadienne dans son ensemble.

PARTIES PRENANTES IDENTIFIEES

2.1 Agences gouvernementales et ministères

Plusieurs agences gouvernementales et ministères jouent un rôle clé dans la mise en œuvre du projet CBIT et devront être étroitement associés.

Le ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable (MEFSD) est l'agence d'exécution du projet. En tant que point focal pour les conventions internationales sur le climat, le MEFSD est responsable de la coordination avec les autres ministères et du suivi de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN). Il abrite également le département du changement climatique, qui est responsable de la coordination quotidienne du projet CBIT.

Le ministère du pétrole et de l'énergie est un acteur clé étant donné que le secteur de l'énergie est responsable d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre au niveau national. Sa participation est essentielle à la collecte de données fiables sur ce secteur et à l'identification d'options d'atténuation.

Les ministères de l'agriculture et de l'élevage jouent également un rôle essentiel. Le secteur agricole emploie près des deux tiers de la main-d'œuvre tchadienne et représente environ un tiers du PIB du pays. Ce secteur, qui est très vulnérable au changement climatique, présente un grand potentiel d'atténuation des émissions grâce à des pratiques agricoles durables.

Le ministère de la planification et de la coopération internationale est chargé d'inclure les questions climatiques dans les budgets et la planification nationaux. Son implication dans le projet CBIT est nécessaire pour s'assurer que les données climatiques sont prises en compte dans la prise de décision à long terme.

Le ministère de l'administration territoriale et des communautés autonomes joue un rôle important dans la collecte des données locales et leur diffusion au niveau national. Sa participation est nécessaire pour assurer une circulation adéquate de l'information entre les différents niveaux d'administration.

Le ministère des infrastructures et des transports, responsable des politiques de transport terrestre, détient des informations pertinentes sur les émissions du secteur qui devraient être incluses dans les inventaires nationaux de GES. Son expertise sera sollicitée pour identifier les possibilités d'atténuation dans ce secteur.

L'Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED) est l'organisme officiel en charge des statistiques nationales. Ses compétences en matière de collecte, de traitement et de diffusion des données seront très utiles pour le système MRV que le projet CBIT vise à mettre en place.

L'Agence météorologique nationale (NMA) est un acteur clé en raison de son mandat officiel de production de données météorologiques et climatiques. Elle dispose d'ensembles de données à long terme qui seront mobilisés pour surveiller les indicateurs climatiques. La NMA sera un partenaire clé dans le renforcement du système MRV.

L'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), grâce à ses compétences en matière d'observations et de prévisions météorologiques, pourra fournir des données précieuses sur l'évolution du climat tchadien.

Le ministère du développement urbain sera en mesure de clarifier les questions d'atténuation et d'adaptation liées à la planification urbaine. Ses données contribueront à une meilleure évaluation des émissions du secteur du logement.

Le Comité d'action pour la sécurité alimentaire et la gestion des crises (CASAGC) sera une source importante d'informations sur la sécurité alimentaire, qui est fortement affectée par le changement climatique. Ses données de terrain compléteront les analyses de vulnérabilité.

L'engagement actif de toutes ces agences gouvernementales sera crucial pour le succès des activités du projet qui visent à renforcer la transparence climatique au Tchad. Leur participation régulière sera requise tout au long du cycle de vie du projet, de la collecte des données à la rédaction des rapports nationaux et au développement des outils de suivi. Chacune de ces institutions publiques apportera son expertise sectorielle spécifique afin de fournir une compréhension intégrée des défis de la transparence climatique au Tchad.

En conclusion, la mobilisation coordonnée de tous les ministères techniques concernés, ainsi que des agences nationales détenant des données climatiques de référence, sera un facteur clé pour renforcer avec succès la transparence, améliorer les rapports et informer la prise de décision publique en ce qui concerne les politiques climatiques au Tchad.

2.2 Société civile

Les organisations de la société civile (OSC) au Tchad jouent un rôle essentiel dans le suivi, l'information et la mobilisation sur les questions environnementales, et peuvent contribuer à accroître la transparence des politiques publiques en matière de climat. Ces acteurs incluent, mais ne sont pas limités à : House of Africa, *Chaîne Verte*, Leadership pour l'environnement et le développement au Tchad (LEAD TCHAD), Plateforme pastorale du Tchad (PPT), Conseil national consultatif des producteurs ruraux du Tchad (CNCPRT), Association des volontaires tchadiens pour la protection de l'environnement (ATVPE), *Espace Vert Sahel (EVS)*, Croix Rouge au Tchad (société civile), Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAD), Association des Femmes Peules et Autochtones du Tchad (AFPAT) et ACENT.

Ces OSC nationales et locales sensibilisent et soutiennent les communautés dans leurs efforts de lutte contre le changement climatique. Leurs réseaux sur le terrain et leur connaissance des problèmes concrets enrichiront

l'analyse des vulnérabilités et des besoins d'adaptation. Elles peuvent également diffuser des données climatiques aux communautés locales.

Les ONG internationales apportent une expertise technique sur diverses questions climatiques, telles que la gestion durable des terres ou l'accès à l'énergie. Leurs bonnes pratiques peuvent inspirer le processus MRV que le projet CBIT entend mettre en place.

Les groupes de réflexion nationaux produisent des études et des recommandations sur les politiques climatiques. Ils pourront jouer un rôle de conseil et proposer des pistes d'amélioration des cadres de transparence climatique. L'implication de représentants de la société civile dans le comité de pilotage du projet permettra de bénéficier de leur expertise sur le terrain et de leurs réseaux communautaires. Ils contribueront à adapter les activités du projet CBIT aux situations locales afin d'en assurer une mise en œuvre efficace.

2.3 Le secteur privé

Bien que le secteur privé soit encore peu développé au Tchad, il a un rôle important à jouer dans la transition vers une économie résiliente et sobre en carbone. Les principales chambres consulaires (chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines et des métiers) peuvent mobiliser leurs membres sur les questions de transparence climatique. Elles relaieront l'information et collecteront les données auprès des entreprises.

Certaines grandes entreprises nationales des secteurs de l'énergie, de la banque et des télécommunications ont déjà manifesté leur intérêt pour le suivi de leur empreinte carbone. Elles sont bien placées pour expérimenter des outils de mesure et de déclaration des émissions de GES. Le retour d'information de ces "champions nationaux" inspirera d'autres acteurs du secteur privé.

Les PME innovantes développent des produits et des services qui contribuent aux mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (énergies renouvelables, agriculture intelligente, services météorologiques, etc.) En tant qu'utilisatrices de données climatiques, elles apporteront une perspective critique à la production et à l'accessibilité de l'information dans le cadre du projet CBIT.

Les associations professionnelles, sectorielles et interprofessionnelles représentent les intérêts de leurs membres auprès des pouvoirs publics. Leurs contributions permettront de prendre en compte les contraintes réelles auxquelles sont confrontées les entreprises dans la mise en œuvre des processus MRV.

La participation du secteur privé impliquera à la fois des consultations collectives avec des représentants d'entreprises et des partenariats opérationnels avec des entreprises volontaires pour tester des approches innovantes.

2.4 Partenaires de développement et donateurs

Plusieurs agences de développement bilatérales et multilatérales travaillent sur les questions climatiques au Tchad. Leurs expériences dans d'autres pays inspireront la conception du projet CBIT.

La Banque mondiale fournit un appui budgétaire au Tchad ainsi qu'une composante "changement climatique" qui promeut l'intégration des risques climatiques dans les politiques publiques. Ses outils macroéconomiques permettent d'évaluer l'impact des investissements climatiques dans une perspective de développement durable.

L'Agence française de développement (AFD) soutient le Tchad dans la mise en œuvre de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN), en l'aidant à développer des plans d'action sectoriels et en renforçant ses capacités. Le projet CBIT sera une contribution utile à son travail.

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) fournit une assistance technique en coordonnant les actions visant à promouvoir le développement durable. Il met en œuvre plusieurs projets de résilience climatique et de réponses aux crises climatiques avec l'État, dont une partie importante est incluse dans la CBIT.

La Banque africaine de développement (BAD) finance plusieurs grands projets d'adaptation au changement climatique, comme la restauration des berges du lac Tchad. Ses experts apportent des connaissances précieuses sur les données hydrologiques et les vulnérabilités des écosystèmes.

Le Fonds vert pour le climat (FVC) a récemment approuvé un projet de préparation de financement climatique visant à renforcer les capacités du Tchad à concevoir des projets bancables et à accéder aux ressources internationales. Les progrès réalisés grâce à CBIT faciliteront l'accès futur du Tchad au GCF.

Le Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM) joue un rôle central dans les questions de sécurité alimentaire, étroitement liées aux aléas climatiques au Tchad. Ses méthodologies de collecte de données en milieu rural sont inspirantes.

2.5 Instituts de recherche et universités

Le monde académique tchadien dispose d'une expertise scientifique de haut niveau sur les questions climatiques, encore sous-exploitée par les pouvoirs publics. L'Université de N'Djamena dispose de plusieurs instituts et centres de recherche spécialisés dans des domaines pertinents pour le projet CBIT, tels que l'Institut de recherche sur l'élevage pour le développement, le Centre international d'appui à la santé et l'Institut tchadien de recherche agronomique pour le développement. Ces organismes mènent des programmes de recherche sur le terrain et disposent d'une grande quantité de données primaires. Leur participation au projet permettra d'enrichir les sources de données pour les rapports nationaux.

L'Université de Sarh et l'Institut universitaire des sciences et technologies d'Abéché mènent des travaux de pointe sur l'évolution des précipitations, l'hydrologie et la météorologie dans une région très vulnérable au changement climatique. Leurs chercheurs contribueront à affiner notre connaissance des impacts locaux.

Les think tanks tchadiens tels que le Centre de Recherche en Anthropologie et Sciences Humaines produisent des analyses pertinentes sur l'adaptation aux politiques de changement climatique et leur compatibilité avec les modes de vie locaux. Ils apporteront un éclairage critique sur les processus MRV.

La collaboration avec ces instituts de recherche nous permettra de valider scientifiquement les données collectées et les analyses produites dans le cadre du projet CBIT. Elle garantira la crédibilité et la fiabilité des futures communications nationales à la CCNUCC.

3. Analyse des parties prenantes

3.1 Intérêt et influence des parties prenantes

Afin de définir une stratégie d'engagement appropriée, il est essentiel d'évaluer le niveau d'intérêt de chaque partie prenante pour le projet et l'influence qu'elle exerce sur celui-ci. Cet intérêt représente les avantages que la partie prenante peut retirer du projet, ainsi que l'importance qu'elle accorde aux objectifs du projet.

L'influence correspond au pouvoir qu'a la partie prenante de faciliter ou d'entraver l'avancement du projet. Elle dépend également de l'autorité officielle de la partie prenante et de son influence informelle. Le positionnement des différentes parties prenantes dans la matrice intérêt/influence fournira des indications sur le type de stratégie d'engagement à adopter.

Les parties prenantes ayant un intérêt et une influence importants sont des acteurs clés qu'il convient d'impliquer étroitement et régulièrement à tous les stades du projet. Il s'agit avant tout des ministères directement concernés (environnement, énergie, agriculture, planification) ;

Les parties prenantes fortement intéressées mais faiblement influentes doivent être consultées et informées afin d'obtenir leur soutien. Elles peuvent néanmoins être très utiles pour la mise en œuvre en raison de leur expertise et de leur ancrage local. Il s'agit notamment des OSC, des instituts de recherche et des autorités locales ;

Les parties prenantes dont l'intérêt est faible mais l'influence forte sont celles que nous devons absolument chercher à satisfaire et à maintenir engagées, car elles peuvent bloquer le projet si leurs intérêts ne sont pas pris en compte. Les donateurs internationaux appartiennent à cette catégorie ;

Les parties prenantes dont l'intérêt et l'influence sont faibles requièrent moins d'efforts, mais il est souhaitable de les tenir informées et de leur demander des contributions occasionnelles. En général, le secteur privé se situe dans ce quadrant de la matrice.

Parties prenantes	Défis (personnes ou institutions)	Expertise à haute valeur ajoutée	Une expertise cruciale dans la mise en œuvre	Rôle clé dans la mise en œuvre de la stratégie	Capacité à financer la stratégie	Participation participation niveau
Ministères clés	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Décider
Autres ministères	Oui	Oui	Peut-être	Peut-être	Non	Consulter
Secteur privé	Non	Non	Oui	Non	Non	Informer
Bailleurs	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Décider
OSC	Non	Non	Oui	Oui	Non	Informer
Populations locales	Non	Non	Non	Oui	Non	Informer

Cette analyse cartographique des parties prenantes sera affinée et mise à jour tout au long du projet, certaines d'entre elles pouvant gagner en influence au fil du temps. Une matrice détaillée en annexe présente une évaluation plus précise de l'intérêt et de l'influence de chaque partie prenante.

Parties prenantes	Niveau d'intérêt	Niveau d'influence	Explication
Ministre de l'environnement	Haut	Haut	Point focal sur le climat et agence de mise en œuvre, intérêt direct pour le renforcement de la coordination interministérielle et des capacités d'établissement de rapports. Autorité et leadership en matière de politiques climatiques.
Ministères des transports et de l'énergie	Moyen	Moyen	Intérêt mitigé face aux contraintes potentielles liées à la communication de données sur un secteur économique

Parties prenantes	Niveau d'intérêt	Niveau d'influence	Explication
			stratégique. Influence limitée à son champ d'application sectoriel.
Ministères de l'agriculture et de l'élevage	Élevé	Moyen	Intérêt marqué pour les données climatiques utiles à l'adaptation de l'agriculture. Peut influencer indirectement les autres ministères grâce au poids du secteur agricole.
Ministère de la planification	Faible	Élevé	Intérêt modéré, mais peut nécessiter la prise en compte des questions climatiques dans les politiques publiques.
Ministère des finances	Faible	Élevé	Peu d'intérêt direct mais contrôle les budgets alloués aux actions climatiques.
ONG	Élevé	Faible	Intérêt pour l'amélioration de leur plaidoyer et de leurs actions grâce à de meilleures données. Peu d'influence au-delà de la prise de conscience.
Entreprises	Faible	Faible	Intérêt mitigé face aux contraintes d'établissement de rapport. Influence limitée par leur nombre restreint et leur poids économique relatif.
Instituts de recherche	Moyen	Faible	Intérêt pour la promotion de leur travail. Peu d'influence sur les décisions publiques.
Donateurs	Moyen	Haut	Intérêt modéré mais engagement essentiel pour le financement. Influence significative sur l'orientation du projet.

3.2 Impacts positifs et négatifs potentiels du projet

Au-delà de son intérêt direct pour le projet, chaque partie prenante peut être affectée positivement ou négativement par la mise en œuvre du projet CBIT. Il est important d'anticiper ces effets pour adapter l'approche de l'engagement.

Impacts positifs potentiels :

- Pour les institutions publiques, le renforcement des capacités de collecte, de production et de gestion des données climatiques améliorera l'efficacité des politiques nationales ;
- Les OSC disposeront de meilleures informations pour leurs actions de plaidoyer et de sensibilisation ;
- Le secteur privé bénéficiera de la compétitivité accrue de l'économie grâce à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone ;
- Les instituts de recherche feront progresser la production scientifique sur les questions climatiques ;
- La population bénéficiera en fin de compte d'un développement plus résilient face au changement climatique.

Incidences négatives potentielles :

- L'augmentation de la charge de travail liée à la collecte et à l'analyse des données peut frustrer certains fonctionnaires.
- Le secteur privé peut percevoir certaines contraintes liées à la communication d'informations sur le climat.
- Les populations affectées négativement par les politiques climatiques pourraient exprimer des critiques.
- La réaffectation des ressources budgétaires en faveur des actions climatiques se fera parfois au détriment d'autres priorités sectorielles.

Ces impacts négatifs potentiels, même limités, doivent être pris en compte pour proposer des mesures de soutien appropriées dans le cadre du plan d'engagement.

En conclusion, cette analyse préliminaire confirme que l'engagement inclusif de toutes les parties prenantes concernées constituera un facteur de réussite décisif pour le projet CBIT. En exprimant leurs attentes et leurs préoccupations dès la phase de conception du projet, les parties prenantes contribueront à maximiser les avantages environnementaux et socio-économiques et à garantir une appropriation nationale à long terme. La stratégie et les méthodes d'engagement détaillées plus loin dans ce plan visent à créer des conditions favorables à une participation proactive de chacune des parties prenantes.

4. STRATEGIE D'ENGAGEMENT

4.1 Objectifs

L'engagement des parties prenantes dans le projet CBIT a les objectifs suivants :

- Informer de manière proactive toutes les parties prenantes des objectifs, des activités et de l'état d'avancement du projet ;
- Consulter les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet afin de recueillir leurs besoins, leurs attentes, leurs préoccupations et leurs recommandations ;
- Promouvoir la participation active des parties prenantes à la mise en œuvre des activités du projet, le cas échéant ;
- Obtenir le soutien des parties prenantes pour les objectifs et les méthodes du projet afin d'en assurer la durabilité ;
- Renforcement des capacités des parties prenantes pour contribuer aux objectifs de transparence climatique ;
- Enrichir le projet en intégrant l'expertise de terrain et les connaissances des parties prenantes ;
- Contribuer à l'évolution des mentalités vers une culture de la transparence et de la responsabilité à long terme.

4.2 Principes directeurs

La stratégie d'engagement des parties prenantes du projet CBIT sera basée sur les principes directeurs suivants :

- **Appropriation nationale** : les parties prenantes nationales seront les premières à bénéficier du renforcement des capacités en matière de transparence climatique dans l'intérêt du Tchad et leur leadership sera encouragé ;
- **Inclusion** : tous les groupes concernés seront représentés dans le processus d'engagement, en particulier les femmes et les jeunes. Une attention particulière sera accordée à l'intégration de la dimension de genre ;
- **Participation éclairée** : les parties prenantes auront accès à des informations complètes et accessibles en amont, ce qui leur permettra de participer efficacement ;
- **Transparence** : toutes les informations non confidentielles concernant le projet seront partagées. Les processus d'engagement seront correctement documentés ;
- **Flexibilité** : l'approche peut être modifiée au cours du projet afin de s'adapter à des circonstances changeantes et d'optimiser la participation ;

- **Responsabilité** : les contributions des parties prenantes seront prises en compte et un retour d'information sera fourni sur la manière dont leurs contributions sont utilisées ;
- **Apprentissage continu** : les enseignements tirés de l'engagement des parties prenantes seront capitalisés et diffusés.

4.3 Méthodes d'engagement des parties prenantes

En fonction des objectifs poursuivis et du rôle de chaque partie prenante, diverses méthodes seront combinées de manière appropriée :

Nom des principales parties prenantes	Responsabilité/ Expertise	Rôle dans le projet	Moyens et fréquence de l'engagement
Institutions gouvernementales			
Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable	Responsable, entre autres, de la gestion et du suivi du système national d'information sur l'environnement.	Agence d'exécution. Le ministère accueillera et exécutera le projet et en assurera la gestion globale.	Agence d'exécution responsable de l'exécution du projet, par l'intermédiaire de l'UGP. Directeur de projet national désigné. Rôle de l'exécutif du projet au sein du comité de pilotage du projet (PSC). Ateliers/réunions de coordination réguliers Diffusion d'informations et de documents Sessions de formation/ateliers Membre des groupes de travail techniques Visites de contrôle
Direction de la lutte contre le changement climatique (DLCC)	Proposer des éléments de politique nationale pour la préservation et la gestion de l'environnement. Mettre en œuvre les instruments juridiques internationaux ratifiés en matière d'environnement et encourager l'adhésion à d'autres instruments internationaux. Travailler avec le service de planification pour prendre en compte les préoccupations environnementales dans les programmes, les projets et les actions de développement.	Coordination générale des activités quotidiennes, partenaire technique dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet. Responsable de la création et de la présidence du COTNACC : Comité technique sur le changement climatique)	Membre du comité de pilotage du projet (PSC). Ateliers/réunions de coordination réguliers Diffusion d'informations et de documents Sessions de formation/ateliers Membre de groupes de travail techniques et président du comité technique sur le changement climatique
Ministère des transports, de l'aviation civile et de la météorologie nationale (MTCANM)	Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique des transports du Tchad Responsable de la gestion des données météorologiques.	Contribuera au système de collecte et de gestion des données qui sera mis en place dans le cadre du projet CBIT.	Membre du comité de pilotage du projet (PSC). Ateliers/réunions de coordination réguliers Bénéficiaire de formations de formateurs et d'autres sessions/ateliers de formation. Diffusion d'informations pertinentes Membre du groupe de travail technique et du comité technique sur le changement climatique.
Ministère de l'énergie	Responsable de l'élaboration et de la mise	Point focal sectoriel comme l'un des	Membre du comité de pilotage du projet (PSC).

Nom des principales parties prenantes	Responsabilité/ Expertise	Rôle dans le projet	Moyens et fréquence de l'engagement
	en œuvre de la politique énergétique du Tchad	secteurs/centres cibles en matière d'atténuation.	Ateliers/réunions de coordination réguliers Bénéficiaire de formations de formateurs et d'autres sessions/ateliers de formation. Diffusion d'informations pertinentes Membre du groupe de travail technique et du comité technique sur le changement climatique.
Ministère de la production et de la transformation agricoles	Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique agricole du Tchad	Point focal sectoriel comme l'un des secteurs/centres cibles en matière d'atténuation.	Membre du comité de pilotage du projet (PSC). Ateliers/réunions de coordination réguliers Bénéficiaire de formations de formateurs et d'autres sessions/ateliers de formation. Diffusion d'informations pertinentes Membre du groupe de travail technique et du comité technique sur le changement climatique.
Ministère de l'économie, du plan et de la coopération	La planification nationale a aligné la collecte de données et l'intégration du changement climatique dans les plans nationaux.	Point focal sectoriel veillant à ce que les processus de transparence soient intégrés dans la planification et le budget nationaux.	Membre du comité de pilotage du projet (PSC). Ateliers/réunions de coordination réguliers Bénéficiaire de formations de formateurs et d'autres sessions/ateliers de formation. Diffusion d'informations pertinentes Membre du groupe de travail technique et du comité technique sur le changement climatique.
Ministère de l'administration territoriale	Collecte et agrégation des données au niveau du district.	Point focal sectoriel pour l'administration locale/le gouvernement responsable de la coordination régionale de la collecte et de la transmission des données.	Membre du comité de pilotage du projet (PSC). Réunions d'information et de consultation ad hoc Bénéficiaire de formations de formateurs et d'autres sessions/ateliers de formation. Diffusion d'informations pertinentes Membre du groupe de travail technique et du comité technique sur le changement climatique.
Ministère de la femme et de la petite enfance	Responsable de la gestion de la cohésion nationale dans un pays culturellement diversifié avec un ensemble complexe de minorités défavorisées (religion, sexe, culture et géographie).	Il garantira l'inclusion des groupes minoritaires qui sont souvent plus vulnérables au changement climatique tout en ayant moins d'accès/de voix sur les données/informations climatiques et les initiatives/planifications d'action climatique.	Membre du comité de pilotage du projet (PSC). Réunions d'information et de consultation *ad hoc* Bénéficiaire de formations de formateurs et d'autres sessions/ateliers de formation. Diffusion d'informations pertinentes Membre du groupe de travail technique et du comité technique sur le changement climatique.
Ministère des postes et de l'économie numérique	Définit et coordonne la mise en œuvre de la politique nationale dans les domaines des postes et de l'économie numérique.	Partenaire technique pour la mise en place de la plateforme numérique du cadre national de transparence	Membre du comité de pilotage du projet (PSC). Réunions d'information et de consultation *ad hoc* Bénéficiaire de formations de formateurs et d'autres sessions/ateliers de formation.

Nom des principales parties prenantes	Responsabilité/ Expertise	Rôle dans le projet	Moyens et fréquence de l'engagement
			Diffusion d'informations pertinentes Membre du groupe de travail technique et du comité technique sur le changement climatique
Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED)	C'est le service statistique officiel du Tchad. Placé sous la tutelle du ministre chargé de la promotion économique et du développement, il est chargé de mener des activités statistiques d'intérêt général et d'assurer la coordination technique des activités du système statistique national.	Il fournira des informations, proposera des outils et recevra des formations.	Membre du comité de pilotage du projet (PSC). Réunions d'information et de consultation *ad hoc* Bénéficiaire de formations de formateurs et d'autres sessions/ateliers de formation. Diffusion d'informations pertinentes Comité technique sur le changement climatique et autres groupes de travail spécifiques membres tenus pendant la phase d'exécution
Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)	Diriger, guider et assurer la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar	Grâce à son expertise en matière d'observation et de prévision météorologiques, l'ASECNA sera en mesure de fournir des données précieuses sur le changement climatique au Tchad.	Réunions d'information et de consultation *ad hoc* Bénéficiaire des formations de formateurs et d'autres sessions/ateliers de formation pertinents. Diffusion d'informations pertinentes Comité technique sur le changement climatique et autres groupes de travail spécifiques membres tenus pendant la phase d'exécution
Ministère de l'urbanisme	Comme son nom l'indique, il contribue au développement de l'urbanisme et à l'amélioration du logement.	Il pourra éclairer les questions d'atténuation et d'adaptation liées à la planification urbaine. Ses données contribueront à une meilleure évaluation des émissions du secteur du logement.	Bénéficiaire des formations de formateurs et d'autres sessions/ateliers de formation pertinents. Diffusion d'informations pertinentes Membre du comité technique sur le changement climatique.
Le Comité d'action pour la sécurité alimentaire et la gestion des crises (CASAGC)	Sa mission est de surveiller la situation alimentaire pour anticiper les crises ; consulter, décider et coordonner les actions pour : - la prévention et la gestion des crises alimentaires ; l'amélioration durable de la sécurité alimentaire de la population ; la constitution et l'utilisation du stock national de sécurité alimentaire (SNSA).	sera une source importante d'informations sur la sécurité alimentaire, qui est fortement affectée par le changement climatique. Ses données de terrain compléteront les analyses de vulnérabilité.	Réunions d'information et de consultation *ad hoc* Bénéficiaire des formations de formateurs et d'autres sessions/ateliers de formation pertinents. Diffusion d'informations pertinentes Comité technique sur le changement climatique et autres groupes de travail spécifiques membres tenus pendant la phase d'exécution
Organisations de la société civile			
OSC actives dans le domaine du changement climatique : Association *des femmes Peules autochtones du Tchad* ; *Association* la plume	Soutenir l'action du gouvernement pour renforcer la résilience des populations	Partenaires techniques : ils contribuent à la validation de la logique d'intervention du projet. Ils assurent l'inclusion (genre, minorités et marginalisés) dans le CBIT	Ces ONG et partenaires seront membres des groupes de travail et du comité de pilotage du projet. Ils vont amplifier les informations et les sessions tenues pendant la phase d'exécution et aider à diffuser les ressources utiles

Nom des principales parties prenantes	Responsabilité/ Expertise	Rôle dans le projet	Moyens et fréquence de l'engagement
pour la *culture* et le *développement* ; Tchad résilience ; Tout *sain* tout *vert* ; Asdeno-Nohi ; L'Agence de Développement Economique et Social (ADES) ; Coordination Nationale des ODD (CNSODD) ; Association de coopération Internationale et de développement (ACID) ; CELIAF (Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines)		et les processus connexes dans le pays.	pendant les formations. Ils seront impliqués et informés pendant toute la phase d'exécution, afin de garantir la participation de toutes les parties prenantes au projet.
Secteur privé			
Le secteur privé tel que les sociétés de télécommunications : Tigo Chad Telecommunications ; Zain group ; Société des Télécommunications Internationales du Tchad (SoteITchad)	Les entreprises de télécommunications opérant au Tchad sont potentiellement engagées dans la transmission de données.	Transmission et agrégation des données collectées par les différents centres sectoriels.	Compte tenu de la nature de leurs activités dans le domaine du changement climatique et de l'importance de leur participation au projet, le secteur privé sera impliqué dans toutes les étapes pertinentes de la phase d'exécution, en mettant l'accent sur les formations et les autres groupes de travail auxquels il participera. Ils seront des membres actifs du comité technique sur le changement climatique.
Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines et de l'artisanat du Tchad Le Conseil national du patronat tchadien (CNPT) Association des PME	Associations du secteur privé.	Facilitera la relation entre le projet et les entreprises. Soutiendra la collecte de données auprès du secteur privé.	Compte tenu de la nature de leurs activités dans le domaine du changement climatique et de l'importance de leur participation au projet, le secteur privé sera impliqué dans toutes les étapes pertinentes de la phase d'exécution, en mettant l'accent sur les formations et les autres groupes de travail auxquels il participera. Ils seront des membres actifs du comité technique sur le changement climatique.
Académie			
Institutions académiques et de recherche : Université de N'Djamena	Les établissements d'enseignement et de recherche sont des institutions centrales qui recueillent des données supplémentaires et fournissent de nouvelles connaissances, analyses et perspectives. En tant que telles, elles doivent être impliquées dans le projet.	Elle est particulièrement importante pour l'élaboration de facteurs d'émission spécifiques à un pays. Ces facteurs peuvent être nationaux, régionaux, voire internationaux. Ils seront identifiés au cours de la phase de développement du projet.	Compte tenu de la nature de leurs activités dans le domaine du changement climatique et de l'importance de leur participation au projet, le secteur privé sera impliqué dans toutes les étapes pertinentes de la phase d'exécution, en mettant l'accent sur les formations et les autres groupes de travail auxquels il participera. Ils seront des membres actifs du comité technique sur le

Nom des principales parties prenantes	Responsabilité/ Expertise	Rôle dans le projet	Moyens et fréquence de l'engagement
			changement climatique.
Partenaires de développement et donateurs			
La Banque mondiale	fournit une aide budgétaire au Tchad avec une composante "changement climatique" qui promeut l'intégration des risques climatiques dans les politiques publiques.	Ses outils macroéconomiques permettront d'évaluer l'impact des investissements climatiques dans une perspective de développement durable.	La participation des partenaires de développement et des donateurs à des ateliers et formations spécifiques garantira la disponibilité des données relatives aux projets pertinents qu'ils mettent en œuvre sur le terrain.
Agence française de développement	aide le Tchad à mettre en œuvre sa contribution déterminée au niveau national (CDN) en soutenant l'élaboration de plans d'action sectoriels et le renforcement des capacités.	Ce projet CBIT complétera utilement son intervention.	La participation des partenaires de développement et des donateurs à des ateliers et formations spécifiques garantira la disponibilité des données relatives aux projets pertinents qu'ils mettent en œuvre sur le terrain.
Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)	fournit une assistance technique pour la coordination des actions visant à promouvoir le développement durable.	Elle met en œuvre plusieurs projets de résilience climatique et de réponse aux crises climatiques avec le gouvernement, dont une part importante s'inscrit dans le cadre de l'ITTC.	La participation des partenaires de développement et des donateurs à des ateliers et formations spécifiques garantira la disponibilité des données relatives aux projets pertinents qu'ils mettent en œuvre sur le terrain. Membre du comité de pilotage du projet. Assurance et surveillance des projets. Réunions d'information régulières Rapports d'avancement détaillés conformément au plan de suivi et d'évaluation Visites de contrôle
La Banque africaine de développement (BAD)	finance un certain nombre de projets d'adaptation au changement climatique à grande échelle, tels que la restauration des berges du lac Tchad.	Ses experts apporteront une connaissance précieuse des données hydrologiques et des vulnérabilités des écosystèmes.	La participation des partenaires de développement et des donateurs à des ateliers et formations spécifiques garantira la disponibilité des données relatives aux projets pertinents qu'ils mettent en œuvre sur le terrain.
Le Fonds vert pour le climat (FVC)	a récemment approuvé un projet de préparation au financement du climat visant à renforcer la capacité du Tchad à formuler des projets bancables et à accéder aux ressources internationales.	Les progrès réalisés grâce à la CBIT faciliteront l'accès futur du Tchad à la CVF.	La participation des partenaires de développement et des donateurs à des ateliers et formations spécifiques garantira la disponibilité des données relatives aux projets pertinents qu'ils mettent en œuvre sur le terrain.
Le Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM)	joue un rôle central dans les questions de sécurité alimentaire, qui sont étroitement liées aux risques climatiques au Tchad.	Ses méthodes de collecte de données dans les zones rurales sont une source d'inspiration.	La participation des partenaires de développement et des donateurs à des ateliers et formations spécifiques garantira la disponibilité des données relatives aux projets pertinents qu'ils mettent en œuvre sur le terrain.

Tous ces acteurs clés, à différents niveaux, ont été impliqués dans la conception du projet par le biais de consultations sectorielles et d'ateliers de validation nationaux. Elles participeront en permanence à la mise en œuvre

du projet par l'intermédiaire des organes institutionnels, des réunions du comité de pilotage et des groupes de travail spécifiques chargés d'activités particulières. Les sessions de formation (à la fois la formation générale et la formation des formateurs) impliqueront toutes les parties prenantes, en mettant l'accent sur la prise en compte de la dimension de genre.

4.4 Calendrier d'engagement

L'engagement des parties prenantes se poursuivra tout au long du cycle de vie du projet selon le calendrier indicatif suivant :

Phase	Activités
Phase de préparation (année 1)	- Cartographie initiale des parties prenantes - Consultations sur l'analyse des besoins - Formation des comités de pilotage et atelier de lancement - Campagne de communication pour le lancement du projet
Phase de mise en œuvre (années 1 à 4)	- Consultations trimestrielles avec le comité de pilotage - Campagnes annuelles d'information du public - Ateliers de consultation annuels avec les OSC et le secteur privé - Visites semestrielles sur le terrain avec les partenaires de développement - Formation semestrielle des points focaux ministériels - Évaluation de l'efficacité de l'engagement des parties prenantes
Phase de clôture (année 4)	- Enquête finale auprès des parties prenantes - Atelier de diffusion des résultats - Campagne de communication des résultats - Intégration des résultats du projet dans les politiques publiques

Ce calendrier sera affiné en collaboration avec les parties prenantes et pourra être modifié pour s'adapter au contexte.

4.5 Rôles et responsabilités

L'engagement des parties prenantes sera géré par l'unité de gestion du CBIT sous la supervision du comité de pilotage.

L'expert en engagement des parties prenantes de l'unité de gestion sera chargé de :

- Élaborer le plan d'engagement initial et le tenir à jour ;
- Diriger l'analyse de la cartographie des parties prenantes ;
- Concevoir et piloter la mise en œuvre des activités d'engagement ;
- Veiller à ce que les processus soient documentés et à ce que l'information soit diffusée ;
- Préparer les rapports sur l'état d'avancement de l'engagement des parties prenantes.

Les membres de l'unité de gestion du projet faciliteront l'engagement des parties prenantes dans leurs activités respectives conformément au plan. Le comité de pilotage supervisera la stratégie d'engagement et validera les lignes directrices proposées par l'unité de gestion du projet. Les points focaux désignés par chaque partie prenante serviront d'interface pour les aspects opérationnels et assureront la mobilisation interne de l'expertise requise.

4.6 Mécanisme de traitement des plaintes

Afin de permettre aux parties prenantes d'exprimer toute plainte liée au projet et d'y répondre efficacement, un mécanisme de traitement des plaintes sera mis en place dès le début du projet et présentera les caractéristiques suivantes :

- Accès facile aux canaux dédiés (ligne téléphonique verte, adresse électronique, formulaires, réunions locales, boîte à suggestions, etc ;)
- Une procédure claire de réception, d'enregistrement, d'analyse et de résolution des plaintes ;
- Reconnaissance systématique des plaintes et communication proactive concernant leur résolution ;
- Indicateurs de suivi des plaintes dans les rapports périodiques ;
- Protection de la confidentialité des plaintes si nécessaire ;
- Possibilité de recours externe en cas de désaccord sur la résolution.

Le mécanisme sera conçu en détail de manière participative avec les parties prenantes au cours de la phase de préparation, puis des campagnes d'information sur le mécanisme seront organisées afin de garantir son accessibilité à tous.

La mise en œuvre effective de ce mécanisme permettra d'anticiper et de résoudre rapidement les conflits potentiels, ainsi que d'améliorer la qualité et l'acceptabilité du projet au fil du temps grâce au retour d'information recueilli.

5. Integration de l'egalite entre les hommes et les femmes

5.1 Diagnostic sur le genre

L'égalité des sexes est essentielle pour garantir une participation inclusive et égale des parties prenantes au projet CBIT. Un diagnostic détaillé de l'égalité des sexes sera réalisé pendant la phase de préparation afin d'identifier les obstacles et les opportunités concernant la contribution des femmes et des jeunes et l'intégration d'une perspective de genre.

Ce diagnostic examinera notamment

- La composition par sexe des organisations de parties prenantes, en particulier aux postes de décision ;
- Différences entre les sexes en matière d'accès à l'information ;
- Les normes sociales et les stéréotypes qui peuvent limiter l'expression des femmes ;
- Les contraintes pratiques liées à la participation des femmes (temps disponible, mobilité, etc.) ;
- Capacités existantes des parties prenantes en matière d'analyse de genre ;
- Statistiques et données sur le genre disponibles sur les thèmes du projet ;
- Le niveau de prise en compte du genre dans les politiques climatiques actuelles.

Sur cette base, des recommandations spécifiques seront formulées sur les moyens de garantir l'égalité des chances dans la participation au projet. Des indicateurs de suivi de l'égalité des sexes seront intégrés dans les résultats du projet.

5.2 Indicateurs et résultats sexospécifiques

Les principaux résultats attendus du projet en termes d'engagement des parties prenantes intégreront une perspective de genre afin de refléter les questions d'égalité entre les hommes et les femmes.

Résultat	Indicateurs
Les parties prenantes seront informées sur le projet de manière inclusive	- Pourcentage de femmes participant aux activités d'information - % des participants aux activités d'information et de sensibilisation qui sont des jeunes - Pourcentage de documents de communication utilisant un langage et des images non stéréotypés
Les parties prenantes sont consultées à tous les stades du projet.	- Pourcentage de femmes parmi les participants à l'atelier de consultation - Pourcentage de jeunes parmi les participants à l'atelier de consultation - Nombre de contributions reçues d'organisations ou de réseaux de femmes

Renforcement des capacités des parties prenantes sur un pied d'égalité pour promouvoir la transparence climatique	- % de bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui sont des femmes - % des bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui sont des jeunes

Ces indicateurs peuvent être complétés lors de l'élaboration de plans de travail détaillés pour les activités d'engagement des parties prenantes.

5.3 Activités visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes

Un certain nombre d'activités spécifiques favoriseront l'égalité des sexes dans l'engagement des parties prenantes :

- Fixer des quotas minimaux de représentation des femmes dans les organes de gouvernance des projets (comité de pilotage, comités techniques, etc.) ;
- Organiser des consultations spécifiques avec les associations et les réseaux de femmes ;
- Mise en place de groupes de discussion pour les femmes lors des consultations locales ;
- Inclure une clause promouvant l'équilibre entre les hommes et les femmes lors du recrutement de consultants et d'experts pour travailler sur le projet ;
- Horaires et lieux de réunion adaptés pour faciliter la participation des femmes ;
- Apporter un soutien aux femmes pour leur permettre de participer (transport, garde d'enfants, etc.)
- Fournir aux parties prenantes une formation sur le renforcement des capacités en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Produire systématiquement des statistiques sexuées dans le cadre du projet ;
- Intégrer une perspective de genre dans tous les documents et matériels de communication ;
- Sensibilisation permanente de toutes les parties prenantes à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le suivi des performances du projet en matière d'intégration de la dimension de genre permettra d'adapter ces actions afin de garantir des progrès constants vers l'objectif d'une participation égale des hommes et des femmes.

6. SUIVI ET EVALUATION

6.1 Indicateurs d'engagement

Des indicateurs seront définis pour suivre les résultats de la stratégie d'engagement des parties prenantes, en particulier :

- Nombre et diversité des parties prenantes consultées aux différentes étapes ;
- Taux de satisfaction global des parties prenantes consultées ;
- Proportion des recommandations des parties prenantes prises en compte dans le projet ;
- Taux de participation aux différents mécanismes d'engagement (réunions, ateliers, etc.) ;
- Niveau d'appropriation et d'utilisation du système de traitement des plaintes ;
- Évolution des capacités des parties prenantes en matière de transparence climatique ;
- Qualité et régularité des interactions entre l'unité de gestion et les parties prenantes ;
- Niveau d'intégration de la dimension de genre dans l'engagement des parties prenantes.

Ces indicateurs seront suivis par sexe afin de mesurer l'efficacité de la participation des femmes.

6.2 Processus d'établissement des rapports

Les principaux outils permettant de rendre compte de l'engagement des parties prenantes seront les suivants :

- Des rapports détaillés sur chaque activité d'engagement (réunions, ateliers, visites, etc.) ;
- Tableau de bord mensuel des indicateurs de participation et de satisfaction des parties prenantes ;
- Rapports semestriels sur l'état d'avancement de l'engagement des parties prenantes ;
- Enquêtes de satisfaction annuelles auprès des principales parties prenantes ;
- Sections sur l'engagement des parties prenantes dans les rapports d'avancement des projets ;
- Rapport final sur la mise en œuvre de la stratégie d'engagement ;

Ces documents d'information seront partagés avec les parties prenantes dans un souci de transparence et contribueront à l'apprentissage continu en matière d'engagement.

6.3 Mécanismes d'ajustement

Sur la base d'un suivi régulier, des ajustements peuvent être apportés à la stratégie et aux plans d'engagement de la manière suivante :

- Élargir la cartographie des parties prenantes si des acteurs clés ont été oubliés ;
- Mettre à jour l'analyse des parties prenantes si leur niveau d'intérêt ou d'influence change ;
- Adapter les méthodes d'engagement lorsque la participation ou la satisfaction est faible ;
- Intégrer de nouvelles catégories de parties prenantes émergentes ;
- Renforcer les mesures qui favorisent l'inclusion et l'égalité des sexes ;
- Affecter des ressources supplémentaires aux activités d'engagement si nécessaire ;
- Ajuster les plans d'engagement en fonction de l'évolution du contexte du projet ;
- Améliorer le système de traitement des plaintes s'il ne fonctionne pas correctement.

Grâce à ce processus d'amélioration continue, la stratégie d'engagement sera agile et adaptée pour garantir une participation optimale des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet. Leur engagement actif et leur appropriation des objectifs de transparence climatique garantiront l'impact durable du projet.

Voir section 6.1 : indicateurs d'engagement.

Annexe 9A : Analyse de genre et plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes

INTRODUCTION

L'intégration du genre est essentielle pour garantir l'efficacité et l'équité de ce projet visant à renforcer la transparence climatique au Tchad. Cette analyse de genre vise à examiner les questions clés et les opportunités de promouvoir l'égalité des sexes dans le contexte du renforcement des systèmes de transparence climatique au Tchad.

Le Tchad a pris des engagements importants en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en ratifiant des conventions internationales et en adoptant des politiques nationales. Le Tchad a ratifié plusieurs conventions internationales sur les droits des femmes, notamment :

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ;
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) ;
- Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) ;
- Convention relative aux personnes handicapées (CDPH) ;
- Protocole de Maputo sur les droits de la femme en Afrique ;
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.

Le Tchad a également adopté une loi sur la parité en 2014 et est membre de plusieurs organisations régionales qui promeuvent l'égalité des sexes, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD).

Le Tchad a progressé en matière d'égalité des sexes au cours des dernières années. La proportion de femmes au Parlement a augmenté et les femmes occupent désormais des postes de haut niveau dans le gouvernement et le secteur privé. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à l'égalité des sexes au Tchad.

Toutefois, la mise en œuvre de ces engagements reste un défi. Le Tchad manque de ressources pour mettre en œuvre sa législation sur l'égalité des sexes et la culture traditionnelle est souvent discriminatoire à l'égard des femmes. La représentation des femmes dans la haute administration ne dépend actuellement que du bon vouloir des autorités et non d'une contrainte comme le prévoit la loi sur la parité.

Le gouvernement reconnaît que les effets du changement climatique sont différents selon le sexe et qu'il est important d'inclure les femmes dans l'action climatique. Cependant, des lacunes importantes persistent dans la mise en œuvre de ces engagements. Les inégalités structurelles entre les hommes et les femmes au Tchad, telles que les écarts d'accès à l'éducation, aux ressources économiques et à la prise de décision politique, se traduisent par une vulnérabilité accrue des femmes au changement climatique.

En outre, l'intégration du genre dans les processus et les institutions liés à la transparence climatique reste faible. Les communications nationales et la CDN présentent peu d'analyses différenciées par sexe. Les systèmes de collecte de données ignorent le plus souvent les disparités entre les sexes.

Ce projet représente donc une opportunité majeure de combler ces lacunes par le renforcement des capacités et l'intégration systématique de la dimension de genre dans les systèmes MRV, les processus de planification de la CDN et les activités de reporting. Cela permettra de mieux refléter les réalités et les priorités spécifiques des femmes dans l'action climatique au Tchad.

Stratégie d'intégration de la dimension de genre

Sur la base de cette analyse contextuelle, nous proposons une stratégie en trois volets pour intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes tout au long du cycle du projet : 1. analyse fondée sur le genre, 2. participation inclusive, 3. collecte et utilisation de données ventilées par sexe.

Analyse comparative entre les sexes

L'analyse comparative entre les sexes (ACS) est un outil essentiel pour intégrer l'égalité des sexes dans le projet. Elle permet d'identifier les différences de conditions, de besoins et d'accès aux ressources entre les femmes et les hommes, ainsi que leurs causes sous-jacentes. Sur cette base, des actions ciblées peuvent être définies pour réduire les inégalités. L'ACS sera appliquée à toutes les composantes et activités du projet en utilisant une approche participative. Lors des ateliers de lancement de chaque composante, une session spécifique sera consacrée à l'introduction de l'ACS. Les participants seront sensibilisés à l'importance de l'intégration du genre et formés aux outils et méthodes de l'ACS.

Pour mener à bien l'ESG, des données quantitatives et qualitatives ventilées par sexe seront collectées par le biais de diverses méthodes : examen documentaire, enquêtes, discussions de groupe, entretiens avec des informateurs clés. Des recommandations concrètes seront formulées pour chaque activité, par exemple :

- Adapter le contenu et les méthodes de formation aux besoins différenciés des femmes
- Viser un quota minimum de femmes parmi les bénéficiaires des activités d'assistance technique.
- Assurer une participation égale dans les organes de gouvernance du projet
- Concevoir des activités spécifiques visant à renforcer l'autonomie des femmes : renforcement des capacités, facilitation de l'accès au crédit, soutien aux AGR tenant compte des spécificités de chaque sexe, etc.
- Développer des systèmes de collecte de données et des indicateurs de résultats ventilés par sexe
- Intégrer les priorités et les demandes spécifiques des femmes dans les documents de planification et de plaidoyer.

La mise en œuvre des recommandations sera suivie de près par l'équipe chargée de l'égalité des sexes dans le cadre du projet. Les AEC à mi-parcours et finales évalueront les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes. Afin d'institutionnaliser l'approche, des modules de formation à l'ACS seront fournis à tous les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Ils fourniront des outils pratiques et des exemples concrets pour mener l'ACS dans différents contextes. Une assistance technique permanente sera fournie pour soutenir la réalisation de la première AEC par les partenaires.

Participation inclusive

La participation active et équitable des femmes sera encouragée à tous les stades du projet : planification, mise en œuvre, suivi et évaluation. Au niveau national, le comité de pilotage du projet comprendra au moins 30 % de femmes. Les ministères responsables de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme joueront un rôle de premier plan.

Dans les instances de gouvernance locale, des quotas minimaux de participation féminine seront fixés en concertation avec les autorités : conseils municipaux, cadres de concertation, comités de gestion, etc. Lors des consultations publiques, des enquêtes et des groupes de discussion, des mesures proactives seront prises pour assurer une représentation égale des femmes :

- Lieux et horaires adaptés pour faciliter la participation des femmes ;
- Mobilisation ciblée par l'intermédiaire des réseaux locaux de femmes et des dirigeantes ;
- Approches participatives tenant compte des barrières socioculturelles ;
- Des règles de conduite qui respectent l'expression des femmes.

Les activités de renforcement des capacités (formation, voyages d'étude, mentorat) permettront d'atteindre au moins 45 % des bénéficiaires féminins. Des formations spécifiques seront prévues sur des thèmes d'intérêt prioritaire pour les femmes. Dans les zones d'intervention, des clubs d'écoute seront créés pour les femmes. Ils leur permettront d'obtenir des informations, de discuter de leurs préoccupations et de formuler des recommandations pour le projet.

La prise en compte des contraintes pratiques des femmes dans l'organisation des activités (horaires, garde d'enfants, etc.) facilitera leur présence régulière. Le renforcement des capacités des participants permettra de développer leur leadership. L'appui ira de l'alphabétisation à la formation de formateurs en passant par le développement personnel. Les campagnes de communication utiliseront des canaux adaptés aux femmes

(radios rurales, tontines, etc.) pour les sensibiliser au projet et recueillir leurs avis. L'implication des hommes sera également recherchée à travers des activités de sensibilisation sur les droits des femmes et la promotion de nouveaux modèles de masculinité positive.

Le suivi-évaluation comprendra des indicateurs sexospécifiques : proportion de femmes parmi les bénéficiaires, satisfaction exprimée, compétences acquises, etc. L'analyse des données permettra d'ajuster les actions pour optimiser la participation des femmes. L'analyse des données permettra d'ajuster les actions pour optimiser la participation des femmes. Ainsi, la participation inclusive sera promue à tous les stades, en identifiant et en supprimant les obstacles à l'implication équitable des femmes. Cette approche permettra d'ancrer durablement leur rôle prépondérant dans la gouvernance locale du développement et de l'adaptation au changement climatique.

Données ventilées par sexe

Le projet soutiendra l'amélioration de la production, de l'analyse et de l'utilisation de données ventilées par sexe à plusieurs niveaux :

- Soutien technique à l'intégration de la dimension de genre dans les méthodologies de collecte de données par l'Institut national de la statistique ;
- Formation du personnel sectoriel à l'analyse de genre dans leur domaine ;
- Réviser les lignes directrices pour l'établissement des rapports afin d'y inclure les exigences en matière de rapports sur le genre ;
- Ventilation systématique des données du projet par sexe dans les rapports de suivi et d'évaluation ;
- Diffusion publique des résultats et des données du projet auprès des femmes et de leurs organisations.

PRINCIPALES ACTIVITES DU PROJET

Composant :
Résultat 1.1 :

- Atelier de lancement d'un module obligatoire sur l'intégration de la dimension de genre dans les inventaires de GES
- Guide et liste de contrôle pour la collecte de données sur les GES sensibles au genre
- Formation des autorités locales décentralisées à l'analyse de genre des GES locaux

Résultat 1.2 :

- Formation des équipes de collecte de données à la collecte de données ventilées par sexe
- Développement de facteurs d'émission de GES spécifiques au genre, le cas échéant
- Publication des données de l'inventaire des GES ventilées par sexe

Résultat 1.3 :

- Intégration d'indicateurs de genre dans le cadre MRV afin de suivre les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes dans la mise en œuvre des CDN.
- Consultations directes avec les femmes pour garantir la prise en compte de leurs besoins et de leurs priorités dans l'élaboration des CDN.
- Formation des journalistes à la rédaction de rapports sensibles au genre sur les questions climatiques.
- Inclusion d'analyses de genre dans les rapports de transparence bisannuels afin de refléter les réalités spécifiques des femmes.
- Développement de modules de formation sur le genre et le climat pour les fonctionnaires.

Suivi et évaluation

Des indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs sur le genre seront intégrés dans le cadre de suivi-évaluation du projet, en particulier :

- Proportion de femmes parmi les bénéficiaires directs des activités du projet ;
- Proportion de femmes occupant des postes de direction dans les organes de coordination des projets ;
- Degré d'intégration de la dimension de genre dans les rapports et analyses soutenus par le projet ;
- Niveau de connaissance des questions de genre et de climat parmi les parties prenantes ciblées ;

Le rapport d'évaluation final comprendra une section détaillée analysant les résultats du projet sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, ainsi que des recommandations pour les initiatives futures.

CONCLUSION

En conclusion, le présent projet propose une approche globale et participative pour renforcer la prise en compte du genre dans les politiques et processus climatiques au Tchad. Les principales dimensions abordées sont l'analyse de genre, la participation inclusive des femmes et l'utilisation de données désagrégées par sexe. La réalisation systématique d'une analyse sexospécifique tout au long du cycle du projet est essentielle. Elle permettra d'identifier les vulnérabilités, les besoins et les priorités spécifiques des femmes face au changement climatique. Sur cette base, des mesures ciblées peuvent être prises pour réduire les inégalités de genre dans l'accès aux ressources et aux bénéfices des actions climatiques ; le renforcement des capacités des institutions publiques à réaliser ces analyses est un objectif majeur pour soutenir cette approche.

La promotion d'une participation significative des femmes à la prise de décision est essentielle pour que leur voix soit entendue. Des quotas minimums, un ciblage proactif des femmes dans les activités de renforcement des capacités, des horaires adaptés et des approches sensibles à la culture sont quelques-unes des mesures recommandées. Le développement du leadership des femmes leur permettra de s'approprier les questions climatiques.

L'amélioration de la production, de l'analyse et de l'utilisation de données ventilées par sexe comblera les lacunes actuelles concernant les réalités spécifiques des femmes. L'intégration de la dimension de genre dans les systèmes d'information sur le climat est essentielle pour concevoir des politiques climatiques équitables et efficaces.

Toutefois, la mise en œuvre efficace de cette stratégie nécessite un engagement fort de la part de toutes les parties prenantes. Le soutien politique au plus haut niveau, associé à des ressources humaines et financières dédiées, seront des facteurs déterminants pour la réussite. Le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes est également un besoin essentiel.

Par ailleurs, l'appui d'une expertise technique spécialisée sur l'intégration du genre, à travers l'implication d'organisations de femmes et de spécialistes, sera déterminant. Leur rôle de conseil, d'appui méthodologique et de suivi rapproché est essentiel pour garantir une approche de qualité.

La reproduction et la mise à l'échelle des bonnes pratiques issues de ce projet seront également importantes. La capitalisation des expériences, le partage des connaissances et le plaidoyer en faveur de l'intégration de l'égalité des sexes dans les futures politiques climatiques permettront d'accentuer et de pérenniser les changements initiés.

Ainsi, grâce à une approche concertée et à des ressources dédiées, ce projet a le potentiel de stimuler une dynamique vertueuse vers l'égalité des sexes dans l'action climatique au Tchad. Sa réussite pourrait avoir un effet d'entraînement positif dans la région et au-delà. Il s'agit d'une occasion unique de progresser concrètement vers les engagements internationaux du pays en matière de genre et de climat.

Les entreprises nationales des secteurs de l'énergie, de la banque et des télécommunications ont déjà manifesté leur intérêt pour le suivi de leur empreinte carbone. Elles sont bien placées pour expérimenter des outils de mesure et de déclaration des émissions de GES. Le retour d'information de ces "champions nationaux" inspirera d'autres acteurs privés.
Les PME innovantes développent des produits et services contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (énergies renouvelables, agriculture intelligente, services météorologiques, etc.) En

tant qu'utilisatrices de données climatiques, elles pourront apporter un regard critique sur la production et l'accessibilité de l'information dans le cadre du projet CBIT.
Les associations professionnelles, sectorielles et interprofessionnelles représentent les intérêts de leurs membres auprès des pouvoirs publics. Leurs contributions permettront de prendre en compte les contraintes réelles des entreprises dans la mise en œuvre des processus MRV.
La participation du secteur privé impliquera à la fois des consultations collectives avec des représentants d'entreprises et des partenariats opérationnels avec des entreprises volontaires pour tester des approches innovantes.

ANNEXE 9B : Plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes

CONTEXTE

Le Tchad est confronté à d'importantes inégalités entre les hommes et les femmes, en particulier dans les zones rurales. Selon l'enquête ECOSIT3 de 2018, le taux d'analphabétisme des femmes est de 74,3 %, contre 53,5 % pour les hommes. Seules 10,6 % des femmes rurales ont terminé l'enseignement secondaire, contre 29,1 % des hommes. Les femmes ont un accès limité à la terre, aux intrants agricoles, aux technologies, aux services de vulgarisation et au crédit. Elles accomplissent de nombreuses tâches domestiques et productives, avec une charge de travail très lourde

Ces inégalités augmentent la vulnérabilité des femmes au changement climatique. Les sécheresses, les inondations et les autres risques climatiques affectent leur sécurité alimentaire, leurs revenus et leur santé. Leurs moyens de subsistance dépendent fortement des ressources naturelles. Pourtant, elles n'ont guère voix au chapitre en ce qui concerne la gestion des ressources et l'élaboration des politiques climatiques.

Le Tchad a pris des engagements forts en faveur de l'égalité des sexes en ratifiant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le protocole de Maputo, et en adoptant la politique nationale en matière de genre 2011-2020. Cependant, la mise en œuvre reste un défi. L'intégration du genre dans l'action climatique reste limitée. Les femmes sont peu représentées dans les institutions climatiques nationales. Les outils de collecte de données ne tiennent généralement pas compte des différences entre les sexes.

Le projet CBIT représente une opportunité cruciale de renforcer la prise en compte systématique du genre afin de mettre en place une action climatique plus inclusive et plus efficace au Tchad. Le plan d'action sur le genre vise à rendre cet objectif opérationnel par le biais d'une approche participative.

Objectif principal

Promouvoir activement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans toutes les composantes et tous les processus du projet, conformément aux engagements nationaux et internationaux du Tchad en matière d'égalité des sexes et de transparence climatique.

Plan d'action

Objectif	Activités	Indicateurs	Objectifs	Responsable	Calendrier	Budget
1. Intégrer l'égalité des sexes dans la gouvernance des projets	Établir des quotas pour la représentation des femmes au sein du comité directeur et de l'équipe de gestion.	% de femmes dans le comité de pilotage	30% de femmes au sein du comité de pilotage	Ministre de l'environnement, de la pêche et du développement durable	Tout au long du projet	Frais de réunion
	Recruter un spécialiste du genre dans	% de femmes dans l'équipe de direction	50% de femmes dans l'équipe de direction	Ministre de l'environnement, de la pêche et du	1ère année	Salaire d'un spécialiste du genre

Objectif	Activités	Indicateurs	Objectifs	Responsable	Calendrier	Budget
	l'équipe du projet			développement durable		
	Intégrer des indicateurs de genre dans le cadre de suivi et d'évaluation	Nombre d'indicateurs de genre dans le cadre de suivi et d'évaluation	10 indicateurs minimaux de genre	Spécialiste du genre	Tout au long du projet	Salaire d'un spécialiste du genre
2. Assurer la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe	Ventiler par sexe toutes les données et tous les indicateurs recueillis	Nombre d'ensembles de données ventilés par sexe	100% de données désagrégées	INSEED	1ère année	Technique d'assistance
	Former les points focaux à l'analyse de genre	Nombre de points focaux formés	30 points focaux formés	Ministre de l'environnement, de la pêche et du développement durable	1ère année	Coûts de formation
	Intégrer la dimension de genre dans les méthodes d'inventaire des GES et des MRV	Degré d'intégration de la dimension de genre dans les méthodologies	Guide méthodologique sur le genre	Consultants	1ère année	Technique d'assistance
3. Promouvoir la participation des femmes	Consulter les groupes de femmes pour les CDN et les rapports	Nombre de consultations de groupes de femmes	5 consultations	Ministère de l'égalité des sexes	2ème et 3ème années	Frais de consultation
	Atteindre la parité dans les activités de renforcement des capacités	% de femmes parmi les bénéficiaires de la formation	30% de femmes	Spécialiste du genre		Frais de participation
4. Développer le leadership des femmes	Organiser des séances de mentorat pour les femmes	Nombre de femmes mentorées	20 femmes mentorées	Spécialiste du genre	2ème et 3ème années	
	Soutenir les forums d'échange de femmes	Nombre de forums organisés	2 forums	Société civile		Coûts du forum
5. Diffuser les bonnes pratiques en matière d'égalité des sexes	Partager régulièrement les résultats du projet en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	Nombre de produits de communication sur le genre	10 produits minimum	Spécialiste du genre	Tout au long du projet	Frais de communication

Objectif	Activités	Indicateurs	Objectifs	Responsable	Calendrier	Budget
	Promouvoir des modèles féminins	Nombre de produits de communication sur le genre	10 produits minimum	Agence de communication		

Ce tableau résume les principaux objectifs, activités, indicateurs, cibles, responsabilités, délais et ressources du plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il fournit une feuille de route opérationnelle pour la mise en œuvre des actions proposées. Le suivi de ces indicateurs permettra de mesurer les progrès et de procéder aux ajustements nécessaires pour atteindre les résultats escomptés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du projet.

Annexe 10 : Plan de passation de marchés

- Le plan de passation de marchés couvre une période de 12 mois au cours de la première année du contrat.
- Le PNUD met à jour le plan de passation des marchés pendant toute la durée du projet, au moins une fois par an, en y incluant les contrats précédemment attribués.
- Tous les plans de passation de marchés, leurs mises à jour ou modifications sont publiés sur le site web du PNUD.

#	Type de fourniture	Type de vendeur	Description des biens (par article), des services ou des travaux (par étape/résultat)	Date prévue pour la soumission du cahier des charges	Date prévue de début du contrat	Budget estimé (USD)
1	LC	Consultant individuel	L'assistant financier du projet sera couvert par le cofinancement en espèces du PNUD.	1-Jul-24	1-Dec-24	48,000
2	DEMANDE DE PRIX	Entreprise/Biens	Achat de véhicules	1-Jul-24	1-Dec-24	60,000
3	DEMANDE DE PRIX	Entreprise/Biens	Achat de matériel de bureau	1-Jul-24	1-Dec-24	7,000

Seuils de passation des marchés pour les projets

Les seuils de passation de marchés du PNUD suivants s'appliquent à la passation de marchés de biens et de travaux :

Méthode de passation des marchés	Valeur du contrat	Type d'exigence	Méthode de sollicitation	Type d'achèvement
Micro-achats	Inférieur à 10 000	Biens et travaux	Démarchage (par téléphone, internet, achats, etc.)	Limité au niveau international ou national
Demande de devis	De 10 000 à 310 000	Biens et travaux	Demande de devis par écrit	Limité au niveau international ou national
Appel d'offres	Inférieur à 74 000	Biens et travaux	Publicité dans les médias internationaux/nationaux	Limité au niveau international ou national
Revue de bureau	Inférieur à 250 000	Services de conseil	Approvisionnement concurrentiel	Limité National et international
Publicité	100 000 $ et plus	Services de conseil/ Personnel/ Volontaires des Nations unies	Publicité dans les médias internationaux/nationaux	Ouvert International/national

Examen préalable ou a posteriori

Les exigences suivantes du PNUD en matière d'examen préalable ou a posteriori s'appliquent aux différentes méthodes de passation de marchés et de recrutement de consultants utilisées pour le projet.

Politique du PNUD en matière d'examen préalable et postérieur

	Niveau 1 (niveau national) : Comité des marchés, du patrimoine et des acquisitions	Niveau 2 (régional) : Comité consultatif régional sur les marchés publics (bureaux nationaux uniquement)	Niveau 3 (HQ) : Comité consultatif des marchés publics
Procédure de passation de marchés concurrentielle			
Tout contrat ou série de contrats, y compris les avenants, à attribuer à un vendeur au *cours d'une année civile* et dont la valeur totale est cumulée :	Supérieure à 50 000 dollars américains (supérieure à 50 000 dollars américains) 100 000 $ pour les contrats individuels) et jusqu'à la délégation de pouvoir d'achat standard - Examen direct par le président de la PAC Au-delà de la délégation de pouvoir d'achat standard et jusqu'à toute délégation de pouvoir d'achat accrue - par le comité de la PAC	Au-delà de la délégation de pouvoir d'achat et jusqu'à 2 millions de dollars US (s'applique par an pour les accords à long terme).	Bureaux nationaux : au-dessus des États-Unis 2 millions de dollars (s'applique par an pour les accords à long terme)
Contrats directs			
Tout contrat ou série de contrats, y compris les avenants, à attribuer à un vendeur au *cours d'une année civile* et dont la valeur totale est cumulée :	Au-dessus de 50 000 dollars américains et jusqu'à 50 % de la délégation de pouvoir d'achat standard - Examen direct par le président de la CAP Au-delà de 50 % de la délégation de pouvoir d'achat standard et jusqu'à 50 % de toute délégation de pouvoir d'achat accrue - par le comité de la PAC	Au-delà de 50 % du pouvoir d'achat délégué et jusqu'à 2 millions de dollars américains (s'applique par an pour les accords à long terme).	Unités du siège : plus de 50 % des pouvoirs délégués en matière de passation de marchés Bureaux de pays : plus de 50 % des pouvoirs délégués en matière de passation de marchés 2 millions de dollars (s'applique par an pour les accords à long terme)
Modification de tous les contrats			
Tout amendement ou série d'amendements à un contrat qui, au total, augmente la valeur du contrat de 20 % ou de la délégation de pouvoir de passation de marchés, le chiffre le plus bas étant retenu :	Au-delà de 50 000 dollars américains et jusqu'à concurrence de la délégation de pouvoir d'achat standard - examen direct par le président de la PAC. Au-delà de la délégation de pouvoir d'achat standard et jusqu'à la délégation de pouvoir d'achat augmentée - par le comité de la PAC.	Au-delà du pouvoir d'achat délégué et jusqu'à 2 millions de dollars US (s'applique par an pour les accords à long terme)	Bureaux nationaux : au-dessus des États-Unis 2 millions de dollars (s'applique par an pour les accords à long terme)
Examen ex ante			
L'examen ex ante fait référence à l'examen de la feuille de route de la stratégie de passation de marchés avant le début du processus de passation de marchés pour les actions de passation de marchés complexes ayant une valeur :	N/A	Au-dessus de 1 million de dollars US et jusqu'à 2 millions de dollars US (s'applique par année pour les accords à long terme)	Au-dessus de 2 millions de dollars US (s'applique par an pour les accords à long terme)

	Niveau 1 (niveau national) : Comité des marchés, du patrimoine et des acquisitions	Niveau 2 (régional) : Comité consultatif régional sur les marchés publics (bureaux nationaux uniquement)	Niveau 3 (HQ) : Comité consultatif des marchés publics
Notes :	1. L'unité d'appui aux acquisitions participe, sur demande, à l'examen par le comité des soumissions ex ante. 2. Un réexamen ex ante n'est pas nécessaire si a. L'unité commerciale a déjà eu une expérience réussie dans la passation de marchés de biens/services/travaux similaires qui a déjà fait l'objet d'un examen ex ante ; ou b. Il existe suffisamment d'orientations et de modèles spécifiques à l'entreprise concernant l'acquisition des biens/services en question. 3. Indépendamment de ce qui précède, le pouvoir adjudicateur peut soumettre les dossiers à un examen ex ante s'il perçoit des risques importants.		

Plan pluriannuel de passation de marchés (indicatif)

Activité	Description	Type	Catégorie	Quantité	Budget total (USD)	Période - début	Période - fin	Période - réalisation	Méthode de passation des marchés (Oui : concurrentielle ; Non : non concurrentielle)
1.	Equipement et mobilier TIC								
1.1.	Ordinateurs portables et autres équipements TIC	Biens	Technologie	3	10,000	24 août	Sep-24	Sep-24	oui
1.2.	Consommables de bureau	Biens	Technologie	1	25,000	24 août	28 juillet	28 mai	oui
	Matériel de communication et audiovisuel		Services de conseil	1	48,000	24 août	24 mars	24 avril	oui
2.	l'impression								
2.1.	Podcast audio-visuel et imprimé	Services	Services de conseil	1	4,800	24 août	28 juin	28 mai	oui
3	Consultants individuels - National								
3.1.	Consultant national pour soutenir la préparation des documents techniques dans le cadre du résultat 1.2.	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	20,000	25 janvier	Déc-25	Nov-25	oui
3.2	Consultant national pour soutenir la préparation des documents techniques dans le cadre du résultat 1.2.	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	20,000	26 janvier	Déc-26	Nov-26	oui
3.3	Consultant national pour soutenir la préparation des documents techniques dans le cadre du résultat 1.2.	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	20,000	27 janvier	27 décembre	27 novembre	oui
3.4	Recrutement d'un spécialiste	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	10,000	25 janvier	Déc-25	Nov-25	oui

Activité	Description	Type	Catégorie	Quantité	Budget total (USD)	Période - début	Période - fin	Période - réalisation	Méthode de passation des marchés (Oui : concurrentielle ; Non : non concurrentielle)
	national de l'environnement Résultat 1.1.								
3.5	Recrutement d'un spécialiste national de l'environnement Résultat 1.1.	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	10,000	26 janvier	Déc-26	Nov-26	oui
3.6	Recrutement d'un spécialiste national de l'environnement Résultat 1.1.	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	10,000	27 janvier	Déc-27	27 novembre	oui
3.7	Consultant national pour soutenir l'assistance à la collecte de données ; assurance qualité des rapports et des résultats pertinents ; garantir que les résultats sont conformes aux circonstances nationales. (Total : 35 000 USD)	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	12,000	25 janvier	Déc-25	Nov-25	oui
3.8	Consultant national pour soutenir l'assistance à la collecte de données ; assurance qualité des rapports et des résultats pertinents ; garantir que les résultats sont conformes aux circonstances nationales. (Total : 35 000 USD)	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	12,000	26 janvier	Déc-26	Nov-26	oui
3.9	Consultant national pour soutenir l'assistance à la collecte de données ; assurance qualité des rapports et des résultats pertinents ; garantir que les résultats sont conformes aux circonstances nationales. **(Total : 35 000 USD)**	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	11,000	27 janvier	27 décembre	27 novembre	oui

Activité	Description	Type	Catégorie	Quantité	Budget total (USD)	Période - début	Période - fin	Période - réalisation	Méthode de passation des marchés (Oui : concurrentielle ; Non : non concurrentielle)
3.10	Recrutement d'un responsable du suivi et de l'évaluation du projet pour les activités liées au suivi et à l'évaluation (montant total : 26 800 USD).	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	26,800	24 août	28 juillet	28 juillet	oui
3.11	Un consultant local chargé de diriger le processus de collecte de données et de rendre compte des enseignements tirés du projet CBIT.	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	10,000	27 janvier	Déc-27	27 novembre	oui
3.12	le recrutement de l'assistant financier du projet qui sera couvert par le cofinancement en espèces du PNUD	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	48,000	24 août	28 juillet	28 juin	oui
4.	Formation, ateliers et conférences								
4.1.	location de salle de formation (à Ndjamena)	Services	Opérations générales	100	84,000	24 novembre	28 février	28 janvier	oui
4.2.	Location de salle de formation (hors ndjamena)	Services	Opérations générales	150	75,000	24 novembre	28 février	28 janvier	oui
4.3.	matériel pédagogique	Biens	Opérations générales	1	91,000	24 novembre	28 février	28 janvier	oui
6.	Services de conseil - Entreprises								
601	Sous-traitance d'entreprise(s) pour l'organisation d'ateliers d'apprentissage par la pratique.	Services	Services de conseil	1	10,000	25 janvier	Déc-25	Nov-25	oui
6.2	Sous-traitance d'entreprise(s) pour l'organisation d'ateliers d'apprentissage par la pratique.	Services	Services de conseil	1	10,000	26 janvier	Déc-26	Nov-26	oui
6.3	Sous-traitance d'entreprise(s) pour l'organisation d'ateliers d'apprentissage par la pratique.	Services	Services de conseil	1	9,000	27 janvier	Déc-27	27 novembre	oui

Activité	Description	Type	Catégorie	Quantité	Budget total (USD)	Période - début	Période - fin	Période - réalisation	Méthode de passation des marchés (Oui : concurrentielle ; Non : non concurrentielle)
6.4	Sous-traitance d'entreprises pour la réalisation d'activités techniques définies pour le résultat 1.3 (montant total 45 000)	Services	Services de conseil	1	15,000	25 janvier	Déc-25	Nov-25	oui
6.5	Sous-traitance d'entreprises pour la réalisation d'activités techniques définies pour le résultat 1.3 (montant total 45 000)	Services	Services de conseil	1	15,000	26 janvier	Déc-26	Nov-26	oui
6.6	Sous-traitance d'entreprises pour la réalisation d'activités techniques définies pour le résultat 1.3 (montant total 45 000)	Services	Services de conseil	1	15,000	27 janvier	Déc-27	27 novembre	oui
7.	**Consultants individuels - International**								
7.1	Recrutement d'un consultant international spécialisé en environnement dans le cadre du résultat 1.1	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	25,000	25 janvier	Déc-25	Nov-25	oui
7.2	Recrutement d'un consultant international spécialisé en environnement dans le cadre du résultat 1.1	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	25,000	27 janvier	27 décembre	27 novembre	oui
7.3	Recrutement d'un conseiller technique principal et d'un spécialiste international en matière de changement climatique et de MRV pour les inventaires de GES dans le cadre du résultat 1.2	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	46,000	25 janvier	déc 2025	Nov-25	oui
7.4	Recrutement d'un conseiller technique principal et d'un spécialiste international en matière de	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	46,000	26 janvier	Déc-26	Nov-26	oui

Activité	Description	Type	Catégorie	Quantité	Budget total (USD)	Période - début	Période - fin	Période - réalisation	Méthode de passation des marchés (Oui : concurrentielle ; Non : non concurrentielle)
	changement climatique et de MRV pour les inventaires de GES dans le cadre du résultat 1.2								
7.5	Recrutement d'un conseiller technique principal et d'un spécialiste international en matière de changement climatique et de MRV pour les inventaires de GES dans le cadre du résultat 1.2	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	46,000	27 janvier	déc 2027	27 novembre	oui
7.6	Recrutement d'un spécialiste international du changement climatique pour soutenir les activités de renforcement des capacités en matière d'établissement de rapports dans le cadre du résultat 1.3.	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	31,000	25 janvier	Déc-25	Nov-25	oui
7.7	Recrutement d'un spécialiste international du changement climatique pour soutenir les activités de renforcement des capacités en matière d'établissement de rapports dans le cadre du résultat 1.3.	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	31,000	26 janvier	Déc-26	Nov-26	oui
7.8	Recrutement d'un spécialiste international du changement climatique pour soutenir les activités de renforcement des capacités en matière d'établissement de rapports dans le cadre du résultat 1.3.	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	31,000	27 janvier	27 décembre	27 novembre	oui

Activité	Description	Type	Catégorie	Quantité	Budget total (USD)	Période – début	Période – fin	Période – réalisation	Méthode de passation des marchés (Oui : concurrentielle ; Non : non concurrentielle)
7.9	Un spécialiste du suivi et de l'évaluation pour effectuer l'évaluation à mi-parcours du projet conformément aux exigences du PNUD et du FEM.	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	15,000	25 octobre	Déc-25	Nov-25	oui
7.10	Un spécialiste du suivi et de l'évaluation pour réaliser l'évaluation finale du projet conformément aux exigences du PNUD et du FEM.	Entrepreneur individuel	Services de conseil	1	20,000	27 octobre	27 décembre	27 novembre	oui
8.	Véhicules à moteur et pièces détachées								
8.1.	l'achat de véhicules et d'autres équipements mobiles grâce à un cofinancement en espèces du PNUD.	Biens	Opérations générales	2	67,000	24 août	24 octobre	24 octobre	non
9.	Voyage								
9.1.	Billet	Services	Opérations générales	15	20,000	Mars-25	28 septembre	28 septembre	non
	DSA (au départ de Ndjamena)	Services	Opérations générales	176	21,000	25 janvier	28 septembre	28 septembre	non
9.2.	DSA (Afrique)	Services	Opérations générales	112	47,000	25 janvier	28 septembre	28 septembre	non
9.3	DSA (hors Afrique)	Services	Opérations générales	109	55,000	25 janvier	28 septembre	28 septembre	non
15.	Services d'audit								
15.1.	Audit financier	Services	Services de conseil	1	6,321	26 janvier	Déc-26	Nov-26	oui

Annexe 11 : Projet de lettre d'intention entre le PNUD et l'IP demandant des services d'appui du PNUD

LETTRE D'ACCORD TYPE ENTRE LE PNUD ET LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PECHE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI PAR LE PNUD AU PROJET "RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DES INSTITUTIONS DU TCHAD A SE CONFORMER AUX EXIGENCES DE TRANSPARENCE DE L'ACCORD DE PARIS"

Cher Yamita Hassane Tete, secrétaire général du ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable,

1. il est fait référence aux consultations entre les représentants du gouvernement de *[TCHAD]* (ci-après dénommé "le gouvernement") et les représentants du PNUD en ce qui concerne la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD pour les programmes et projets gérés au niveau national. Le PNUD et le gouvernement conviennent par la présente que le bureau de pays du PNUD peut fournir ces services d'appui à la demande du gouvernement par l'intermédiaire de son institution désignée dans le document d'appui au programme ou le document de projet pertinent, comme décrit ci-dessous.

2. le bureau de pays du PNUD peut fournir des services d'appui pour aider à l'établissement des rapports et au paiement direct. En fournissant ces services d'appui, le bureau de pays du PNUD veille à ce que la capacité de l'institution désignée par le gouvernement soit renforcée pour lui permettre d'exécuter directement ces activités. Les coûts encourus par le bureau de pays du PNUD pour la fourniture de ces services d'appui sont recouvrés sur le budget administratif du bureau.

3 Le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande de l'institution désignée, les services d'appui suivants pour les activités du programme/projet :

(a) Identification et/ou recrutement du personnel du projet et du programme ;
(b) Identification et facilitation des activités de formation ;
(c) Acquisition de biens et de services ;

4. l 'acquisition de biens et de services et le recrutement de personnel de projet et de programme par le bureau de pays du PNUD doivent être conformes aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus sont détaillés dans une annexe au document d'appui au programme ou au document de projet, sous la forme prévue dans l'annexe ci-jointe. Si les besoins en services d'appui du bureau de pays changent pendant la durée d'un programme ou d'un projet, l'annexe au document d'appui au programme ou au descriptif de projet est révisée avec l'accord mutuel du représentant résident du PNUD et de l'institution désignée.

5. Les dispositions pertinentes de la [Lettre de concordance du 30 avril 2022] (l'"ACSB"), y compris les dispositions relatives à la responsabilité et aux privilèges et immunités, s'appliquent à la fourniture de ces services d'appui. Le Gouvernement conserve la responsabilité globale du programme ou projet géré au niveau national par l'intermédiaire de l'institution qu'il a désignée. La responsabilité du bureau de pays du PNUD pour la fourniture des services d'appui décrits dans le présent document se limite à la fourniture des services d'appui décrits dans l'annexe au document d'appui au programme ou au document de projet.

6. Toute réclamation ou tout litige découlant de la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD conformément à la présente lettre sera traité conformément aux dispositions pertinentes de l'accord de confirmation.

7. Les modalités et la méthode de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD pour la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus sont précisées dans l'annexe au document d'appui au programme ou au document de projet.

8. Le bureau de pays du PNUD présente des rapports sur l'état d'avancement des services d'appui fournis et rend compte des frais remboursés pour la fourniture de ces services, selon les besoins.

9. Toute modification des présentes dispositions sera effectuée par accord mutuel écrit des parties.

10. Si vous êtes d'accord avec les dispositions énoncées ci-dessus, veuillez signer et renvoyer à ce bureau deux exemplaires signés de la présente lettre. Une fois signée, cette lettre constituera un accord entre votre gouvernement et le PNUD sur les termes et conditions de la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD pour les programmes et projets gérés au niveau national.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Signé au nom du PNUD

Kamil Kamaluddeen

Représentant résident

Pour le gouvernement

Yamita Hassane Tete

Secrétaire général du ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable t

Pièce jointe

DESCRIPTION DES SERVICES DE SOUTIEN DU BUREAU NATIONAL DU PNUD

1. Il est fait référence aux consultations entre le Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable, l'institution désignée par le Gouvernement du Tchad et les responsables du PNUD en ce qui concerne la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD pour le programme ou projet géré au niveau national " *Renforcement de la capacité des institutions du Tchad à se conformer aux exigences de transparence de l'Accord de Paris* ", [ou " le Projet "].

2 Conformément aux dispositions de la lettre d'accord signée sur et du document de projet, le bureau national du PNUD fournira les services d'appui au projet décrits ci-dessous.

3. les services de soutien à fournir :

Services d'appui (insérer la description)	Calendrier pour la fourniture des services d'appui	Coût pour le PNUD de la fourniture de ces services d'appui (le cas échéant)	Montant et mode de remboursement du PNUD (le cas échéant)
1. Recrutement de l'unité de gestion de projet et gestion du personnel (y compris, mais sans s'y limiter) : -Sélection du personnel et processus de recrutement -Gestion et administration des ressources humaines et des avantages sociaux du personnel	Première année de mise en œuvre du projet et, le cas échéant, pendant toute la durée du projet	12,761.36 USD	Le PNUD facturera directement le projet dès réception de la demande de services du partenaire de mise en œuvre.
2. Services liés aux transactions financières (y compris, mais sans s'y limiter) : -Paiements -émission de chèques	Première année de mise en œuvre du projet et, le cas échéant, pendant toute la durée du projet	2,402.88 USD	Le PNUD facturera directement le projet dès réception de la demande de services du partenaire de mise en œuvre.
3. Services liés à l'acquisition de biens et de services (y compris, mais sans s'y limiter) : -Organisation de conférences et d'ateliers -Recrutement de consultants et/ou de sociétés de conseil -Création d'un fournisseur -Gestion des voyages	Pendant toute la durée du projet, le cas échéant	6,834.68 USD	Le PNUD facturera directement le projet dès réception de la demande de services du partenaire de mise en œuvre.

-Rénovation des bureaux de l'UGP			
		Total : 21 999 USD	

4. Description des fonctions et des responsabilités des parties concernées :

Le gouvernement du Tchad, par l'intermédiaire du ministère de l'environnement, est directement responsable du projet. Il accueillera et mettra en œuvre le projet et en assurera la gestion globale.

Le PNUD agira en tant qu'agence de mise en œuvre du FEM et sera responsable de la supervision, de l'assurance qualité et de l'établissement de rapports à l'intention du donateur.

Conformément au plan de travail annuel, le partenaire de mise en œuvre enverra au PNUD une demande de services d'appui précisant le service demandé. La demande doit être étayée par les informations nécessaires pour lancer le processus de passation de marchés et/ou de ressources humaines et/ou financières (termes de référence en cas de mobilisation d'expertise ; note logistique en cas d'organisation de conférences et d'ateliers ; spécifications techniques en cas d'achat de biens ; etc.)

Dès réception de la demande de service du partenaire de mise en œuvre, le PNUD entame le processus, le cas échéant, et en informe le partenaire de mise en œuvre.

Annexe 12 : Missions du comité de projet

Les termes de référence standard du comité de projet peuvent être consultés ici.

Annexe 13 : Indicateurs de base du FEM

Indicateurs de base du projet		Attendu au moment de l'approbation par le CEO
1	Zones terrestres protégées créées ou faisant l'objet d'une gestion améliorée pour la conservation et l'utilisation durable (Hectares)	
2	Zones marines protégées créées ou mieux gérées à des fins de conservation et d'utilisation durable (Hectares)	
3	Superficie des terres restaurées (Hectares)	
4	Superficie des paysages faisant l'objet de pratiques améliorées (à l'exclusion des zones protégées) (Hectares)	
5	Superficie de l'habitat marin faisant l'objet de pratiques améliorées (à l'exclusion des zones protégées) (Hectares)	
	Superficie totale faisant l'objet d'une gestion améliorée (Hectares)	
6	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (tonnes de CO2e)	
7	Nombre d'écosystèmes d'eau partagée (douce ou marine) faisant l'objet d'une gestion coopérative nouvelle ou améliorée	
8	Les pêcheries marines surexploitées à l'échelle mondiale sont ramenées à des niveaux plus durables (tonnes métriques)	
9	Réduction, élimination/destruction, suppression progressive, élimination et évitement des produits chimiques d'intérêt mondial et de leurs déchets dans l'environnement et dans les processus, matériaux et produits (tonnes métriques de produits chimiques toxiques réduites)	
10	Réduction, évitement des émissions de POP dans l'air à partir de sources ponctuelles et diffuses (grammes d'équivalent toxique gTEQ)	
11	Nombre de bénéficiaires directs ventilés par sexe en tant que co-bénéfice de l'investissement du FEM	80 personnes : 24 femmes 56 hommes

Annexe 14 : Taxonomie du FEM

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Modèles d'influence	Renforcer la capacité institutionnelle/la prise de décision Convoquer des alliances multipartites		
Parties prenantes	Secteur privé Société civile Type d'engagement Communications	Organisation non gouvernementale Académie Diffusion de l'information Partenariat La participation Sensibilisation L'éducation	
Capacité, connaissance et recherche	Développement des capacités Activités d'habilitation Production et échange de connaissances Connaissance et apprentissage Plan d'engagement des parties prenantes	Gestion des connaissances Développement des capacités Apprentissage	
Égalité entre les hommes et les femmes	Intégration de la dimension de genre Domaines de résultats en matière d'égalité entre les hommes et les femmes	Indicateurs ventilés par sexe Indicateurs sensibles au genre Participation et leadership Accès aux prestations et services Développement des capacités Sensibilisation	
Domaine d'intervention/thème	Changement climatique	Cadre des Nations unies sur le changement climatique	Initiative de renforcement des capacités pour la transparence
Marqueur de Rio	Atténuation du changement climatique 2 Adaptation au changement climatique 1		

Annexe 15 : Résultats de l'outil d'évaluation des capacités des partenaires (PACT) et de la micro-évaluation HACT

Attaché séparément.

Annexe 16 : Rapport d'assurance qualité du projet du PNUD

Complété - joint séparément.